



Document de travail

Etude préalable aux ORAC du Pays Basque

Phase 1. Diagnostic

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque
Chambre de Métiers des Pyrénées-Atlantiques
SIG : Apem

Pour le compte du Conseil des élus du Pays Basque
2004

SOMMAIRE

Introduction	4
Phase 1.1. Bilan des procédures Orac de la décennie 1990	5
1.1. A. Bilan quantitatif	6
Première approche.....	6
Fiche de synthèse : Orac Garazi-Baigorry	8
Fiches de synthèse : Orac La-Bastide-Clairence	9
Fiche de synthèse : Orac Soule.....	10
Fiches de synthèse : Orac Amikuze-Iholdy.....	11
Fiches de synthèse : Orac Adour-Ursuia	12
1.1. A. Bilan qualitatif.....	13
Le regard des élus et techniciens ayant suivi les Orac	13
Le regard des entreprises bénéficiaires des Orac.....	17
Synthèse générale	19
Phase 1.2. Analyse de la situation du commerce et de l'artisanat	20
1.2. A. L'environnement économique des artisans et commerçants	21
Le Pays Basque : un territoire bien couvert par les structures de développement et de coopération intercommunale.....	21
Maillage urbain : quelques villes à taille humaine, des bourgs et une majorité de petites communes.....	23
Maillage urbain : une aire urbaine littorale, une couronne périurbaine et 5 pôles d'emploi de l'espace rural.....	24
Un dynamisme qui cache des évolutions contrastées selon les zones	26
Une croissance due uniquement aux excédents migratoires.....	28
Population et densité : concentration de la population et contraste extrême des densités.....	31
De moins en moins de jeunes sauf dans la zone intermédiaire.....	32
De plus en plus de personnes âgées sauf dans la zone intermédiaire	33
Actifs : une mobilité forte à proximité des grands pôles d'emplois.....	34
Des équipements inégalement répartis sur le territoire.....	35
Une moitié de territoire bien équipée, une moitié de territoire sous-équipée.....	35
La grande distribution alimentaire.....	35
Le commerce alimentaire de détail.....	35
Les équipements d'hygiène-beauté-santé	35
Les équipements de la maison.....	35
Les autres équipements marchands	35
L'hébergement marchand.....	35
Les services non marchands	35
Synthèse des équipements	35
Emploi : une concentration sur la zone littorale de l'emploi et plus encore de l'emploi salarié	35
Emploi : une concentration variable selon les secteurs	35
Emploi : une meilleure répartition de l'emploi des industries agricoles et alimentaires	35
Emploi : la santé, l'activité de services la moins mal répartie sur le territoire	35
Secteurs d'activité : une prédominance du tertiaire qui cache des réalités diverses	35
Secteurs d'activité : essai de typologie de la côte basque nord	35
Secteurs d'activité : essai de typologie de la côte basque sud.....	35
Secteurs d'activité : essai de typologie des cantons de la zone intermédiaire	35
Emploi : une évolution variable selon les zones.....	35

Secteurs d'activité : le tertiaire, seul secteur à gagner des emplois	35
Secteurs d'activité : typologie des évolutions sectorielles.....	35
Secteurs d'activité : typologie des évolutions dans l'industrie.....	35
Secteurs d'activité : typologie des évolutions dans le commerce	35
Secteurs d'activité : typologie des évolutions dans les services	35
Secteurs d'activité : zoom sur les effectifs salariés	35
Activités et zones du Pays Basque : zoom sur les effectifs salariés	35
Catégories socio-professionnelles : plus d'agriculteurs, d'artisans-commerçants et d'employés, moins de cadres et d'ouvriers.....	35
Synthèse de l'environnement des artisans et commerçants.....	35
1.2. B. Le commerce et l'artisanat : bilan quantitatif et caractéristiques.....	35
Effectifs d'entreprises : méthodologie.....	35
Effectifs d'entreprise : Répertoire des Métiers.....	35
Effectifs d'entreprise : Registre du commerce et des sociétés	35
Effectifs d'entreprise : Artisanat et Registre du commerce	35
Age des chefs d'entreprise.....	35
La très petite entreprise au Pays Basque (TPE).....	35
Un tissu riche	35
1.2. C. Le commerce et l'artisanat : clientèle et interactions avec les espaces environnants	35
CONCLUSION	35

INTRODUCTION

En décembre 2003, le Conseil des élus du Pays Basque a confié à la CCI de Bayonne Pays Basque et à la Chambre de Métiers des Pyrénées Atlantiques le soin de réaliser une étude préalable à la mise en place de différentes procédures ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) en Pays Basque.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du Règlement d'application des opérations collectives de modernisation de l'Artisanat et du Commerce du 4ème contrat de plan Etat - Région Aquitaine (2000-2006). Ce règlement stipule que l'étude préalable soit réalisée à l'échelle du Pays. Le Conseil des Elus du Pays Basque assure donc la maîtrise d'ouvrage de cette étude préalable. Ces procédures ORAC seront quant à elles déclinées sur les périmètres définis par l'étude et portées par les structures correspondantes.

Selon les préconisations du cahier des charges rédigées par le maître d'ouvrage, l'étude se découpera en trois phases :

- ✓ Phase 1. Diagnostic et analyse
- ✓ Phase 2. Préconisations concernant les procédures ORAC à mettre en œuvre
- ✓ Phase 3. Cadrage opérationnel, méthodologie de mise en œuvre opérationnelle

L'objet de ce rapport est de rendre compte de la première phase.

La CCI de Bayonne Pays Basque et la Chambre de Métiers des Pyrénées Atlantiques ont sollicité les compétences de l'Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde (APEM) qui a développé un Système d'Information Géographique (S.I.G.) innovant. Cet outil de visualisation cartographique, accessible en ligne durant l'étude (http://www.sig-pyrenees.net/ORAC_PB/), nous a permis de produire des cartes illustrant les chiffres et les commentaires de chacune des parties de ce document.

Une nouvelle opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) est un moment fort dans la vie économique du Pays Basque, notamment des territoires ruraux. En effet, au delà du simple fait d'aider à l'investissement, la petite entreprise commerciale et artisanale est reconnue comme un acteur clé du développement économique. Ces procédures permettent de mettre en évidence les forces et les faiblesses de certains secteurs d'activité, leur évolution, leur dynamisme et enfin leurs besoins et projets.

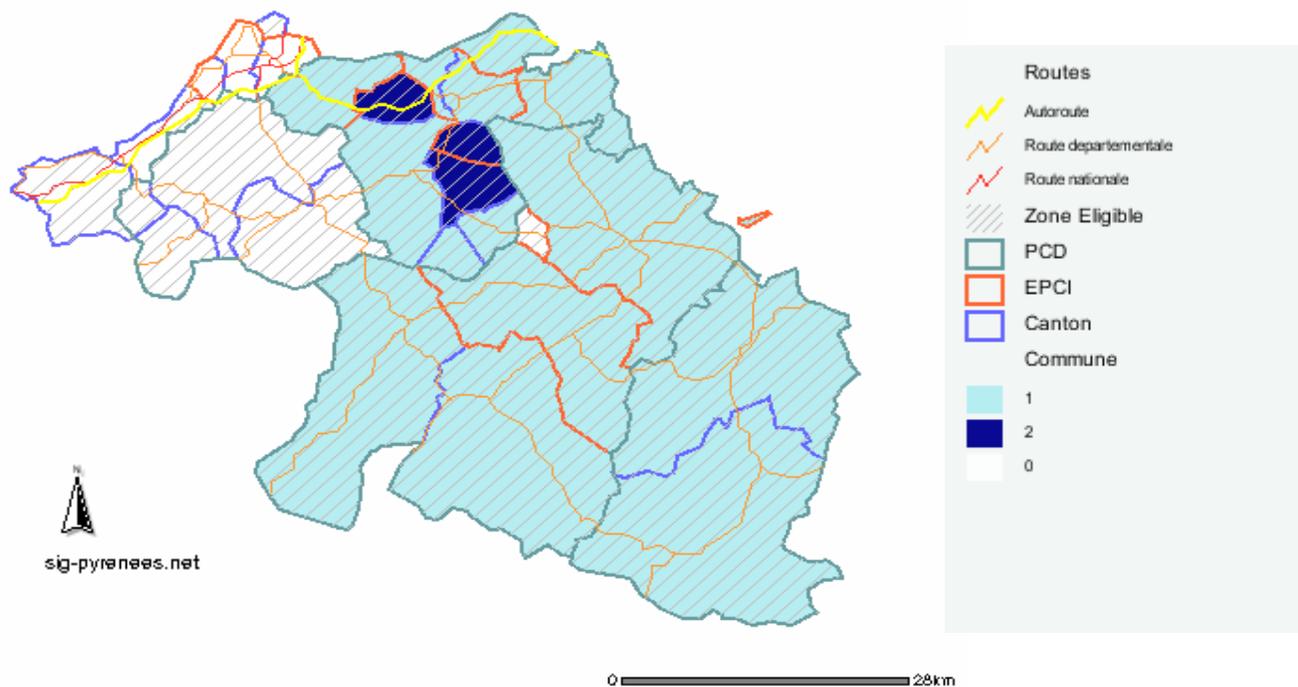
Dans cette première étape de l'étude préalable, et conformément au cahier des charges, nous nous sommes d'abord appliqués à dresser un bilan quantitatif et qualitatif des procédures ORAC qui se sont déroulées de 1992 à 1999, puis nous avons étudié la situation du commerce et de l'artisanat en Pays Basque, en analysant au préalable l'environnement économique global dans lequel ils évoluent. S'agissant du bilan des ORAC écoulées, nous nous sommes plus particulièrement attachés à mettre en lumière les acquis de cette décennie de procédures.

Cette première phase, qui devra être validée par le comité de pilotage de cette étude, permet de mieux appréhender les réalités du commerce et de l'artisanat en Pays Basque et doit contribuer à définir de manière précise la mise en œuvre des futures procédures.

PHASE 1.1. BILAN DES PROCEDURES ORAC DE LA DECENNIE 1990

Première approche

Couverture du territoire par les Orac des années 1990 et nombre d'Orac par commune



Le Pays Basque a fait l'objet de 5 Opérations de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORAC) au cours de la décennie 1990-2000. 130 communes ont été concernées sur les 10 cantons suivants : Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Etienne-de-Baigorry, La-Bastide-Clairence et Saint-Pierre-d'Irube, Mauléon et Tardets, Hasparren et Bidache, Saint-Palais et Iholdy, soit un territoire de 75 820 habitants.

Ces ORAC ont eu lieu en 2 périodes :

- ✓ La première de fin 1992 à début 1995 (3 ORAC) ;
- ✓ La deuxième de début 1996 à mi 1999 (2 ORAC).

2 748 entreprises ressortissantes du R.C.S. et du R.M. étaient en activité sur ce territoire et 2 059 étaient considérées éligibles soit 75 % des entreprises. Sur ces 2 059 entreprises éligibles, 217 ont bénéficié d'aides à l'investissement sous forme de subvention, soit 10% de la population éligible. 70% (152) étaient des entreprises artisanales et 30% des commerces (65).

Sur ces 5 procédures ORAC, on totalisait 33 291 202 F d'investissements subventionnables. A noter que le montant subventionnable ne représente pas la totalité des investissements effectués car les montants pris en compte l'étaient à hauteur de 200 000 F (plafond des sommes éligibles). Par exemple, pour un artisan avec un projet d'investissement de 320 000 F, seuls les 200 000 F liés au plafond ont été pris en compte. Après extrapolation, on estime les investissements réels à environ 40 000 000 francs.

Ces investissements ont donné lieu au versement de subventions à hauteur de 9 155 729 francs. Le taux moyen de subvention constaté est de 27,5%. 65 % des investissements concernaient un projet immobilier et 35 % concernaient un projet matériel / outil productif. Le fait de bénéficier d'un taux de 30% de subvention au lieu de 20% si le chef d'entreprise suivait une formation a été très incitatif, une grande majorité d'entrepreneurs ont suivi des stages.

Quasiment tous les bénéficiaires ont suivi un stage de formation, certaines entreprises ont profité de la mise en place de ces actions pour former des employés. On estime le nombre de stagiaires à 245 sur les 5 procédures. Toutefois, c'est sur la deuxième vague ORAC sur les territoires de HOBKI et d'ADOUR URSUIA que les actions collectives ont vu le jour, elles ont, entre autres, débouché sur des projets de réaménagement urbains (Hasparren et Saint Palais).

En terme d'animation, pour chacune des ORAC, une association locale regroupant les communes du territoire assurait la maîtrise d'œuvre avec un chargé de mission qui coordonnait les procédures. Une convention de maîtrise d'œuvre déléguée définissait les rôles des compagnies consulaires chargées de monter les dossiers d'aide

Première approche

LES ENTREPRISES BENEFICIAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Les 217 entreprises bénéficiaires de ces procédures ORAC représentent une cinquantaine d'activités qu'on peut classer en 5 grands secteurs :

Secteurs d'activité	Nombre	Part en %
Production	55	25
Services	55	25
Bâtiment	47	22
Commerce	34	16
Alimentaire	26	12
Total	217	100

Les activités artisanales sont bien entendu les plus fréquentes. Il est intéressant de s'attacher à certains métiers qui sont fortement représentés :

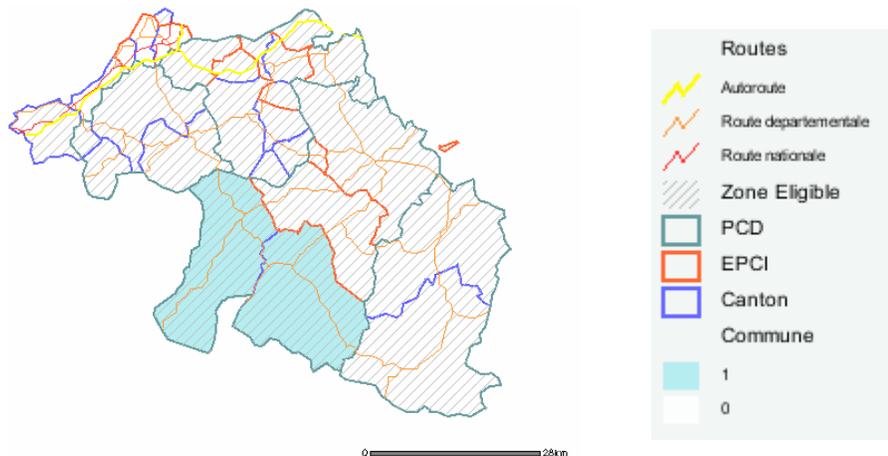
- ✓ Dans le secteur de la production, les entreprises de menuiserie et d'ébénisterie sont au nombre de 30 (soit plus de 14% du total) alors que la filière des travaux des métaux ne représente que 4 entreprises.
- ✓ Le secteur des services, deuxième bénéficiaire, est fortement représenté par les métiers de la mécanique automobile et agricole (28 entreprises soit 13% du total). Loin derrière on retrouve les métiers de la coiffure (5), les bars restaurants (5) et des vendeurs-réparateurs d'électroménager (4 entreprises)
- ✓ Dans le bâtiment, les entreprises de maçonnerie sont les plus représentées (18), viennent ensuite les charpentiers et les électriciens / plombiers / chauffagistes (10 chacun)
- ✓ Concernant le commerce, les entreprises de prêt à porter et d'articles de sport tirent leur épingle du jeu, elles sont au nombre de 13. On retrouve ensuite les alimentations générales (4), et les libraires-vendeurs de presse (4).
- ✓ Enfin le secteur alimentaire est fortement représenté par le biais des boulangers et des pâtisseries (17) suivis de loin par les bouchers charcutiers (8).

En bref...

les Orac des années 1990 en quelques chiffres :

5 ORAC
 130 communes
 10 cantons :
 ✓ les 4 de Basse-Navarre
 ✓ les 2 de Soule
 ✓ La-Bastide-Clairence, Saint-Pierre-d'Irube, Hasparren et Bidache dans le Labourd
 75 820 habitants
 2 périodes :
 ✓ 1/ fin 1992 à début 1995 (3 ORAC)
 ✓ 2/ début 1996 à mi 1999 (2 ORAC)
 2 059 entreprises éligibles, soit 75% des entreprises concernées
 217 entreprises bénéficiaires (10% de la population éligible)
 70% dans l'artisanat, 30% des commerces
 33 291 202 F d'investissements subventionnables
 40 000 000 F d'investissements estimés
 9 155 729 F de subventions versées
 Un taux moyen de subvention de 27,5%
 65 % des investissements en immobilier
 35 % en matériel / outil productif
 Formation : 245 stagiaires environ

Fiche de synthèse : Orac Garazi-Baïgorry



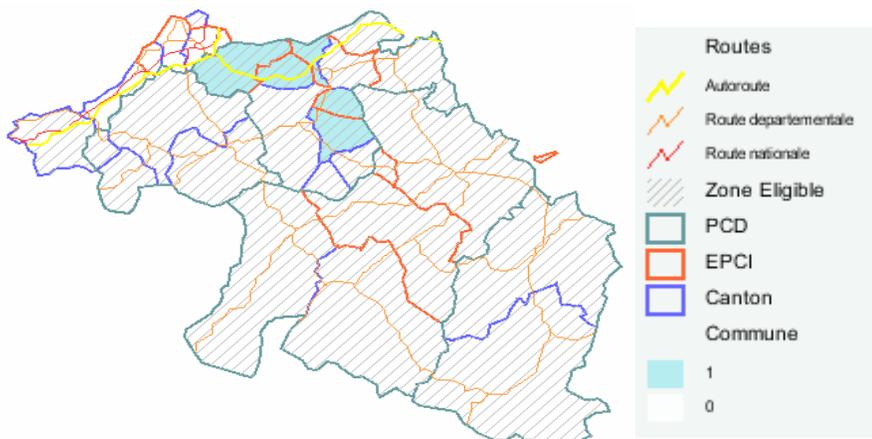
DONNEES GENERALES	
Maître d'ouvrage	Syndicat intercantonal de Garazi – Baïgorry représentant les deux cantons de Saint Jean Pied de Port et de Saint Etienne de Baïgorry
Date début	novembre-92
Date fin	novembre-94
Nombre de communes concernées	30
Nombre d'habitants (données 90)	12 186
Nombre d'entreprises sur le périmètre	496
Nombre d'entreprises éligibles à l'Orac	372 (75 %)

PHASE TRAVAUX	
Montant investissements	8307220
Montant subvention	1719454
Nombre d'entreprises concernées	40 dont 30 CM et 10 CCI
Activités concernées	
Type d'investissement (productif, immobilier)	40 % matériel et 60 % immobilier
Type d'entreprises concernées	

PHASE ANIMATION	
Contenu des animations	<input type="checkbox"/> Enquête des besoins et projets <input type="checkbox"/> Sensibilisation : plan de communication incluant médias, courriers <input type="checkbox"/> Rendez - vous entreprises et montage de pré-diagnostics <input type="checkbox"/> Sélection des projets <input type="checkbox"/> Montage de dossiers de demande de subvention <input type="checkbox"/> Organisation de formation
Animateur	S.I.G.B. avec CCI BPB ET CMPA

FORMATION / ACTIONS COLLECTIVES	
Nombre d'actions collectives / formation	4
Thème	Techs de vente - Offre commerciale - Gestion - Informatique
Nombre d'entreprises concernées	45
Lieu	Saint Jean Pied de Port / Saint Etienne de Baïgorry
Durée	5 jours par stage de formation

Fiches de synthèse : Orac La-Bastide-Clairence



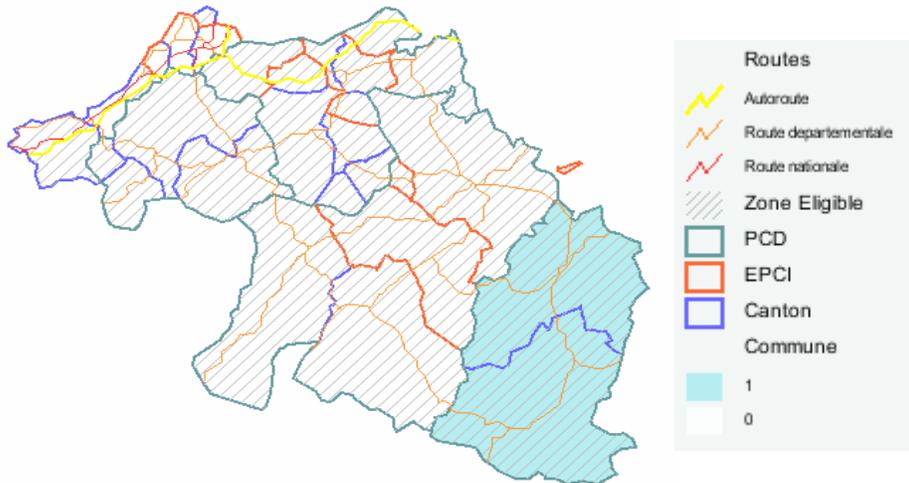
DONNEES GENERALES	
Maître d'ouvrage	ARCOM (Association pour la gestion de l'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce des cantons de La Bastide Clairence et de St Pierre d'Irube)
Date début	décembre-92
Date fin	avril-95
Nombre de communes concernées	10
Nombre d'habitants (données 90)	16 749 habitants
Nombre d'entreprises sur le périmètre	533
Nombre d'entreprises éligibles à l'Orac	400 (75 %)

PHASE TRAVAUX	
Montant investissements	4 368 861 (CM) + 421 921 (CCI), soit 4 790 772 F
Montant subvention	1 065 718 (CM) + 126 575 (CCI), soit 1 192 292 F
Nombre d'entreprises concernées	40 dont 30 CM et 10 CCI
Type d'investissement (productif, immobilier)	35 % productif et 65 % immobilier

PHASE ANIMATION	
Contenu	<input type="checkbox"/> Enquête des besoins et projets <input type="checkbox"/> Sensibilisation : plan de communication incluant médias, courriers et réunions d'information <input type="checkbox"/> Rendez - vous entreprises et montage de pré-diagnostics <input type="checkbox"/> Sélection des projets <input type="checkbox"/> Montage de dossiers de demande de subvention <input type="checkbox"/> Organisation de formation <input type="checkbox"/> Permanence
Animateur	ARCOM avec CCI BPB ET CMPA

FORMATION / ACTIONS COLLECTIVES	
Nombre d'actions collectives / formation	4 formations
Thème des formations	Informatique – Initiation comptabilité
Nombre d'entreprises concernées	16 entreprises
Lieu	Saint Pierre d'Irube et La Bastide Clairence
Durée	5 jours en moyenne
Actions collectives	Néant

Fiche de synthèse : Orac Soule



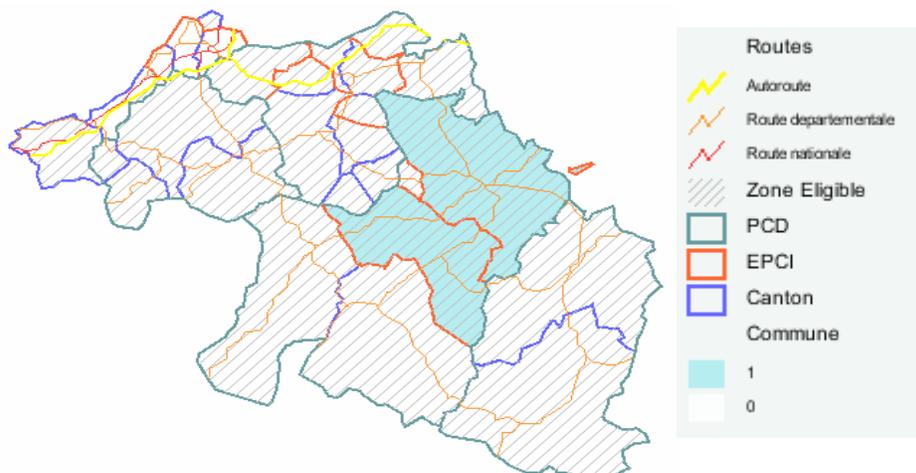
DONNEES GENERALES	
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercantonnale du Pays de Soule représentant les cantons de Mauléon et Tardets
Date début	janvier-93
Date fin	décembre-94
Nombre de communes concernées	33
Nombre d'habitants (données 90)	14 367 habitants
Nombre d'entreprises sur le périmètre	670
Nombre d'entreprises éligibles à l'Orac	501 (75 %) dont 156 commerces et 345 artisans

PHASE TRAVAUX	
Montant investissements	3 067 991 (CM) + 3 903 662 (CCI) soit 6 971 653 F
Montant subvention	893 600 (CM) + 1 004 423 (CCI) soit 1 898 023 F
Nombre d'entreprises concernées	47 dont 21 CM et 26 CCI
Type d'investissement (productif, immobilier)	33 % productif et 67 % immobilier

PHASE ANIMATION	
Contenu	<input type="checkbox"/> Enquête des besoins et projets <input type="checkbox"/> Sensibilisation : plan de communication incluant médias, courriers et réunions d'information <input type="checkbox"/> Rendez - vous entreprises et montage de pré-diagnostics <input type="checkbox"/> Sélection des projets <input type="checkbox"/> Montage de dossiers de demande de subvention <input type="checkbox"/> Organisation de formation <input type="checkbox"/> Permanence
Animateur	ADES (Association pour le Développement de la Soule) avec CCI BPB ET CMPA

FORMATION / ACTIONS COLLECTIVES	
Nombre d'actions collectives / formation	4 formations
Thème des formations	Informatique – Techniques de vente - Gestion
Nombre d'entreprises concernées	60 entreprises
Lieu	Mauléon et Tardets
Durée	5 jours en moyenne
Actions collectives	Néant

Fiches de synthèse : Orac Amikuze-Iholdy



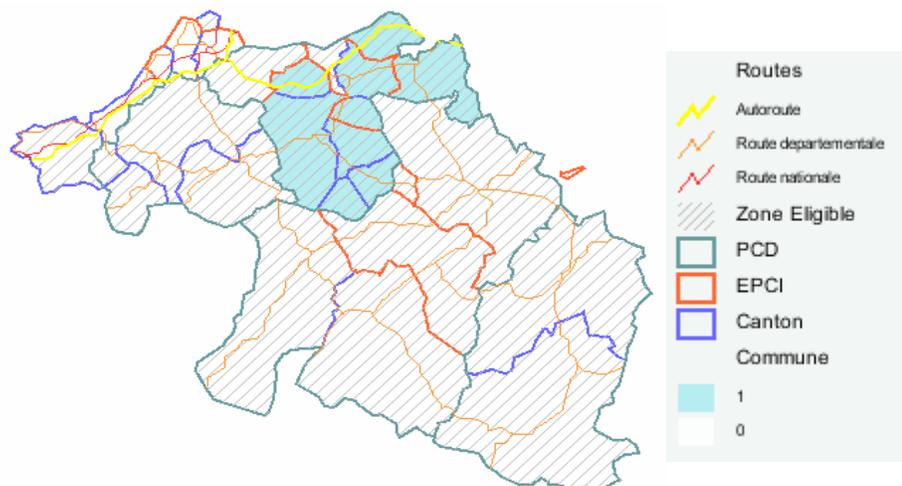
DONNEES GENERALES	
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte HOBEKI représentant les deux cantons de Saint Palais et d'Iholdy (sauf commune de Hélette)
Date début	janvier-96
Date fin	Décembre 1997 prolongée en juin 1998
Nombre de communes concernées	30
Nombre d'habitants (données 90)	12 763
Nombre d'entreprises sur le périmètre	600
Nombre d'entreprises éligibles à l'Orac	450 dont 300 CM et 150 CCI

PHASE TRAVAUX	
Montant investissements	6 037 233 (CM) + 1 220 947 (CCI) soit 7 258 180 F
Montant subvention	1 767 329 (CM) + 326 285 (CCI) soit 2 093 614 F
Nombre d'entreprises concernées	40 dont 30 CM et 10 CCI
Type d'investissement (productif, immobilier)	25 % productif et 75 % immobilier

PHASE ANIMATION	
Contenu	<input type="checkbox"/> Enquête des besoins et projets <input type="checkbox"/> Sensibilisation : plan de communication incluant médias, <input type="checkbox"/> Rendez - vous entreprises et montage de pré-diagnostics <input type="checkbox"/> Sélection des projets <input type="checkbox"/> Montage de dossiers de demande de subvention <input type="checkbox"/> Organisation de formation <input type="checkbox"/> Permanence
Animateur	HOBEKI avec CCI BPB ET CMPA

FORMATION / ACTIONS COLLECTIVES	
Nombre d'actions collectives / formation	10 dont 5 formations et 5 actions collectives
Thème des formations	Gestion commerciale – Informatique - Attractivité commerciale
Nombre d'entreprises concernées	70 entreprises (96 stagiaires)
Lieu	Saint Palais
Durée	De 5 jours à 7 jours par stage de formation
Actions collectives	<input type="checkbox"/> Printemps d'Amikuze <input type="checkbox"/> Salon de l'habitat <input type="checkbox"/> Animations commerciales (sonorisation + illuminations) <input type="checkbox"/> Regroupements des ébénistes <input type="checkbox"/> Création cellule d'appui avec poste chargé de mission

Fiches de synthèse : Orac Adour-Ursuia



DONNEES GENERALES	
Maître d'ouvrage	Association ADOUR URSUIA représentant les com. De communes de Hasparren et de Bidache et les communes de La Bastide Clairence et Bardos
Date début	septembre-97
Date fin	Décembre 1998 prolongée en juillet 1999
Nombre de communes concernées	18
Nombre d'habitants (données 90)	20 604 habitants
Nombre d'entreprises sur le périmètre	482
Nombre d'entreprises éligibles à l'Orac	361 (75 %)

PHASE TRAVAUX	
Montant investissements	6 001 748 (CM) + 1 653 847 (CCI) soit 7 655 595 F
Montant subvention	1 710 250 (CM) + 469 400 (CCI) soit 2 179 650 F
Nombre d'entreprises concernées	46 dont 36 CM et 10 CCI
Type d'investissement (productif, immobilier)	30 % productif et 70 % immobilier

PHASE ANIMATION	
Contenu	<input type="checkbox"/> Enquête des besoins et projets <input type="checkbox"/> Sensibilisation : plan de communication incluant médias, courriers <input type="checkbox"/> Rendez - vous entreprises et montage de pré-diagnostics <input type="checkbox"/> Sélection des projets <input type="checkbox"/> Montage de dossiers de demande de subvention <input type="checkbox"/> Organisation de formation <input type="checkbox"/> Permanence
Animateur	ADOUR URSUIA avec CCI BPB ET CMPA

FORMATION / ACTIONS COLLECTIVES	
Nombre d'actions collectives / formation	7 dont 3 formations et 4 actions collectives
Thème des formations	Informatique – Techniques de vente
Nombre d'entreprises concernées	28 entreprises
Lieu	Hasparren et Bidache
Durée	5 jours en moyenne
Actions collectives	<input type="checkbox"/> Chaisiers de Came <input type="checkbox"/> Vitrine artisanat local Bidache <input type="checkbox"/> Création association Mosaïque à Bidache <input type="checkbox"/> Candidature Cœur de Pays à Hasparren (FISAC)

Le regard des élus et techniciens ayant suivi les Orac

Préalable méthodologique :

En complément du bilan quantitatif présenté précédemment, il importait aussi de dresser un bilan qualitatif des procédures écoulées. Pour ce faire, 2 types d'enquête ont été menés en parallèle : d'une part une enquête auprès des entreprises ayant bénéficié des Orac, afin de connaître leur sentiment sur les réussites et les points faibles de ces opérations, d'autre part une interview de quelques acteurs ayant participé à ces procédures, élus et techniciens. C'est de cette dernière que nous rendons compte ici. L'objectif était de tirer les éléments qualitatifs dominants de cette période, exercice forcément subjectif mais qui amène des éclairages intéressants. Les résultats des interviews sont d'abord transcrits, en séparant les réponses des élus de celles des techniciens. Une synthèse est ensuite proposée, tirant les éléments clés des propos des uns et des autres.

Ont été interviewés :

- ✓ Pour les élus :
 - M. Alphonse IDIART (maire de Saint Jean Pied de Port - conseiller municipal lors des ORAC Garazi Baïgorry)
 - M. Battista QUEHEILLE (Président de la Com. de communes Xiberoa - élu lors des ORAC Soule)
 - M. Jean-Pierre DESTRADE, Conseiller Général du Canton de Saint-Pierre-d'Irube (initiateur de la première ORAC du Pays-Basque)
- ✓ Pour les techniciens :
 - Mme Mirentxu SAINT MARTIN (ancienne animatrice ORAC Amikuze Iholdy)
 - M. Guy PEREZ (ancien animateur ORAC Garazi Baïgorry)
 - M. Olivier GIRY (ancien animateur ARCOM, ORAC La Bastide Clairence – St Pierre d'Irube qui fut la première ORAC du département)
 - M. Jean-Jacques MANTEROLA (animateur de l'ODACE, ORAC de Soule, arrivé en fin d'opération)

Impact de la procédure

1/ En phase travaux

Les élus ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ Les ORAC ont eu un impact positif indirect pour l'artisanat local notamment dans le cadre des travaux immobiliers. Cela a été l'occasion pour les entreprises bénéficiaires de se mettre en conformité par rapport aux normes ;
- ✓ Les enveloppes distribuées ont été adaptées aux besoins des entreprises, globalement les demandes individuelles ont atteint un niveau suffisant.

Les techniciens ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ Les subventions ont eu un caractère incitatif pour les projets d'investissement notamment pour l'outil productif ;
- ✓ De manière générale, les résultats ont été particulièrement satisfaisants ;
- ✓ Le cadrage du volume d'enveloppe a été adapté aux besoins des entreprises. L'ORAC est donc bien en phase avec les besoins des petites structures. Pour 1/3, cette opération a eu un effet dynamisant puisque l'investissement a été concrétisé grâce à l'Orac. Pour les 2/3 restants, l'investissement aurait de toute façon été réalisé, mais la subvention obtenue a permis de financer d'autres investissements prévus ultérieurement (embauche, communication...) ;
- ✓ L'Orac correspondait aux besoins d'investissements des commerçants et des artisans. Le secteur du BTP a pu être soutenu grâce à cette opération car la période était difficile. Par ailleurs, l'Orac a permis de sensibiliser la population des entreprises pour d'autres opérations comme par exemple « opération vitrine », « opération petite ville » et « opération urbaine ». L'Orac permet également de compenser le manque des dispositifs existants vis-à-vis des TPE. Enfin dans le cadre de la transmission elle peut venir compléter efficacement le dispositif Dotation Nouvel Entrepreneur (DNE) qui s'adresse aux repreneurs.

.../...

Le regard des élus et techniciens ayant suivi les Orac

Impact de la procédure (suite)

2/ En phase formation

Les élus ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ Des formations ont été réalisées grâce à l'effet attractif des 10 % de subvention supplémentaires.

Les techniciens ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ De manière générale, les résultats sont considérés comme moyens ;
- ✓ Certaines formations ont été suivies sans conviction ;
- ✓ La formation a constitué un effet « carotte » évident, ce qui a eu pour résultat de développer d'autres besoins en formation ;
- ✓ L'aspect décentralisé a constitué un plus évident ;
- ✓ Le mérite de l'ORAC aura été de créer des réflexes de participation plus importante des chefs d'entreprises et conjoints aux formations. Ceci est sans doute imputable, pour partie, au fait que ces sessions étaient décentralisées. Par ailleurs, elles se sont révélées plus interactives dans la mesure où les stagiaires se connaissant, on a, le plus souvent, évité les inhibitions classiques des groupes où les gens ne se connaissent pas et où seuls les « leaders » s'expriment.

3/ En phase animation

Les élus ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ L'animation a eu un effet de mobilisation important des professionnels ;
- ✓ La communication a porté sur des problématiques communes ;
- ✓ Sans aucun doute, le plus difficile dans ces opérations Orac est la réalisation d'opérations collectives qui est assez antinomique avec l'individualisme des artisans et commerçants. Seul le groupement ARCADES à La-Bastide-Clairence a mis en place le « Marché Potier ».

Les techniciens ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ Bonne articulation entre animateurs locaux et animateurs consulaires, sinon problème classique de l'animation, recherche de leaders pour actions collectives.

Les points faibles, les erreurs à ne pas reproduire

Les élus ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ Pour le territoire :
 - Montage financier complexe avec trois financeurs distincts (Etat, Conseil régional, Union européenne) qui avaient des modalités de paiement différentes selon les organismes ;
 - Il a manqué sans doute des opérations collectives un peu plus structurantes ;
 - Communication pas suffisamment claire notamment sur les conditions d'éligibilité (pourquoi pas le matériel roulant ?).
- ✓ Pour les entreprises :
 - Délais de paiement relativement longs pour les premières ORAC ;
 - Actions de formation : pas toujours en rapport avec les attentes des entreprises.

Les techniciens ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ Pour le territoire :
 - Pour la première vague Orac, absence d'animations spécifiques et de projets structurants
 - L'Orac a eu finalement un impact à la dimension réduite en terme macro-économique, d'où l'idée développée dans d'autres régions de mettre en avant des filières prioritaires ou des secteurs d'activités ;
 - L'Orac ne peut répondre à tous les problèmes de développement ;
- ✓ Pour les entreprises :
 - Non prise en compte de certains investissements (activités médicales et paramédicales) ;
 - Difficultés de mettre en place des opérations collectives ;
 - Malgré un prolongement d'enveloppe, certaines entreprises n'ont pas pu solliciter l'aide.

Le regard des élus et techniciens ayant suivi les Orac

Les points forts, les réussites à souligner

Les élus ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ Pour le territoire :
 - L'opération a permis de lutter contre l'isolement des entreprises ;
 - Implication forte des entreprises du territoire concerné ;
- ✓ Pour les entreprises :
 - Au plan individuel, effet satisfaisant.

Les techniciens ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ Pour le territoire :
 - La synergie avec d'autres procédures par ex. : FISAC. Il a semblé important que cela débouche sur des projets d'action collective et que les procédures Orac ne soient pas isolées ;
 - Le dispositif d'animation, notamment la présence permanente de techniciens, a permis de mener des actions collectives innovantes (par ex. : le salon de l'habitat) ;
 - Bonne cohésion entre les différentes opérations qui se sont succédées dans le territoire de Mauléon et Tardets
- ✓ Pour les entreprises :
 - Dimensionnement adapté des enveloppes de subvention ;
 - Participation satisfaisante ;
 - L'Orac a permis une bonne animation générale du tissu entrepreneurial local
 - L'investissement lié à la formation est une solution à maintenir

Les pistes d'amélioration des Orac à venir

Les élus ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ L'impact de l'Orac dépend de la dimension du territoire et de la qualité du travail terrain assuré par l'animateur du PCD en étroite collaboration avec les animateurs consulaires ;
- ✓ Il faudra sans doute cibler de façon plus précise les activités en tenant compte des caractéristiques du territoire ;
- ✓ Une attention particulière devrait sans doute être donnée aux métiers qui disparaissent et qui posent problème de succession (formation repreneurs, etc) ;
- ✓ Sur les actions de formation, il conviendrait peut être de personnaliser davantage les besoins ;
- ✓ Garder le même principe en animation, le succès des ORAC dépend de la mobilisation des entreprises ;
- ✓ Les conditions de financement doivent être identiques pour tous les financeurs ;
- ✓ Il faut communiquer dès le départ sur les conditions d'éligibilité ;
- ✓ Et porter l'accent sur les actions collectives à forte valeur ajoutée (ex. : groupement ébénistes).

Les techniciens ont fait ressortir les points suivants :

- ✓ Il faut tenir compte de la place des artisans dans les villes, et pas seulement des activités de production ;
- ✓ Il est nécessaire d'améliorer l'attractivité de la profession vis-à-vis des jeunes (accueil d'élèves dans les entreprises) renforcement entre consulaires et animateurs locaux
- ✓ Faut-il réaliser une opération globale sur un territoire ? ou plutôt choisir des filières ou des secteurs ?
- ✓ Certains aspects négatifs ne peuvent être résolus (durée forcément limitée de l'opération). Il faudrait peut-être un ciblage sur les aides aux matériels qui soient complémentaires des dispositifs existants ;
- ✓ S'agissant des formations, il faut veiller à un ciblage plus précis et peut-être faire quelque chose de particulier concernant la transmission.

Synthèse

1/ L'impact de la procédure

En phase travaux :

- ✓ Les ORAC ont eu un impact positif direct pour les entreprises bénéficiaires mais aussi indirect pour l'artisanat local (notamment pour le secteur de la construction)
- ✓ Ces subventions ont eu un caractère incitatif pour les projets d'investissement

En phase formation :

- ✓ L'effet attractif des 10 % supplémentaires de subvention a permis de créer des réflexes de participation plus importante des chefs d'entreprises aux stages et aussi de développer d'autres besoins en formation
- ✓ De manière générale, les résultats sont considérés comme moyens

En phase animation :

- ✓ L'animation a joué un rôle important pour mobiliser les professionnels et la réalisation d'opérations collectives

2/ Les points faibles, les erreurs à ne pas reproduire

- ✓ Modalités de paiement différentes selon les financeurs (état, CRA, UE)
- ✓ Sur la première vague ORAC, peu ou pas d'opérations collectives structurantes
- ✓ La communication n'a pas été suffisamment claire sur les conditions d'éligibilité
- ✓ Actions de formation : pas toujours en rapport avec les attentes des entreprises

3/ Les points forts, les réussites à souligner

- ✓ L'ORAC compense le manque des dispositifs existants vis-à-vis des TPE
- ✓ L'opération a permis de lutter contre l'isolement des entreprises
- ✓ Les enveloppes financières ont été adaptées aux besoins des entreprises
- ✓ Une synergie s'est créée avec d'autres procédures dans la deuxième vague ORAC
- ✓ Le dispositif d'animation a été satisfaisant (bonne articulation entre animateurs locaux et consulaires) et a permis de mener des actions collectives innovantes
- ✓ La décentralisation des actions de formation a constitué un plus évident

4/ Les pistes d'amélioration des ORAC à venir

- ✓ Tenir compte des caractéristiques du territoire, par ex. : porter une attention particulière aux métiers qui rencontrent des problèmes de succession
- ✓ Mieux cerner les besoins sur les actions de formation et tenir compte de cas particuliers tels que la transmission
- ✓ Maintenir un dispositif en animation fort afin de mobiliser tous les acteurs
- ✓ Les conditions de financement doivent être identiques pour tous les financeurs tout en veillant à ce que les aides soient complémentaires des dispositifs existants
- ✓ Communiquer dès le départ sur les conditions d'éligibilité
- ✓ Porter l'accent sur les actions collectives à forte valeur ajoutée

Le regard des entreprises bénéficiaires des Orac**Préalable méthodologique :**

Les éléments suivants reposent sur l'analyse de 32 questionnaires exploitables reçus suite à une enquête effectuée auprès de 100 entreprises parmi celles ayant bénéficié des Orac.

Au regard de la taille réduite de l'échantillon, ces éléments doivent être considérés comme une tendance.

Le regard des entreprises sur la phase travaux

Sur les 32 entreprises, la quasi-totalité (31) ont bénéficié d'une aide à l'investissement. Toutes déclarent avoir réalisé les travaux prévus.

L'Orac a constitué un déclencheur pour la moitié des entreprises : 16 sur 31. Pour 13 entreprises, cela n'a pas été le cas, 3 sont partagées, pensant que l'Orac a joué sur la prise de décision sans toutefois être véritablement le déclencheur.

Un peu plus des 3/4 des entreprises (24 sur les 31) estiment que le délai d'obtention a été satisfaisant. 6 le jugent au contraire trop long.

Le regard des entreprises sur la phase formation

Près des 3/4 des entreprises (23 sur les 32) ont bénéficié d'une formation dans le cadre de l'Orac.

Cette formation a donné satisfaction à 18 d'entre elles (78%). Par contre 3 n'y ont pas trouvé leur compte. Pour la première le sujet ne présentait pas d'intérêt, la seconde n'a suivi la formation que pour avoir le maximum de la subvention. La troisième ne précise pas la raison de son insatisfaction. Enfin, 2 chefs d'entreprise sont mitigés, l'un trouvant de l'intérêt à la formation mais les formateurs « un peu légers », l'autre trouvant la formation non adaptée à ses préoccupations du moment.

Parmi les 9 entreprises qui n'ont pas bénéficié de formation, 5 l'expliquent par un manque de temps, l'un d'eux étant, au moment de la formation, en pic d'activité du fait du caractère saisonnier de son entreprise. Les autres ne précisent pas.

L'un des chefs d'entreprise ayant suivi la formation précise qu'il a suivi la formation malgré des horaires jugés inadaptés.

Apparaît donc la nécessité :

- ✓ de cerner précisément les besoins réels des chefs d'entreprise pour adapter autant que faire se peut la formation aux objectifs à atteindre ;
- ✓ de connaître au préalable les disponibilités des chefs d'entreprise, qu'il s'agisse des périodes dans l'année, des jours dans la semaine et des horaires dans la journée, afin de ne pas priver les personnes de formations utiles pour des problèmes de non adaptation des créneaux proposés.

L'informatique, la gestion commerciale et la réalisation de vitrines et aménagement d'espaces commerciaux sont les contenus de formation évoqués, la dernière de ces formations ayant l'air d'avoir particulièrement donné satisfaction.

En remarque, un chef d'entreprise souligne l'intérêt de se retrouver avec d'autres artisans.

Le regard des entreprises sur la phase animation

30 chefs d'entreprises sur les 32 sont satisfaits de la phase animation. Un ne se souvient pas, le dernier n'a pas répondu. Parmi les satisfaits, un seul explique sa satisfaction par la richesse des échanges avec le groupe et l'animateur.

L'ensemble des 28 personnes qui se sont exprimées sur le sujet ont trouvé le suivi satisfaisant, ainsi que l'appui reçu. Sur ce dernier aspect, un chef d'entreprise précise avoir « énormément apprécié » le soutien reçu pour instruire le dossier.

Le ressenti sur les points forts et points faibles des Orac passées

Les points forts, les réussites à souligner :

Sur les 11 chefs d'entreprises ayant renseigné cette rubrique :

- ✓ 4 mentionnent l'octroi d'une subvention comme point fort des Orac ;
- ✓ 2 évoquent plutôt le rôle incitatif et dynamisant : "fort pouvoir dynamisant" et incitation à investir" sont les expressions employées ;
- ✓ 2 situent les réussites sur le volet animation, soulignant le sérieux et la qualité du suivi et du soutien reçu ;
- ✓ un seul mentionne la formation comme point fort ;
- ✓ un autre évoque le nombre de participants ;
- ✓ un dernier enfin qualifie l'Orac de "très positif" sans préciser.

Les points faibles, les erreurs à éviter :

Seuls 4 chefs d'entreprises ont complété cette rubrique, ce qui en soit constitue déjà un signe de réussite globale des Orac. Parmi les points faibles mentionnées, 2 concernent les délais de paiement de la subvention (à rapprocher des 6 personnes ayant trouvé ce délai trop long précédemment). L'un qualifie de point faible l'obligation de suivre une formation pour obtenir la subvention. La dernière lacune exprimée se situe sur le registre du manque de communication puisque le chef d'entreprise regrette d'avoir appris seulement a posteriori la possibilité de faire financer du matériel d'occasion par l'Orac en lieu et place de matériel neuf.

Les améliorations à apporter :

Très peu de chefs d'entreprise ont exprimé des desiderata en la matière. Les améliorations à apporter concernent essentiellement des modalités d'éligibilité et des aspects de trésorerie :

- ✓ l'augmentation du taux de subvention octroyée par rapport à l'investissement réalisé ;
- ✓ un effet rétroactif des Orac par la prise en compte des investissements engagés avant la mise en route des procédures ;
- ✓ l'octroi d'avances sur les subventions ou bien leur paiement plus rapide ;
- ✓ la prise en compte du matériel de transport dans le type d'investissement subventionné ;
- ✓ la communication aux chefs d'entreprises d'un compte-rendu des décisions prises.

Synthèse générale

Les données chiffrées de cette décennie de procédures ORAC, les commentaires qu'en font les chefs d'entreprise bénéficiaires, les élus ayant porté ces procédures et les techniciens les ayant animé sont autant d'éléments qui nous permettent de mettre en évidence des acquis de cette période mais aussi les enjeux des procédures à venir.

La perception générale des procédures qu'en ont tous les acteurs fait ressortir une satisfaction générale des ORAC mises en œuvre dans les années 90. De manière synthétique :

Les points faibles, les erreurs à ne pas reproduire :

- ✓ Délais de paiement longs notamment sur la première vague ORAC (problème semble t'il corrigé par la suite sur les dernières procédures) ;
- ✓ Manque d'opérations collectives structurantes sur la première vague ORAC, engagées par la suite sur les dernières procédures ;
- ✓ Insuffisance de la communication d'une part en début de programme sur les critères d'éligibilité et d'autre part, en cours de programme, sur les décisions prises en comité.

Les points forts, les réussites à souligner :

- ✓ Effet incitatif des subventions pour lancer les investissements mais aussi effet de levier non négligeable puisque certaines entreprises ont augmenté leurs investissements de départ ;
- ✓ L'ORAC est un des seuls dispositif d'aide existant pour les T.P.E. en activité ;
- ✓ Le dispositif d'animation a été jugé satisfaisant et efficace, notamment l'articulation entre animateurs locaux et réseau consulaire. Le bon fonctionnement des comités de pilotage a été souligné ;
- ✓ L'ORAC a permis de développer des actions structurantes (regroupements d'entreprises, projets collectifs, parfois en synergie avec d'autres procédures d'aménagements de bourg) ;
- ✓ Dimensionnement adapté des enveloppes financières ;
- ✓ Décentralisation des formations particulièrement appréciées.

Les pistes d'amélioration des ORAC à venir :

- ✓ Tenir compte des caractéristiques du territoire ;
- ✓ Maintenir un système d'animation ayant fait ses preuves ;
- ✓ Communiquer de manière claire sur le programme ;
- ✓ Encourager les actions structurantes.

Les procédures ORAC ont été un moment important dans la vie économique du territoire en terme d'investissement. Elles ont été des leviers efficaces pour améliorer l'outil de production et l'immobilier d'entreprise.

La couverture géographique est jugée satisfaisante (130 communes) malgré l'absence des cantons d'Espelette et d'Ustaritz. On peut penser que le nombre d'entreprises bénéficiaires paraît relativement faible (10%), toutefois, il faut le replacer dans un contexte où les programmes duraient rarement plus de deux années.

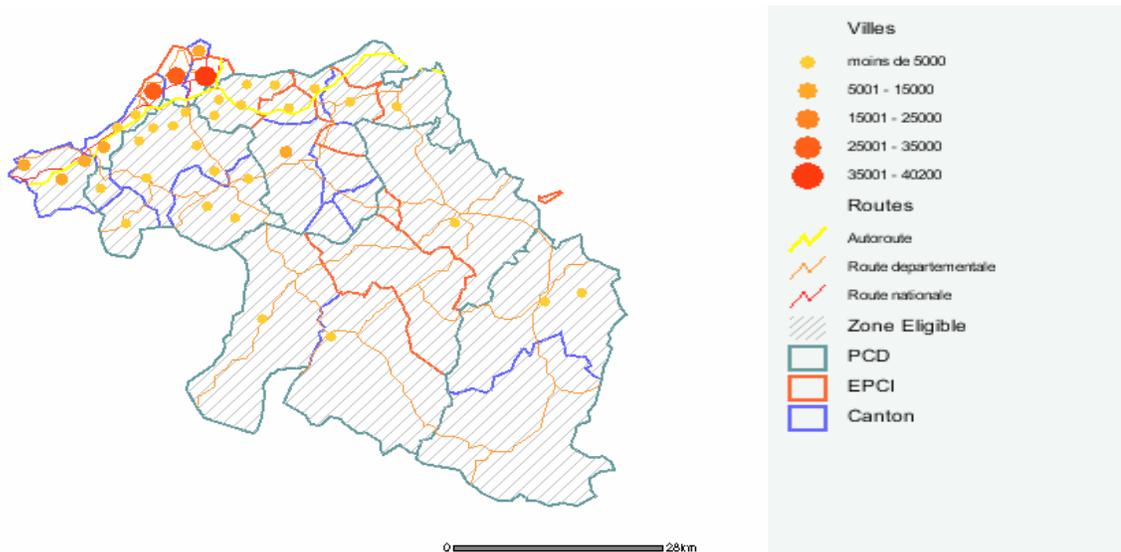
A titre individuel, on mesure l'importance des ORAC aux attentes qu'elles génèrent notamment chez les bénéficiaires potentiels. Cela s'explique notamment par le fait que les T.P.E. sont généralement écartées des dispositifs traditionnels d'aide aux entreprises axés sur la création – transmission d'entreprise et sur les P.M.E. de production.

Un des acquis les plus intéressants a été la mise en œuvre d'actions structurantes. Au regard des réalités de la T.P.E., plutôt individualiste, la mise en œuvre de projets collectifs peut être considéré comme un succès notamment sur les deux dernières ORAC. Il s'agit pour les procédures à venir de maintenir cette dynamique de projets.

Les chefs d'entreprises actuels ont intégré cette dimension collective que ce soit par des actions territoriales ou de filières, c'est une manière pour eux de contourner l'isolement dont ils souffrent. Au delà du simple échange entre professionnels, l'ORAC contribue à une réflexion stratégique sur leurs métiers.

PHASE 1.2. ANALYSE DE LA SITUATION
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Pays Basque : un territoire bien couvert par les structures de développement et de coopération intercommunale



Le Pays Basque compte 262 311 habitants (recensement de 1999) répartis sur 158 communes et 2 967 km². La zone éligible aux Orac (communes de moins de 10 000 habitants) représente 97% du territoire du Pays Basque et la moitié de sa population avec 131 072 habitants.

Les seules 5 communes non éligibles aux Orac (communes de plus de 10 000 habitants, soit Bayonne, Anglet, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye) regroupent à elles seules l'autre moitié des habitants du Pays Basque sur à peine 3% du territoire.

Le Pays Basque est bien couvert par les structures de coopération intercommunale : 129 communes sur les 158 (soit 82% des communes) se regroupent au sein d'une Communauté d'Agglomération (Bayonne, Anglet et Biarritz) et de 7 Communautés de Communes qui, ensemble, représentent 80% du territoire et 65% de la population. Sur la seule zone éligible, 6 communautés de communes regroupent 126 communes sur les 153 :

- la Communauté de Communes de Soule regroupe les communes des 2 cantons souletins de Mauléon et Tardets, soit 35 communes et 13 471 habitants ;
- Amikuze : les 27 communes du canton de Saint-Palais soit 8 889 habitants ;
- Garazi-Baigorry : les 30 communes des 2 cantons de Garazi et Baigorry, soit 11 802 habitants ;
- Bidache : les communes du canton de Bidache sauf Bardos, soit 6 communes et 3 084 habitants ;
- Hasparren : le canton d'Hasparren sauf Méharin, les communes d' Ayherre, Briscous et Isturits du canton de La-Bastide-Clairence et la commune d'Hélette du canton d'Iholdy, soit un total de 10 communes et 11 473 habitants ;
- Iholdy-Ozitabarre : le canton d'Iholdy à l'exception d'Hélette, soit 13 communes et 3 446 habitants ;
- Saint-Pierre-d'Irube : les 5 communes de ce canton, soit 13 066 habitants.

Sur le territoire du Pays Basque, 4 zones ont été définies comme périmètres pour les prochaines Procédures Collectives de Développement :

- PCD Soule : couvre la Soule, c'est-à-dire les 2 cantons de Mauléon et Tardets ;
- PCD Basse-Navarre : couvre les 4 cantons de Saint-Palais, Iholdy, Garazi et Baigorry ;
- PCD Nive-Nivelle : les 2 cantons d'Ustaritz et Espelette et la commune d'Ascain ;
- PCD Nive-Adour-Ursuia : les 3 communautés de communes de St Pierre d'Irube, Hasparren et Bidache, et les communes de Bardos, La Bastide Clairence et Urt. .../...

.../... La totalité des 146 communes concernées par ces périmètres PCD se situent dans la zone éligible aux Orac. Dans cette zone, seules 7 communes ne font pas partie des périmètres définis pour les PCD, 6 situées sur le littoral, du nord au sud Boucau, Bidart, Guéthary, Ciboure, Urrugne, Biriadou, et Gestas, enclave située en Béarn. Le territoire ainsi couvert par les périmètres PCD représente 2 789 km², soit 94% de la superficie totale du Pays Basque et 97% de celle de la zone éligible. Il compte 103 884 habitants, soit 39,6% de la population du Pays Basque et 79% de celle de la zone éligible.

Il existe, dans la zone éligible, 3 Centres d'appui aux entreprises, avec des compétences s'étendant sur des périmètres clairement définies :

- l'Odace, compétente sur le territoire souletin, soit les 2 cantons de Mauléon et Tardets ;
- Indar, dont les prérogatives s'étendent sur les cantons de Saint-Palais et Bidache, et sur celui d'Iholdy à l'exclusion de la commune d'Hélette ;
- Aldatu, dont l'action porte sur le canton d'Hasparren sauf la commune de Méharin, sur le canton de La-Bastide-Clairence sauf la commune d'Urt, et sur la commune d'Hélette du canton d'Iholdy.

Ensemble, ces 3 périmètres représentent 93 communes sur les 153 de la zone éligible, 1 677 km² soit 56,5% du Pays Basque et 58% de la zone éligible, et 42 324 habitants, soit 16% de la population totale et 32% de celle de la zone éligible.

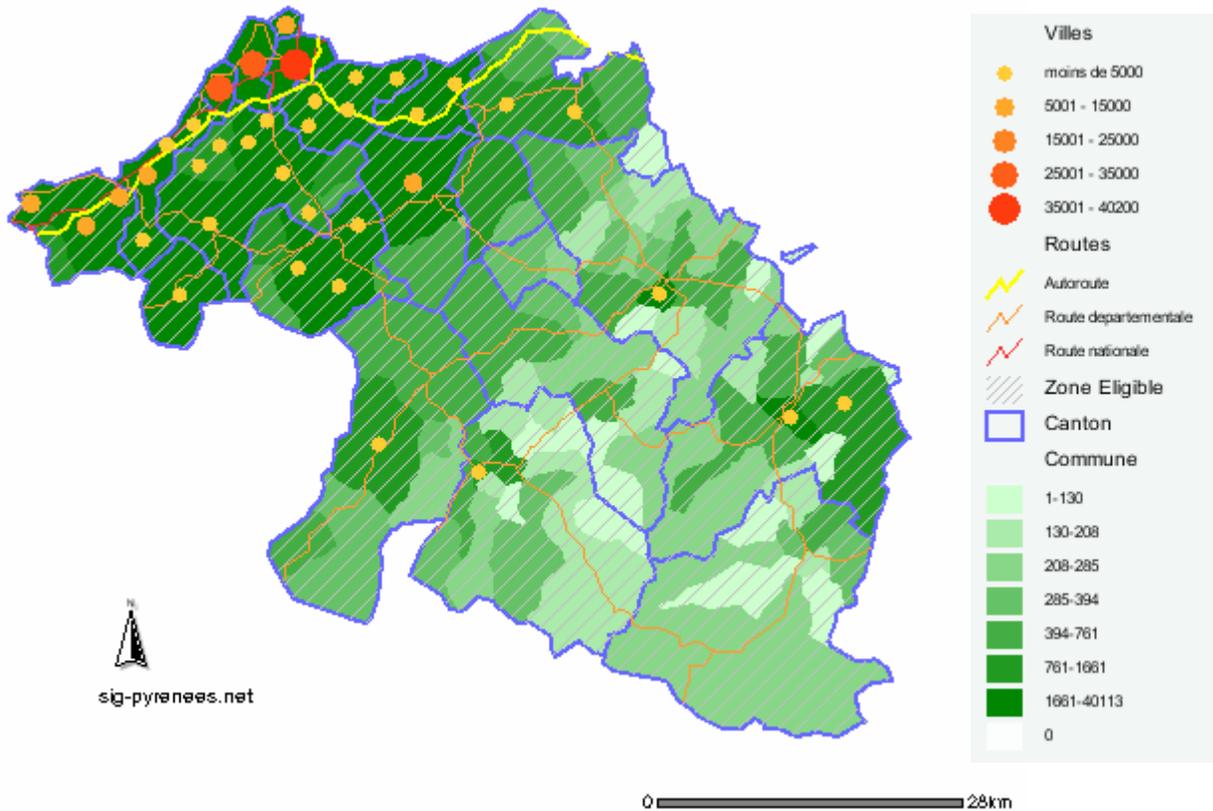
Données de cadrage

	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Evolution 1975-1999 (%)	Part de la population (%)	Superficie (km ²)	Densité (hab / km ²)
Pays Basque	158	262 311	+ 15,1	100,0	2967,0	88,4
Zone éligible	153	131 072	+ 18,4	50,0	2879,6	45,5
Zone non éligible	5	131 239	+ 12,1	50,0	87,3	1 503,8
3 zones de peuplement :						
Zone littorale (1)	17	174 520	+ 18,3	66,5	265,5	657,2
Zone intermédiaire (2)	35	49 755	+ 35,7	19,0	790,2	63,0
Zone intérieure (3)	106	38 036	- 12,9	14,5	1911,1	19,9
Une Communauté d'Agglomération : Bayonne-Anglet-Biarritz	3	105 396	+ 10,0	40,2	60,3	1748,7
7 Communautés de communes :	126	65 040	+ 2,7	24,8	2331,5	27,9
Soule (4)	35	13 471	- 17,1	5,1	696,9	19,3
Amikuze (5)	27	8 698	- 7,5	3,3	339,2	25,6
Garazi-Baigorri (6)	30	11 802	- 11,7	4,5	639,7	18,4
Bidache (7)	6	3 084	+ 0,1	1,2	119,1	25,9
Hasparren (8)	10	11 473	+ 14,8	4,4	243,6	47,1
Iholdy-Oztibarre (9)	13	3 446	- 14,2	1,3	222,4	15,5
Saint-Pierre-d'Irube (10)	5	13 066	+ 80,4	5,0	70,6	185,1
4 périmètres PCD :	147	104 312	+ 16,2	39,8	2801,9	37,2
Soule (4)	35	13 471	- 17,1	5,1	696,9	19,3
Basse-Navarre (11)	71	24 565	- 10,4	9,4	1214,2	20,2
Nive-Nivelle (12)	17	34 799	+ 52,1	13,3	372,5	93,4
Nive-Adour-Ursuia (13)	24	31 477	+ 35,5	12,0	518,2	60,7

1. Communes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et cantons de Saint-Pierre-d'Irube, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye
2. Cantons de Ustaritz, Hasparren, Bidache, Espelette, La-Bastide-Clairence
3. Cantons de Saint-Palais, Iholdy, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Etienne-de-Baigorri, Mauléon et Tardets
4. Cantons de Mauléon et Tardets
5. Canton de Saint-Palais
6. Cantons de Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Etienne-de-Baigorri
7. Canton de Bidache sauf Bardos
8. Canton d'Hasparren sauf Méharin, communes d' Ayherre, Briscous et Isturits du canton de La-Bastide-Clairence, commune d'Hélette du canton d'Iholdy
9. Canton d'Iholdy sauf Hélette
10. Canton de Saint-Pierre-d'Irube
11. Cantons de Saint-Palais, Iholdy, Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Etienne-de-Baigorri
12. Cantons d'Ustaritz et Espelette, commune d'Ascain
13. Communautés de communes de Saint-Pierre-d'Irube, Hasparren et Bidache, communes de Bardos, La-Bastide-Clairence et Urt

Maillage urbain : quelques villes à taille humaine, des bourgs et une majorité de petites communes

Population en 1999



Au Pays Basque, seules 3 communes dépassent 30 000 habitants : Bayonne avec 40 078 habitants, Anglet avec 35 263 habitants, et Biarritz avec 30 055 habitants. Concentrant 40% de la population du Pays Basque, elles constituent à elles trois le seul véritable centre urbain du Pays Basque avec 105 400 habitants au total.

Au Sud de la zone littorale, les 2 communes de Saint-Jean-de-Luz et Hendaye avoisinent les 13 000 habitants, l'ensemble Saint-Jean-de-Luz Ciboure atteignant presque les 20 000 habitants. Toutes les autres communes ont moins de 10 000 habitants et composent la zone éligible aux Orac.

Dans la zone littorale, 3 communes dépassent 6 000 habitants : Boucau aux portes de Bayonne avec 7 000 habitants, Ciboure prolongeant Saint-Jean-de-Luz avec 6 300 habitants et Urrugne voisine d'Hendaye avec 7 050 habitants.

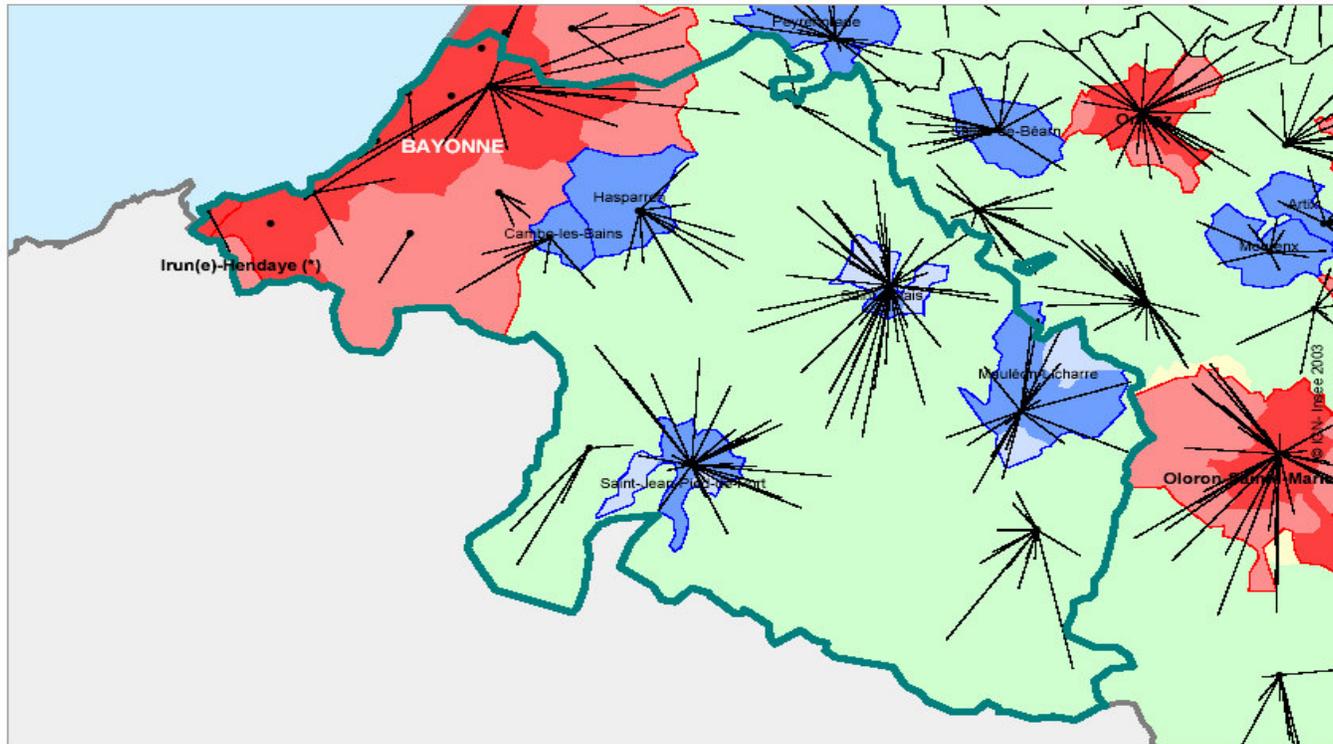
Dans la zone intermédiaire, quelques gros bourgs comptant entre 3 500 et 5 500 habitants constituent une armature significative : Hasparren, Ustaritz, Cambo, Saint-Pée-sur-Nivelle, Saint-Pierre-d'Irube et Mouguerre.

Plus à l'intérieur du Pays Basque, seule Mauléon, forte de son passé industriel, dépasse encore 3 000 habitants. Parmi les autres chefs-lieux, tous sont de taille plus réduite, entre 1 000 et 2 000 habitants, mais certains assurent un véritable fonction de pôle d'équilibre en l'absence, à proximité, de pôles plus importants : Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Etienne-de-Baigorry, Bidache. Par contre ce n'est pas le cas d'Iholdy et Tardets, qui ne comptent que 412 et 656 habitants.

Les 3/4 des communes du Pays Basque (120 communes sur les 158) ont moins de 1 000 habitants. Elles couvrent 70% du territoire en terme d'occupation du sol.

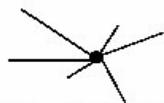
Maillage urbain : une aire urbaine littorale, une couronne périurbaine et 5 pôles d'emploi de l'espace rural

Territoires vécus en 1999



Légende

- Pôles urbains
- Couronnes périurbaines
- Communes multipolarisées
- Pôles d'emploi de l'espace rural
- Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural
- Autres communes de l'espace rural
- Pôles de services intermédiaires ou communes bien équipées



Aire d'influence des pôles de services intermédiaires

Les aires urbaines comportant un chef-lieu de région sont soulignées

NICE	Aire urbaine de 300 000 habitants ou plus
BAYONNE	Aire urbaine de 100 000 à moins de 300 000 habitants
ARCACHON	Aire urbaine de 50 000 à moins de 100 000 habitants
Langon	Aire urbaine de moins de 50 000 habitants
Tonnens	Aire d'emploi de l'espace rural

Sources : Inventaire communal 1998 : Sces-Insee
Recensement de la population 1999 : Insee

L'ensemble de la frange littorale compose un pôle urbain continu s'étendant plus ou moins loin à l'intérieur des terres en fonction de l'extension urbaine. Dans la partie nord, l'urbanisation se poursuit jusque Saint-Pierre-d'Irube, Mouguerre, Villefranque, Lahonce et Urcuit. En allant vers le sud, elle s'étend sur l'ensemble Bassussary, Arcangues, Arbonne, Ahetze. Au sud enfin, elle englobe Ciboure et Urrugne entre Saint-Jean-de-Luz et Hendaye.

L'aire d'influence de Bayonne s'étend loin, jusque Urt, Bardos et Briscous vers l'est, jusque Bidart et même Ciboure vers le sud.

Au sud, celles de Saint-Jean-de-Luz et Hendaye sont bien plus limitées, la première atteint Ascain et Ahetze, la seconde Biriattou.

Dans la couronne intermédiaire, quelques communes apparaissent comme pôles de services intermédiaires ou communes bien équipées : Saint-Pée-sur-Nivelle dont l'influence s'étend à sa voisine Sare, Ustaritz qui englobe Jatxou, Halsou et Larressore dans son aire d'influence, Urrugne considérée comme bien équipée mais sans aire d'influence.

Les autres pôles qui se dégagent sont considérés comme des pôles d'emploi de l'espace rural. 2 sont dans la zone intermédiaire : Cambo et Hasparren dont le rayonnement atteint pour le premier Louhossoa, Itxassou, Espelette, Larressore et Souraïde, pour le second La-Bastide-Clairence, Isturits, Saint-Martin-d'Arberoue, Saint-Esteben, Hélette, Mendionde et Macaye.

.../...

.../... 3 pôles d'emplois structurent la zone intérieure, 2 en Basse-Navarre, un en Soule.

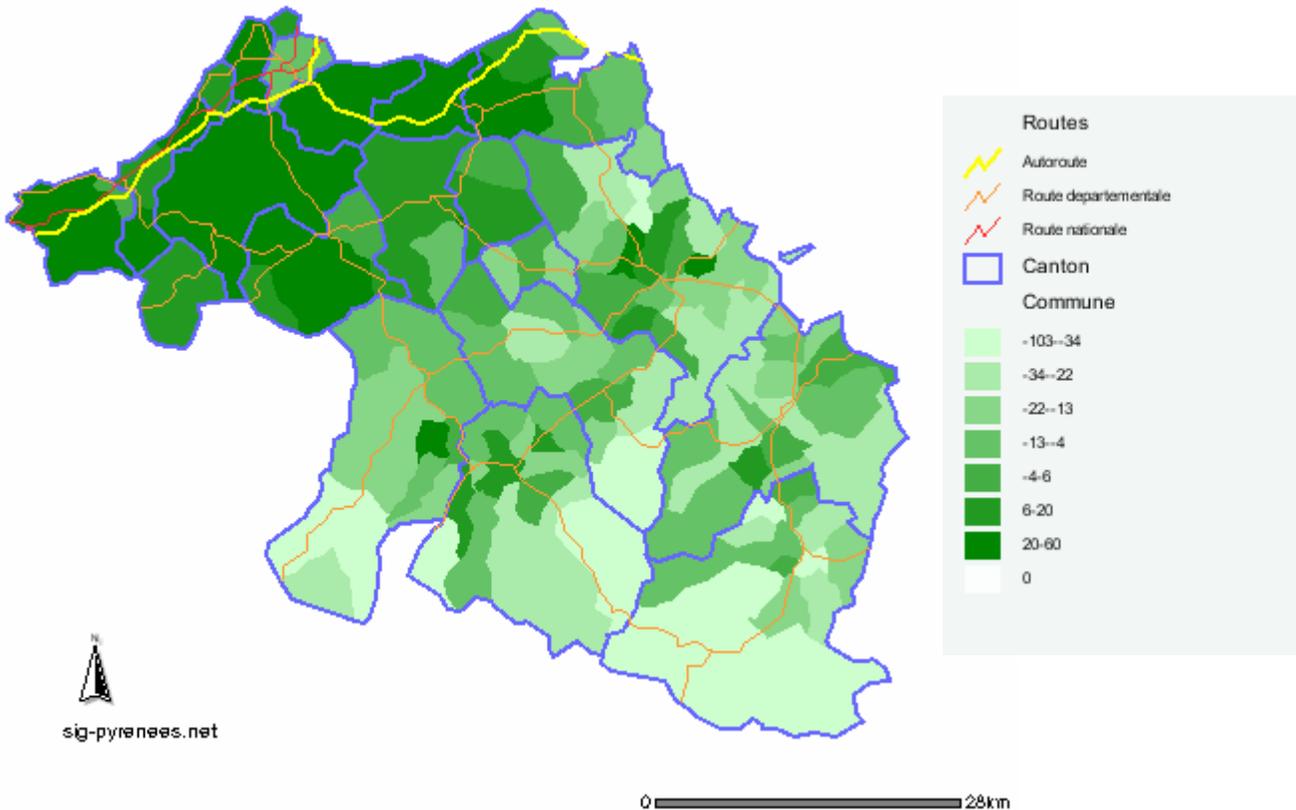
En Basse-Navarre :

- ✓ Saint-Palais constitue un pôle d'emploi que viennent compléter les communes de la couronne, Amendeuix-Oneix, Aicirits, Béhasque et Arberats. Son rayonnement s'étend sur les communes du canton, mais touche aussi la plupart des communes du canton d'Iholdy, exception faite de Suhescun et Irissarry tournée vers Saint-Jean-Pied-de-Port et d'Hélette tournée vers Hasparren. Saint-Jean-Pied-de-Port.
- ✓ Saint-Jean-Pied-de-Port et les communes périphériques d'Ispoure, Saint-Jean-le-Vieux, Uhart-Cize et Ascarat constituent le second pôle d'emplois de Basse-Navarre. Son aire d'influence s'étend sur les communes du canton, atteint celles de Suhescun et Irissarry du canton d'Iholdy, et celles du canton de Baigorri situées aux alentours ou sur la route de Bayonne : Lasse, Anhau, Arrossa, Bidarray et Ossès.

Baigorri ne constitue pas un pôle d'emplois. C'est une commune considérée comme bien équipée ou comme pôle de services intermédiaires. Son influence se limite à sa voisine Irouléguay et aux 3 communes de la vallée des Aldudes, Banca, Urepel et Les Aldudes, les autres communes se tournant plutôt vers Saint-Jean-Pied-de-Port.

L'ensemble Mauléon, Garindein, Chéraute, Viodos, Espès-Undurein constitue le seul pôle d'emplois de Soule, avec un rayonnement sur le canton, mais dont on peut penser qu'il s'étend sur le canton voisin de Tardets. Tardets est considéré comme bien équipée ou comme pôle de services intermédiaires, dont l'aire d'influence est limitée aux communes du canton.

Evolution de la population entre 1975 et 1999 (%)

**Un fort dynamisme démographique :**

Le Pays Basque attire. En 25 ans sa population est passée de 227 815 (recensement de 1975) à 262 311 habitants (recensement de 1999), soit un gain de 34 496 habitants et un taux d'accroissement plus important que dans d'autres territoires : +15,1% contre +10% au Béarn, +14% en Aquitaine et +11,3% en France métropolitaine. Sur les 10 dernières années également, la population du Pays Basque a augmenté plus rapidement : +5,1% entre 1990 et 1999 contre +2,7% au Béarn, +4% en Aquitaine et +3,4% en France. Sur la zone éligible prise globalement, la croissance a été plus forte que sur le Pays Basque : +18,4% entre 1975 et 1999, +6,4% entre 1990 et 1999.

Mais des évolutions contrastées :

Le développement démographique s'est effectué de manière inégale sur le territoire :

- ✓ le littoral a accru sa population de 18,3% entre 1975 et 1999 avec une augmentation plus forte sur la côte sud (+27,8%) que dans le nord sur l'ensemble composé du BAB et du canton de Saint-Pierre-d'Irube (+15%). On retrouve aussi ces caractéristiques sur la dernière période intercensitaire 1990-1999 ;
- ✓ à l'intérieur, la Basse-Navarre et la Soule ont perdu de la population entre chaque recensement : respectivement -10,4 et -17,1% entre 1975 et 1999.
- ✓ la zone intermédiaire, située entre les deux ensembles précédents, a été la zone de plus fort développement démographique : +35,7% sur les 25 dernières années, +11,3% sur les 10 dernières.

Parmi tous les cantons du Pays Basque, c'est dans celui de Saint-Pierre-d'Irube que la population a le plus augmenté :

Directement rattaché à Bayonne, le canton de Saint-Pierre-d'Irube a connu le taux de croissance le plus fort parmi tous les cantons du Pays Basque (+80,4% entre 1975 et 1999) avec trois communes particulièrement dynamiques : Lahonce (+130,5%), Mouguerre (+108%) et Urcuit (+103,6%). En gains absolus de population (nombre d'habitants supplémentaires), le trio de tête sur les 25 dernières années est composé de la commune d'Anglet (+10 018 habitants), du canton d'Ustaritz (+8 280 habitants) et de celui de Saint-Pierre-d'Irube (+5 824 habitants).

Au Labourd intérieur, le canton d'Ustaritz a été le plus dynamique :

Le développement démographique du Labourd intérieur s'est effectué :

- ✓ - d'abord dans le canton d'Ustaritz (+76% en 25 ans, les croissances les plus importantes ayant eu lieu dans les communes de Bassussary et d'Ahetze : respectivement +154 et +132,5%) ;
- ✓ - puis dans le canton de La-Bastide-Clairence : +42,5% en 25 ans, avec une croissance qui s'est portée essentiellement sur les deux communes les plus proches de Bayonne, Briscous (+82,2%) et Urt (+61,3%) ;
- ✓ - le canton d'Espelette a accru sa population de 24% en 25 ans, l'augmentation ayant concerné surtout les communes de Souraïde (+74,5%), Espelette (+58%) et Itxassou (+45%) ;
- ✓ - dans les cantons de Bidache et Hasparren, plus éloignés de la côte, l'accroissement a été moindre : +6,6 et +5,3% respectivement.

En Basse-Navarre, c'est la canton de Baigorry qui a perdu le plus d'habitants :

Les quatre cantons de Basse-Navarre ont tous perdu des habitants :

- ✓ la régression la plus importante a eu lieu dans le canton de Baigorry (-13,6%), les communes les plus reculées des Aldudes, Banca et Urepel étant les plus touchées : respectivement -32,6%, -28,8% et -24,7% entre 1975 et 1999. Dans ce canton, seule la commune d'Irouléguay a accru sa population ;
- ✓ dans le canton d'Iholdy, la baisse globale a été de 12,4%, et les diminutions les plus fortes ont eu lieu à Hosta (-40%) et Saint-Just-Ibare (-32%) ;
- ✓ le canton de Saint-Jean-Pied-de-Port a perdu 10% de ses habitants en 25 ans, les communes les plus éloignées de Béhorléguay et Mendive subissant les décroissances les plus grandes (-35,7 et -32,8% respectivement) ;
- ✓ le canton de Saint-Palais est celui qui, en Basse-Navarre, a connu le déclin le moins sévère : -7,5% entre 1975 et 1999. Dans ce canton, les deux communes de Labets-Biscay et Gestas ont subi les régressions les plus fortes (-26,5 et -24,7%).

En Soule, le déclin démographique a été plus important qu'en Basse-Navarre :

- ✓ Tardets a été le canton le plus touché, celui du Pays Basque qui a connu le déclin démographique le plus important (-22,7%), les communes de Sainte-Engrâce, Larrau et Etchebar subissant les pertes les plus sévères : -51, -38 et -37% respectivement ;
- ✓ le canton de Mauléon a perdu 15% de ses habitants en 25 ans, les diminutions les plus fortes ayant eu lieu dans les communes de Roquiague et Ainharp (-24 et -23,7%).

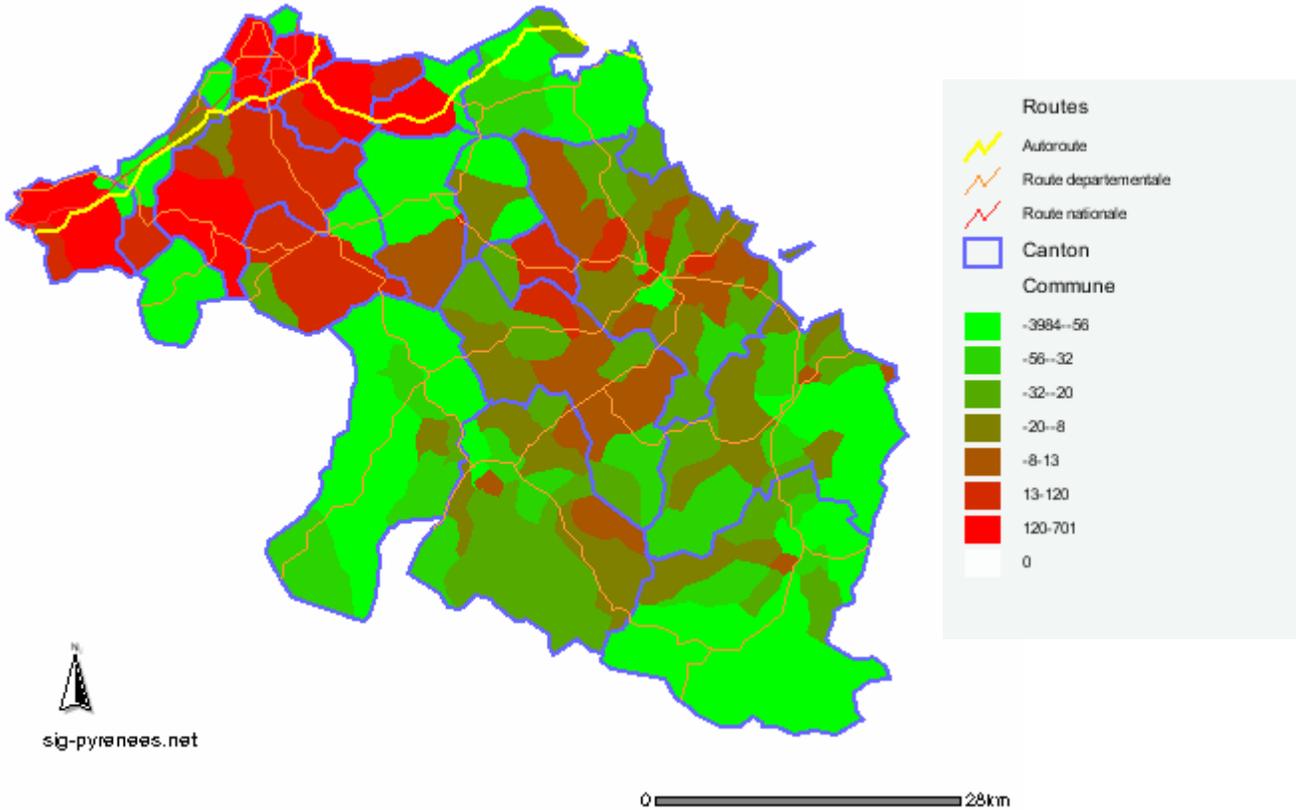
Si la zone intérieure voit sa population décliner, il est cependant utile, dans une perspective d'analyse du territoire, de tenter de dresser une typologie des communes de cette zone intérieure en fonction des évolutions démographiques survenues au cours du dernier quart du 20^è siècle. On peut ainsi distinguer :

- ✓ les communes en fort déclin démographique, avec des évolutions entre chaque recensement qui ne laissent pas entrevoir d'amélioration. Il s'agit essentiellement de communes de montagne, parmi elles Larrau, Sainte-Engrâce, Hosta, Etchebar, Béhorléguay, Mendive, Les Aldudes, Banca... ;
- ✓ les communes en baisse démographique sur la période 1975-1999, mais où les évolutions récentes révèlent un arrêt de la spirale déclinante. C'est le cas notamment de communes comme Bidarray, Ossès et Saint-Martin-d'Arossa le long de l'axe Bayonne Saint-Jean-Pied-de-Port, Aicirits, Domezain ou Béhasque près de Saint-Palais, ou encore Hélette, Orègue, Suhescun, Sames ou Béguios ;
- ✓ les communes en croissance démographique entre 1975 et 1999, mais avec des évolutions qui se sont dégradées au fil des recensements (ce sont les bons résultats du début de période qui ont assuré la croissance globale sur 25 ans) : c'est le cas de Larceveau, Moncayolle, Gabat, Amendeux-Oneix, Saint-Jean-le-Vieux ou Uhart-Cize ;
- ✓ les communes également en progression démographique sur la période, avec des résultats favorables sur les 3 périodes intercensitaires, ou bien en amélioration au fil de recensements : Arbérats, Luxe-Sumberraute, Garris ou Beyrie-sur-Joyeuse autour de Saint-Palais, Irouléguay, çaro, Lacarre ou Ahaxe autour de Saint-Jean-Pied-de-Port.

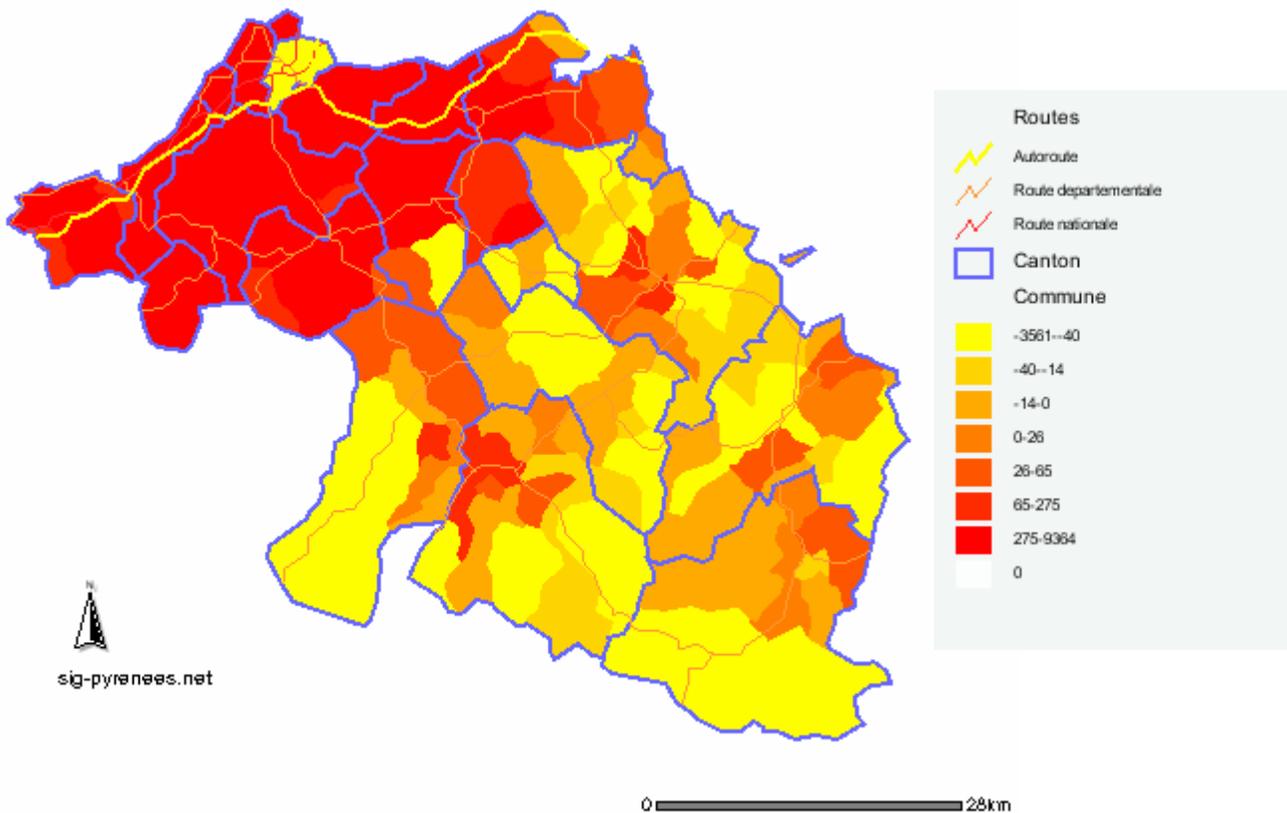
En même temps, les évolutions globales sur la zone intérieure, tout en étant négatives sur les 3 périodes intercensitaires, le sont un peu moins au fil des périodes : -4,8% entre 1975 et 1982, -4,4% entre 1982 et 1990, -4,2% entre 1990 et 1999. Dans le même sens, les taux de variation annuels sont passés, sur ces 3 périodes, de -0,7% à -0,6% puis -0,5%. On peut ainsi raisonnablement penser que, sous l'effet combiné de la raréfaction des biens fonciers et immobiliers disponibles sur la côte et la zone intermédiaire, d'une demande en croissance en rapport avec l'attractivité du Pays Basque, et de prix élevés liés aux tensions sur le marché, les communes de la zone intérieure profiteront de plus en plus, et de plus en plus loin du report de la demande sur des zones de plus en plus reculées par rapport à la frange littorale.

Une croissance due uniquement aux excédents migratoires

Solde naturel entre 1975 et 1999 (%)



Solde migratoire entre 1975 et 1999 (%)



Le solde naturel est négatif au Pays Basque : 8 981 décès de plus que de naissances entre 1975 et 1999. Cela signifie que, sans arrivées d'habitants nouveaux de l'extérieur, le Pays Basque ne parviendrait pas à renouveler sa population. Ce déficit de naissances par rapport aux décès est spécifique au Pays Basque : le solde naturel est positif en Béarn, dans le Sud des Landes, en Aquitaine et en France. Il s'agit d'une tendance lourde pour le Pays Basque, puisque les taux de variation annuels dus au mouvement naturel sont de plus en plus négatifs au fur et à mesure des recensements.

A contrario, les mouvements migratoires, positifs aussi dans les autres territoires, le sont davantage au Pays Basque.

La zone littorale est caractérisée par des soldes naturels de plus en plus négatifs et de forts excédents migratoires relativement stables.

Sur la zone intermédiaire aussi le déficit naturel se creuse mais demeurent moins important que sur le littoral. Ici les excédents migratoires sont en croissance, la zone intermédiaire attire et accueille de plus en plus.

La zone intérieure est la seule à cumuler déficit naturel et déficit migratoire. Il convient cependant de souligner que le déficit migratoire, qui s'était réduit entre les périodes 1975-1982 et 1982-1990, a disparu sur la dernière décennie : la zone intérieure, elle aussi, accueille davantage d'habitants qu'elle n'en voit la quitter. Dans cette zone comme dans les 2 précédentes, les soldes naturels sont de plus en plus négatifs au fur et à mesure des recensements.

Dans la zone éligible aux Orac, une petite dizaine de communes ont des soldes naturels positifs relativement importants (entre 100 et 300) : Urrugne, Saint-Pée-sur-Nivelle, Mouguerre, Briscous, Lahonce, Saint-Pierre-d'Irube, Ascain, Ahetze. Ce sont les communes à proximité immédiate des centres urbains de la côte, où se sont installées de jeunes familles en âge d'avoir des enfants.

Bénéficiant d'excédents naturels plus modérés, entre 40 et 100, les communes d'Arcangues, Espelette, Bassussary, Urcoit, Itxassou, Villefranque, Jatxou, Souraïde ou Biriadou obéissent à la même logique, avec pour certaines, un éloignement plus important.

Enfin quelques rares communes de la zone intérieure ont bénéficié de soldes naturels positifs sur le dernier quart du 20^e siècle, même s'ils ont été faibles : Arbérats, Amendeuix-Oneix, Armendaritz, Béguios, L'Hôpital-Saint-Blaise, Larceveau, Béhasque, Gabat, Orègue, Gamarthe et Béhorléguy.

L'observation successive des 3 périodes intercensitaires successives met en lumière un retournement de tendance dans certaines communes qui, à partir de déficits naturels en première période et/ou seconde, ont connu un excédent des naissances par rapport aux décès sur la dernière période 1990-1999. C'est le cas de Laressore, Bardos, Ainhoa en zone intermédiaire et d'Armendaritz, Macaye, Ordiarp, Gabat, Béhorléguy, Domezain, Gamarthe, Irouléguy, Luxe-Sumberraute, Irissarry, en zone intérieure. Il n'en reste pas moins que, pour la majorité des communes, la succession des recensements s'est accompagnée d'une aggravation ou d'un maintien des déficits naturels.

Sur le dernier quart du 20^è siècle, les excédents migratoires les plus élevés ont concerné des communes du littoral et de la zone intermédiaire. La tendance générale est à un abaissement des excédents migratoires au fur et à mesure de l'éloignement par rapport aux centres urbains de la frange littorale.

Pour le tiers des communes de la zone intérieure (36 communes sur les 106), la période 1975-1999 s'est soldée par une croissance migratoire, même si elle a été le plus souvent faible. Les excédents les plus notables ont concerné :

- ✓ Saint-Jean-Pied-de-Port et les communes environnantes d'Ispoure, Saint-Jean-le-Vieux, Uhart-Cize, Irouléguy, Ahaxe, çaro, Lacarre ;
- ✓ Saint-Palais et certaines des communes alentour comme Garris, Luxe-Sumberraute, Arbérats, Beyrie-sur-Joyeuse ou Aicirits ;
- ✓ certaines communes de Soule telles que Idaux-Mendy, Gotein-Libarrenx, Tardets, Moncayolle, Montory, Sauguis-Saint-Etienne
- ✓ Bidarray, Ossès sur l'axe Bayonne Saint-Jean-Pied-de-Port.

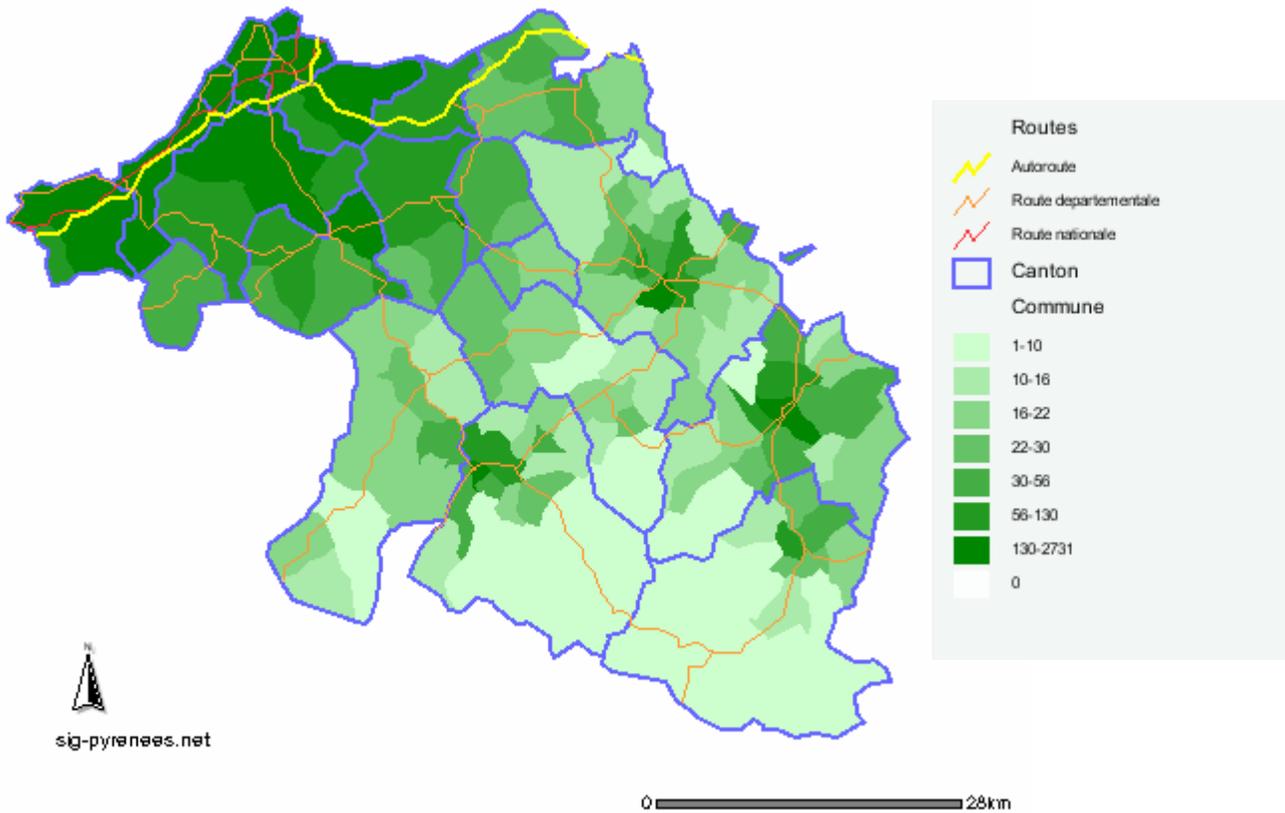
Les communes de l'intérieur pour lesquelles la période 1975-1999 se solde par les déficits migratoires les plus importants sont Mauléon, Sainte-Engrâce, Les Aldudes, Ordiarp, Estérençuby, Sainte-Etienne-de-Baigorry ou Iholdy.

Ici aussi il est important d'analyser, sur une succession de 3 périodes intercensitaires, les retournements de tendance éventuels. Il est ainsi notable que, dans certaines communes, la période la plus récente 1990-1999 (parfois les 2 dernières) a amené une croissance migratoire là où précédemment les départs étaient plus nombreux que les arrivées : c'est le cas de pas mal de communes, parmi lesquelles Saint-Jean-Pied-de-Port, Mauléon, Bidarray, Ahaxe, Hélette, Aicirits, Luxe-Sumberraute, Gotein, Saint-Martin-d'Arrossa, Alos-Sibas-Abense, Béhasque, Licq-Atherey, Tardets, Saint-Etienne-de-Baigorry, Ostabat, Ossès, Lohitzun, Orègue, Gestas, Béguios, Lacarre, Musculdy, Barcus, Suhescun, Mendive.

La moitié des personnes qui sont venues s'installer sur le territoire entre 1990 et 1999 sont des actifs (ayant un emploi ou chômeur). Cette proportion est en augmentation, il y avait moins d'actifs dans les migrants sur les périodes précédentes. Cela est valable dans tous les cantons et va de pair avec une hausse de la proportion des immigrants en âge de travailler : 63,5% des immigrants en 1999 contre 61,4% en 1990.

Population et densité : concentration de la population et contraste extrême des densités

Densité en 1999 (habitants / km2)



La population du Pays Basque est de plus en plus concentrée sur la frange côtière et le proche intérieur :

En 1999, la côte basque au sens restreint accueillait 66,5% de la population sur 9% du territoire, contre 64,7% en 1975. Dans cette zone, à cause de la perte de vitesse de Bayonne, le BAB a vu son importance diminuer, accueillant 40,2% des habitants du Pays Basque en 1999 contre 42% en 1975. Si la côte basque nord est parvenue à maintenir son poids relatif sur les 25 dernières années, c'est grâce au développement démographique de la commune d'Anglet et du canton de Saint-Pierre-d'Irube. Par contre la côte sud a pris de l'importance, hébergeant 18,7% des habitants contre 16,8% en 1975 ;

- ✓ la zone intermédiaire est le territoire qui a le plus accru son poids relatif : 19% de la population y résidait en 1999 contre 16% en 1975, sur 26,6% de la superficie totale ;
- ✓ l'ensemble composé de la Basse-Navarre et de la Soule, plus éloigné de la côte, n'accueillait plus que 14,5% de la population en 1999 (19,2% en 1975) sur 64,5% de la superficie totale.

Les densités sont très contrastées :

Du coup, les densités contrastent fortement sur le territoire. Elevées sur la frange littorale, elles atteignent un maximum de 1750 habitants au km2 sur le BAB (2 281 à Biarritz, commune la plus dense). Elles sont par contre très faibles à l'intérieur : 18 habitants au km2 dans le canton de Baigorri, 9 dans celui de Tardets, avec moins de 5 habitants au km2 dans certaines communes : Larrau, Sainte-Engrâce, Lecumberry, Béhorléguy, Mendive et Hosta.

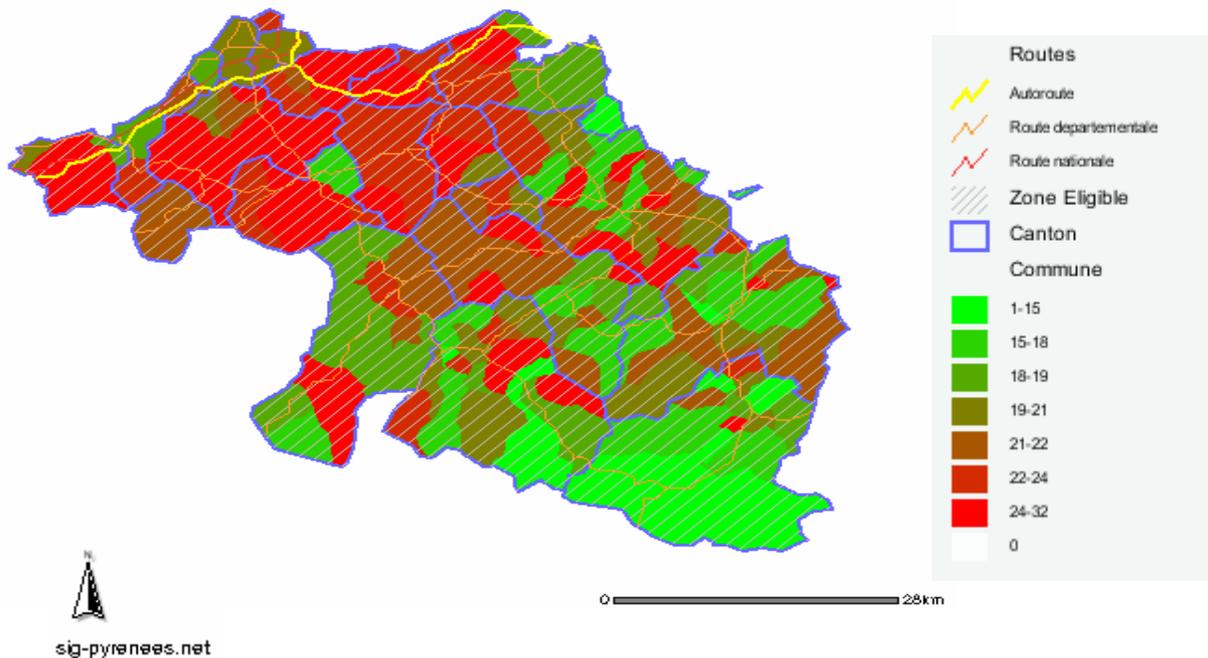
La densité reflète la polarisation de la population qui s'agglomère autour des centres urbains sur le littoral. La densité diminue au fur et à mesure de l'éloignement par rapport à la frange côtière, l'urbanisation s'effectuant en priorité le long des axes routiers.

Les communes les plus denses

Commune	Densité (hab/km2)
Biarritz	2 577,6
Bayonne	1 848,6
Hendaye	1 584,4
Anglet	1 309,4
Boucau	1 204,0
Guéthary	917,1
Ciboure	844,5
Saint-Jean-de-Luz	695,4
Saint-Jean-Pied-de-Port	519,0
Saint-Pierre-d'Irube	504,3
Bidart	384,4
Bassussary	279,1
Bonloc	278,4
Mauléon-Licharre	261,5
Saint-Palais	228,6
Lahonce	199,6
Cambo-les-Bains	196,4
Mouguerre	166,8
Ascaïn	160,7
Arcangues	156,4
Ustaritz	152,2
Urrugne	139,3
Urcuit	131,2
Arbonne	129,8
Ahetze	124,8
Larressore	122,7
Villefranque	101,5

De moins en moins de jeunes sauf dans la zone intermédiaire

Part des moins de 20 ans en 1999 (%)



Les jeunes de moins de 20 ans étaient 60 642 au recensement de 1982, 57 408 en 1990 et 55 853 en 1999, soit une perte globale de -7,9% entre 1982 et 1999, alors que, dans le même temps, la population augmentait de 10,9%. La baisse s'est un peu ralentie de la période intercensitaire la plus ancienne à la plus récente : -5,3% entre 1982 et 1990, -2,7% entre 1990 et 1999.

Cette diminution du nombre de jeunes de moins de 20 ans n'est pas propre au Pays Basque, l'évolution a été similaire en France : -7,6% entre 1982 et 1990. Il n'en reste pas moins que la proportion de moins de 20 ans est bien plus faible au Pays Basque (21,3% de la population totale contre 24,6% en France) et qu'elle a diminué de façon inquiétante puisqu'elle était de 25,6% en 1982 au Pays Basque.

Sur la zone éligible la baisse a été moins importante que sur l'ensemble des 5 villes de plus de 10 000 habitants : -5,8% entre 1982 et 1999 contre -10,1. La proportion de jeunes de moins de 20 ans y est supérieure : 22,6% de la population contre 19,9% dans la zone non éligible.

Cette situation moins défavorable de la zone éligible cache une réalité contrastée entre :

- ✓ la zone intermédiaire où la proportion des moins de 20 ans est assez élevée bien qu'inférieure au niveau français : 23,9% ;
- ✓ la zone intérieure où elle est au contraire très faible, la plus faible du Pays Basque : 19,7%.

La zone littorale se situe entre les 2 : 20,9% de jeunes de moins de 20 ans. De même, s'agissant des évolutions, tandis que la zone intermédiaire enregistrerait une croissance du nombre de jeunes de moins de 20 ans de 4,5% entre 1982 et 1990, la zone intérieure subissait une véritable hémorragie : -29,3%.

Seuls 3 cantons ont bénéficié d'une progression du nombre de jeunes, tous les 3 de la zone intermédiaire :

- ✓ La-Bastide-Clairence : +19,4% ;
- ✓ Ustaritz : +16,9% ;
- ✓ Saint-Pierre-d'Irube : +13,7%.

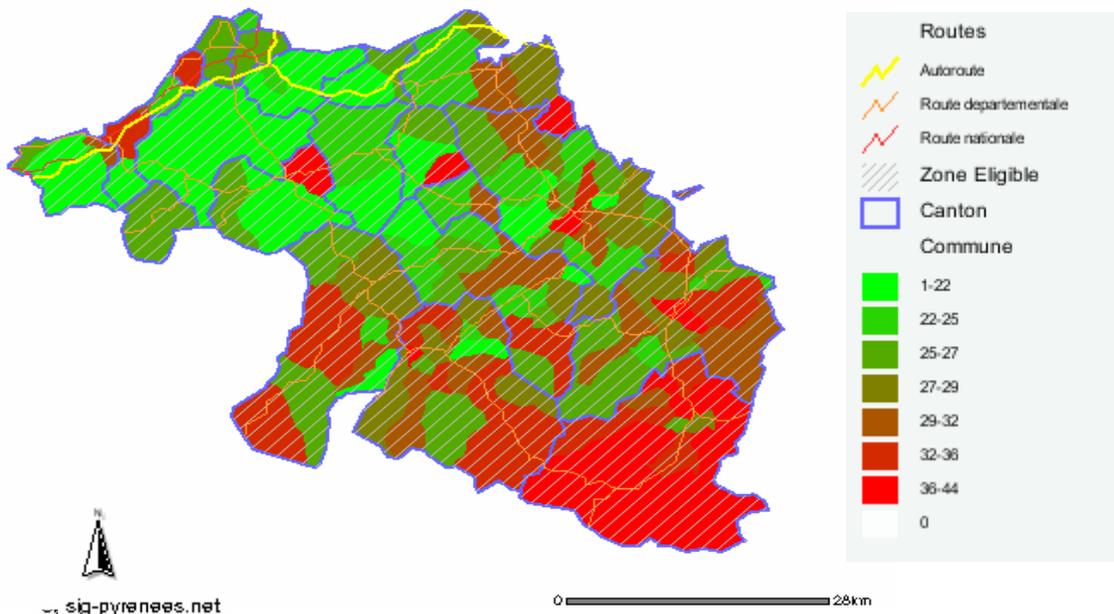
Ce sont aussi les 3 seuls cantons du Pays Basque où la proportion de jeunes est supérieure à la moyenne française : entre 25 et 26% de la population avait moins de 20 ans en 1999.

Dans les cantons d'Espelette, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye, l'évolution 1982-1999, bien que négative, a été moins mal orientée que le résultat global du Pays Basque. Dans tous les autres cantons par contre la baisse a été plus importante, avec des diminutions extrêmement prononcées dans les cantons les plus dévalorisés :

- ✓ entre -12 et -14% à Bidache et Hasparren ;
- ✓ autour de -27% à Saint-Palais, Baigorri et Garazi ;
- ✓ -28,4% à Iholdy ;
- ✓ -29,4% à Tardets et -34,2% à Mauléon.

De plus en plus de personnes âgées sauf dans la zone intermédiaire

Part des plus de 60 ans en 1999 (%)



Les personnes de plus de 60 ans étaient 57 699 au recensement de 1982, 65 182 en 1990 et 71 831 en 1999, soit une hausse globale de 24,5% entre 1982 et 1999 pour, rappelons-le, une croissance de 10,9% de la population. La progression s'est quelque peu ralentie d'une période intercensitaire à l'autre : +13% entre 1982 et 1990, +10,2% entre 1990 et 1999.

Là aussi, la croissance du nombre de personnes âgées n'est pas spécifique au Pays Basque, l'évolution a été du même ordre en France : +25% entre 1982 et 1990. Mais ici aussi il n'en demeure pas moins que la proportion des plus de 60 ans est bien plus importante au Pays Basque (27,4% de la population totale contre 21,3% en France) et qu'elle a augmenté de façon importante puisqu'elle était de 24,4% en 1982 au Pays Basque.

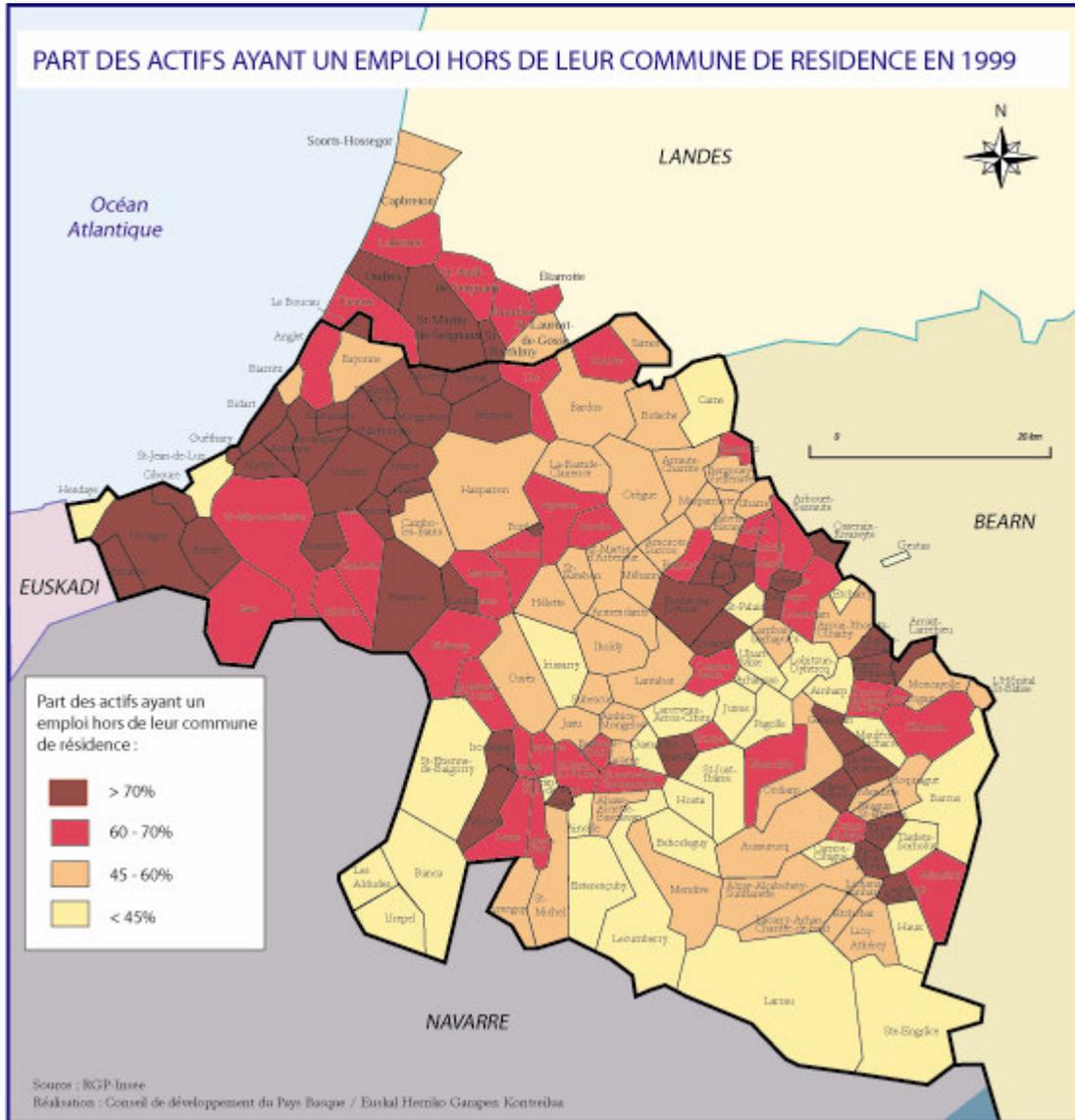
Si la zone éligible a connu, s'agissant des jeunes, une évolution moins défavorable que la zone non éligible, il n'en va pas de même pour l'évolution du nombre de personnes âgées. La hausse a en effet été plus importante dans la zone éligible que sur l'ensemble des 5 villes de plus de 10 000 habitants: +27,2% entre 1982 et 1999 contre +22,2. Par contre la proportion de plus de 60 ans y reste inférieure : 25,6% de la population contre 29,1% dans la zone non éligible. Le détail par zone révèle que :

- ✓ c'est dans la zone intermédiaire que le nombre de plus de 60 ans a le plus progressé : +32% entre 1982 et 1999. Mais en même temps c'est là que la proportion reste la plus faible, bien que supérieure au niveau français : 23,4% ;
- ✓ c'est dans la zone intérieure que la hausse a été au contraire la plus modérée : 11,1%. Mais à l'inverse c'est ici que la proportion de personnes âgées est la plus élevée du Pays Basque : presque 1/3 des habitants (31,1%) ;
- ✓ la zone littorale se situe entre les 2, qu'il s'agisse de l'évolution des plus de 60 ans (+26,5%) ou de leur poids dans la population (27,7%).

De même, s'agissant des évolutions, tandis que la zone intermédiaire enregistrerait une croissance du nombre de jeunes de moins de 20 ans de 4,5% entre 1982 et 1990, la zone intérieure subissait une véritable hémorragie : -29,3%.

Dans tous les cantons du Pays Basque les personnes âgées sont plus nombreuses en 1999 qu'en 1982. Dans ceux de Saint-Pierre-d'Irube, Ustaritz, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, La-Bastide-Clairence et Espelette, la progression s'est faite à un rythme plus rapide que sur l'ensemble du territoire, à partir toutefois des proportions de départ les plus faibles pour les cantons non côtiers. C'est ainsi que Saint-Pierre-d'Irube, Ustaritz et La-Bastide-Clairence restent les 3 cantons du Pays Basque où la population des plus de 60 ans reste la moins représentée (entre 19 et 23%). Dans tous les autres cantons, la hausse a été plus modérée que sur le Pays Basque pris globalement, mais souvent à partir de proportions déjà très élevées. La part des plus de 60 ans est, en 1999, voisine de 30% dans les cantons de Saint-Jean-de-Luz et Baigorri, entre 32 et 33% à Mauléon et Garazi, et atteint 37% à Tardets.

Actifs : une mobilité forte à proximité des grands pôles d'emplois



En 1982, 58% des actifs du Pays Basque travaillaient dans leur commune de résidence. Ils ne sont plus que 41% en 1999. On bouge donc de plus en plus pour aller travailler.

Cette proportion est largement plus faible dans la zone éligible : 32% seulement des actifs ont leur travail sur la commune. Cela se comprend aisément puisque sont exclus de cette zone le BAB qui offre 52% des emplois du Pays Basque et les communes de Saint-Jean-de-Luz et Hendaye qui, ensemble, détiennent 12% des emplois.

Les actifs Bayonnais sont ceux qui travaillent le plus intra-muros : 60% d'entre eux ont leur emploi à Bayonne, qui, ne l'oublions pas, est le premier pôle employeur du Pays Basque, offrant 27% des emplois du territoire. Dans une logique totalement différente, les cantons où les actifs travaillent le plus sur place sont, après Bayonne, les cantons les plus ruraux d'Iholdy, Tardets ou Baigorry, avec, dans des communes comme Sainte-Engrâce, Larrau ou Tardets, Les Aldudes, Banca ou Urepel, Hosta, Arhansus, Estérençuby ou Béhorléguy, une proportion très forte, supérieure à 60%, d'actifs travaillant sur place. Ici on est trop éloigné des grands pôles d'emplois, on vit et travaille sur place, avec une place importante de l'agriculture dans les emplois. En restant dans la zone intérieure, présentent également une part élevée d'actifs travaillant dans la commune la ville de Mauléon et les bourgs-centres de Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port ou Saint-Etienne-de-Baigorry. Ici c'est la fonction commerciale et de services qui prend le relai de l'agriculture, avec, en supplément, les emplois industriels subsistant dans la ville souletine.

A l'inverse, très peu d'actifs travaillent sur place dans les communes des cantons de la zone intermédiaire, surtout dans celles des cantons de Saint-Pierre-d'Irube (14% à peine), d'Ustaritz (21%), de La-Bastide-Clairence (28%). C'est dans les communes d'Halsou, Lahonce, Bassussary, Urcuit ou Jatxou que l'on observe les proportions les plus faibles. On habite là mais on travaille ailleurs, situation "classique" des communes-dortoirs des zones péri-urbaines.

Des équipements inégalement répartis sur le territoire**Préambule : définition des équipements structurants**

Participant tant à la définition et à l'attractivité des communes qu'à leur structuration territoriale, les équipements représentent une facette essentielle des mutations spatiales actuelles. La compétition entre communes pour accueillir les grands complexes commerciaux, sportifs ou culturels reflète l'importance de ces équipements structurants dans les stratégies de développement territorial.

Ne pouvant les considérer en totalité, les 54 principaux éléments jugés pertinents pour mettre en lumière le niveau d'équipement au Pays Basque peuvent se répartir en trois catégories, soit :

- ✓ les services marchands : grande distribution alimentaire, petit commerce de détail alimentaire, hygiène-santé-beauté, équipement de la personne, équipement de la maison, loisirs, autres services ;
- ✓ l'hébergement marchand : hôtel, restaurant, camping, gîte, chambre d'hôte ;
- ✓ les services non marchands : poste, banque, trésorerie, services fiscaux ; enseignement ; médecins, dentistes, kiné ; équipements et associations culturelles et sportives.

Chaque sous-catégorie fait l'objet d'une carte spécifique ci-après.

Par manque d'une définition « pure », les installations structurantes sont considérées ici comme représentant l'ensemble des équipements collectifs, des commerces, des installations et complexes divers qui permettent d'assurer à la population résidente et aux entreprises les services dont ils ont besoin.

En clair et de manière simplifiée, les équipements structurants sont la conjonction des équipements publics et des services marchands.

Première approche globale: des équipements inégalement répartis sur le territoire

La différence est importante entre et au sein même des 3 zones traditionnelles du Pays Basque : intérieure, intermédiaire et littorale. Parallèlement, grâce à son passé historique et ses fonctions administratives, l'agglomération bayonnaise, véritable ville centre, reste marquée par un sur-équipement global puisque, excepté quelques rares équipements mineurs, la totalité des activités y est représentée ; de plus, le niveau de l'offre actuelle et le peu de foncier encore disponible pour en accueillir de nouvelles constituent un obstacle majeur.

Les équipements les plus exceptionnels ne sont implantés que dans très peu de communes, c'est le cas notamment des hôpitaux (Bayonne, Hendaye, Mauléon, St Jean de Luz et Tardets-Sorholus, soit 3% des 158 communes du Pays Basque), des multiplexes cinématographiques (2 implantations futures sur Bayonne et Anglet) ou des hypermarchés (7 établissements présents sur 3% des communes) qui nécessitent de lourdes infrastructures. Les équipements de base, très courants, sont présents dans 30 à 80% des communes (exemple : 437 établissements scolaires, tout type d'enseignement considéré, soit 83% des communes en disposent), d'autres équipements qualifiés de proximité (dont 162 boulangeries-pâtisseries réparties sur 32% du territoire) sont établis dans 20 à 40% des communes ; plus rares, les équipements intermédiaires, dont le supermarché, se trouvent dans 15% des communes du Pays Basque.

Une moitié de territoire bien équipée, une moitié de territoire sous-équipée

Le territoire peut être scindé en 2 parties de taille sensiblement égale, la limite se situant sur l'axe Came / Saint-Etienne-de-Baigorry. Apparaissent en effet 2 réalités différentes :

✓ **une « moitié ouest » bien lotie :**

- Globalement, cette zone est bien équipée tant par la diversité que la quantité. La bande littorale se distingue singulièrement car elle est fortement dotée, avec une agglomération sur-équipée.
- Si le taux d'équipement global semble satisfaisant, il masque des disparités si l'on distingue les équipements relevant plutôt d'une logique publique de ceux relevant d'une nécessité marchande. Leur implantation se différencie sur le territoire : certaines communes dotées d'équipements publics pêchent par contre sur les services et les biens marchands.
- Même si les collectivités les mieux pourvues disposent à la fois d'un bon niveau d'équipement public et de services marchands courants, alors que les plus mal loties d'un niveau bas pour l'un et l'autre, les écarts sont moins prononcés pour les services publics que pour la sphère marchande. Le niveau d'urbanisation y est pour beaucoup.

✓ **- une « moitié est » démunie :**

- Dans cet espace dépourvu d'équipements dans sa grande majorité, il faut signaler l'existence des deux extrêmes : d'une part, les 3 pôles structurés de Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint Palais et Mauléon, disposant d'un niveau d'équipement correct pour un territoire à faible densité ; d'autre part, des communes strictement non équipées.
- Le fait de vivre dans une commune rurale entraîne un moins bon niveau d'équipement sur place, c'est-à-dire de proximité. Cela ne veut pas dire pour autant que l'équipement n'est pas disponible dans une commune voisine, ou dans le pôle le plus proche, ou encore qu'il n'existe pas un service de remplacement (exemple : les boulangeries, activités fréquentées au quotidien, sont minoritaires dans les communes de l'intérieur, mais a contrario, il existe des solutions alternatives, telles que les dépôts de pain ou les tournées). Au cours des vingt dernières années, les communes rurales ont vu disparaître de nombreux commerces de proximité.

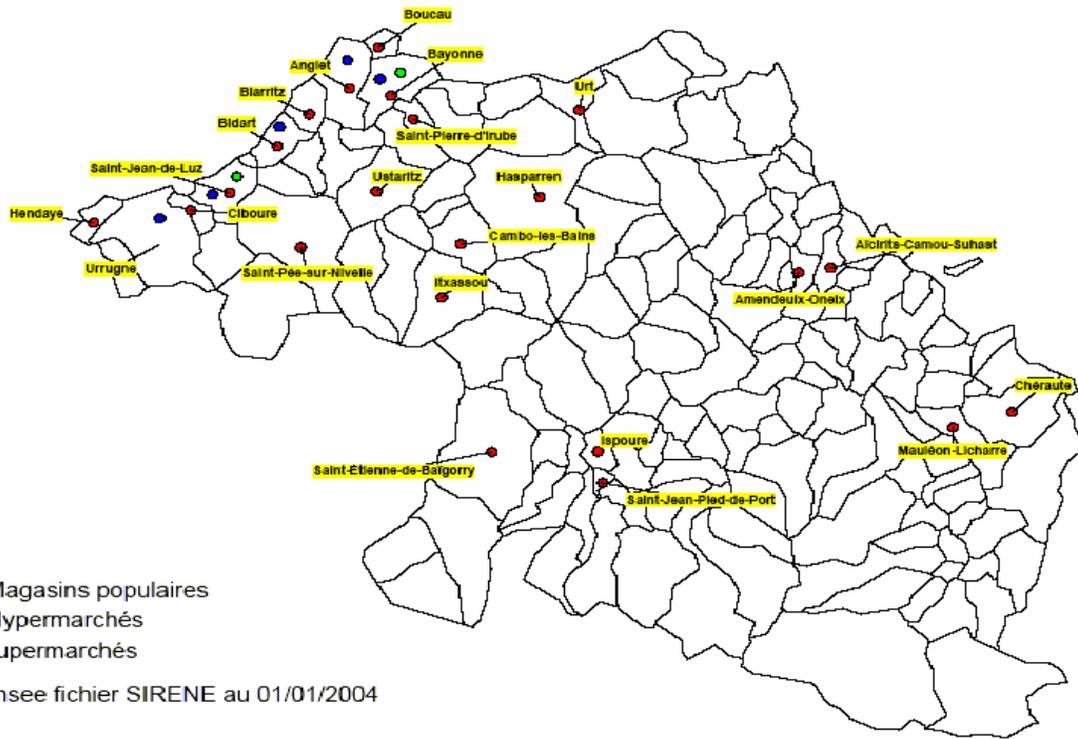
Des facteurs décisifs : le statut de la commune et les usages des habitants

En toute logique, le niveau d'équipement est fortement lié au peuplement des communes et à la composition socioprofessionnelle de leurs habitants. Mais plus encore que la taille, le statut de la ville marque une réelle différence d'équipement : les « villes-centre » bénéficient d'un avantage certain par rapport aux autres. Ce qui explique en partie l'inexistence de certains équipements, même de base, en raison de la proximité du pôle auquel les communes peuvent recourir. Ceci représente l'illustration parfaite du vécu des bourgs ruraux de l'intérieur.

En règle générale, même équipés, les usagers n'utilisent pas systématiquement l'équipement proche : moins de 6 personnes sur 10 faisant des petites courses alimentaires se rendent majoritairement dans le magasin près de chez elles. La proportion est élevée des personnes qui disposent d'un service dans leur quartier, mais qui l'utilisent cependant ailleurs, par exemple à proximité de leur lieu de travail ou sur le trajet y menant. Le fait de disposer de plusieurs équipements au lieu d'un seul change la donne : le quartier est alors systématiquement plus souvent fréquenté. En réalité, c'est le signe d'une offre globale plus dense et plus variée. Les quartiers où il y a au moins 2 magasins d'alimentation ont un niveau d'équipement général beaucoup plus élevé que ceux où il n'y en a qu'un seul..

La grande distribution alimentaire

La grande distribution alimentaire au Pays Basque



La bande littorale apparaît comme concentrant une grande partie des grandes surfaces alimentaires : elle détient la présence exclusive de tous les hypermarchés ainsi qu'un réseau de supermarchés venant compléter l'offre. Cela s'explique aisément puisque c'est là que vivent en majorité les habitants.

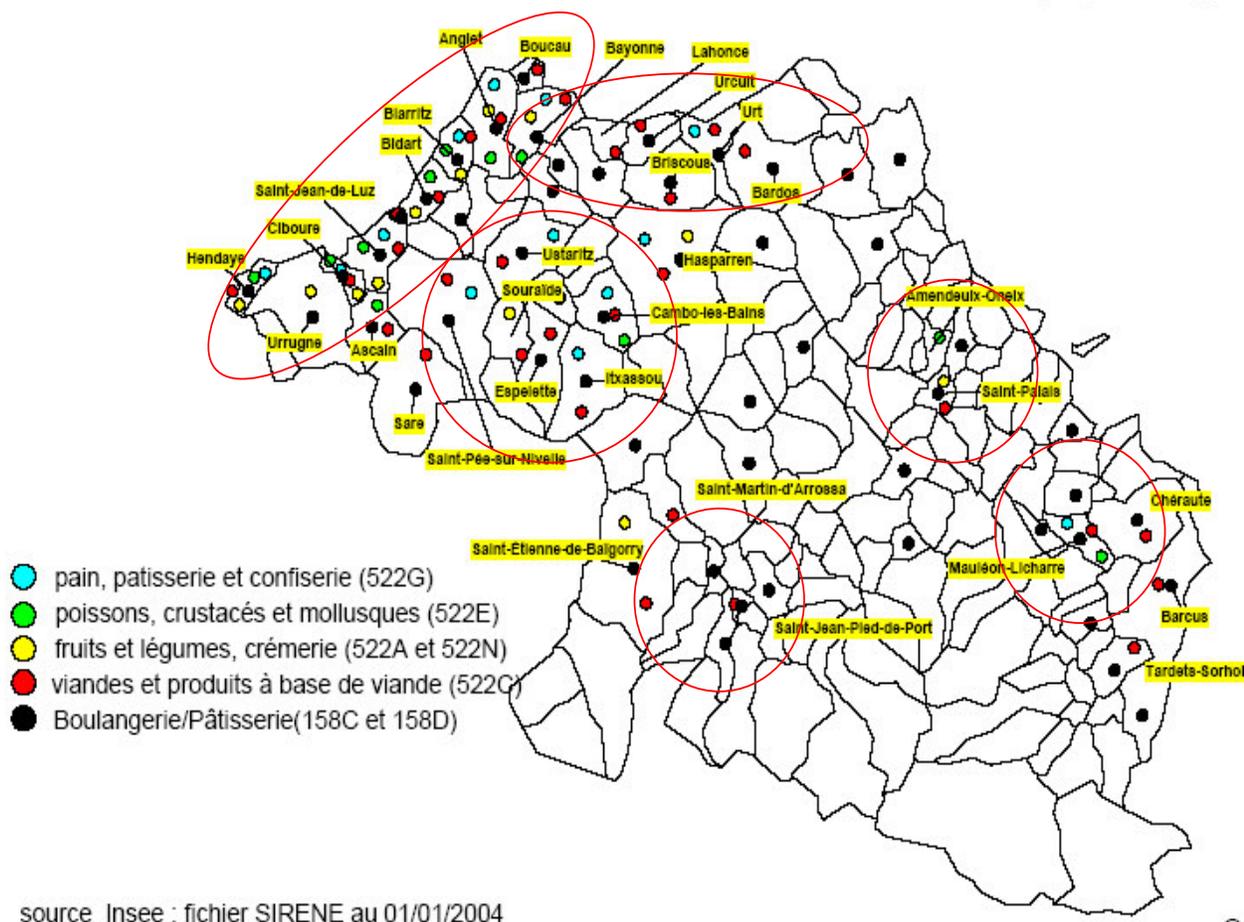
Pour le reste du territoire, les supermarchés apparaissent comme un élément important de structuration de l'offre commerciale.

La zone intermédiaire est bien pourvue, avec toutefois le secteur de Bidache qui apparaît nettement comme « vide » de toute grande surface alimentaire.

Dans la zone intérieure, les supermarchés sont localisés dans ce que l'Insee dénomme les pôles d'emplois des zones rurales : la périphérie de Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port et sa périphérie, Mauléon. Pour compléter l'offre, Baigorry, pôle des services intermédiaire, est également dotée. Deux zones apparaissent comme dépourvues de toute grande surface alimentaire : la Haute-Soule autour de Tardets, le triangle situé entre Hasparren, Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-de-Port, autour d'Iholdy et Saint-Martin-d'Arberoue.

Le commerce alimentaire de détail

Le commerce alimentaire de détail au pays basque

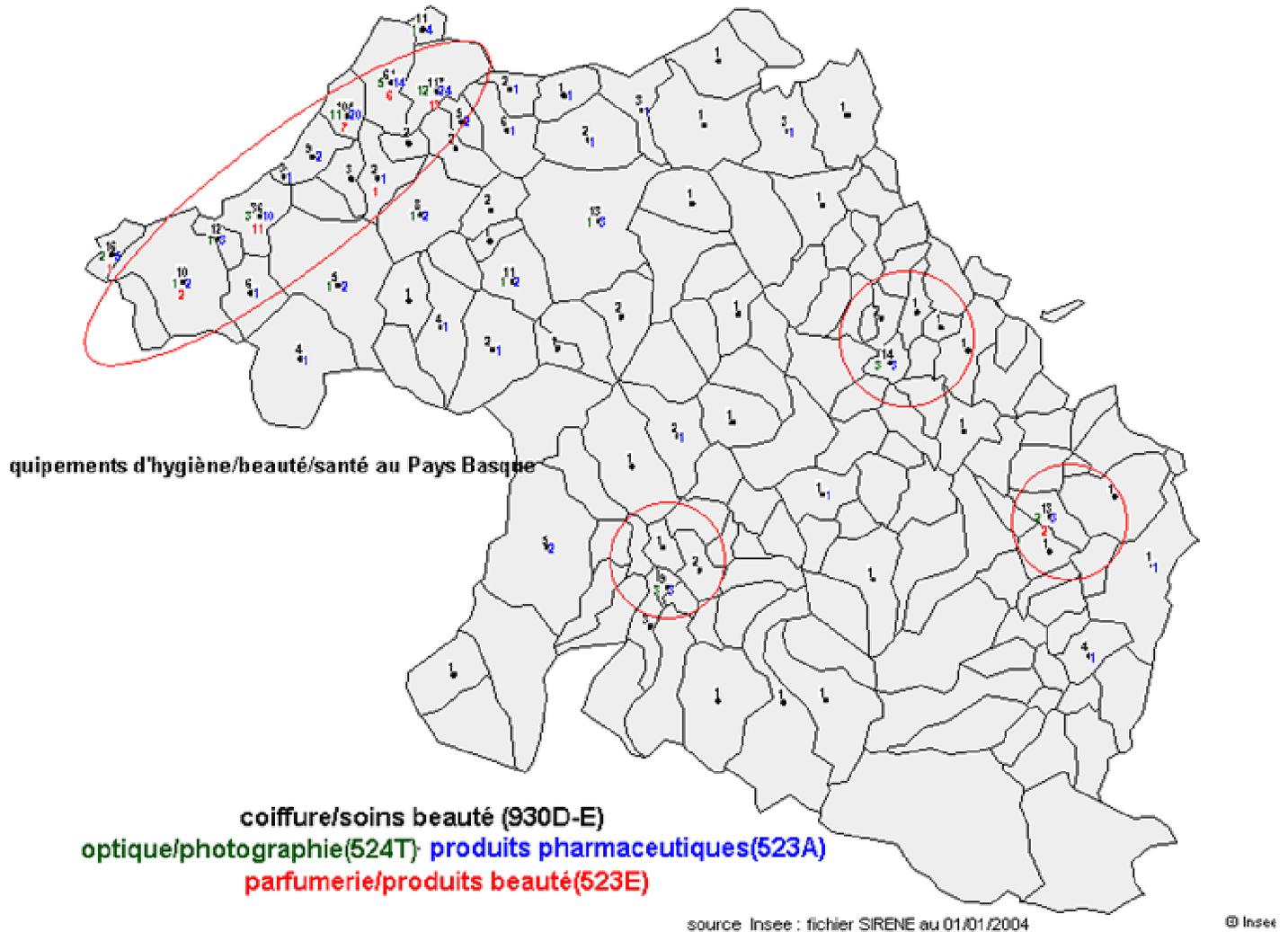


Le territoire apparaît comme bien couvert s’agissant des commerces de détail alimentaires. La bande littorale se dégage ici aussi comme concentrant une part importante des établissements. Dans la zone intermédiaire, 2 territoires apparaissent comme bien équipés :

- ✓ l’ensemble Ustaritz – Cambo – Espelette - Saint-Pée-sur-Nivelle ;
- ✓ le bord de l’Adour depuis Lahonce jusqu’à Urt, se prolongeant vers Bardos et Bidache.

Dans la zone intérieure, les équipements se regroupent en majorité dans les 3 pôles d’emplois des zones rurales : Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port, Mauléon et leurs périphéries respectives. Les secteurs dégagés précédemment comme vides de grandes surfaces alimentaires apparaissent, pour partie, dotés de commerces de détail alimentaire, les communes de montagne restant toutefois démunies.

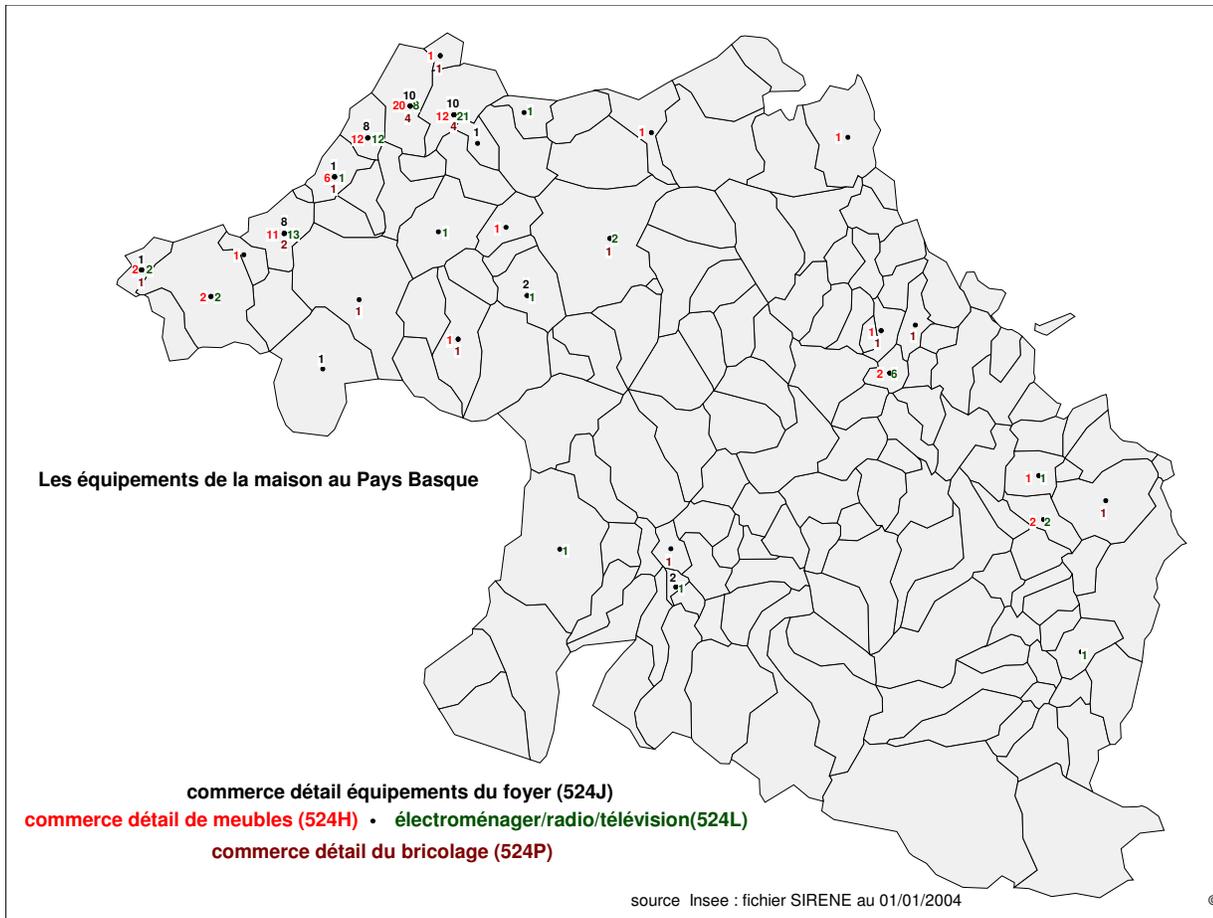
Les équipements d'hygiène-beauté-santé



Les équipements relatifs à la santé et à l'hygiène-beauté sont mieux disséminés sur l'ensemble du territoire, même si apparaissent des concentrations notables ou relatives sur d'une part la bande littorale, d'autre part les 3 pôles structurants de Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port et Mauléon. Cette dissémination est particulièrement visible dans la zone intermédiaire.

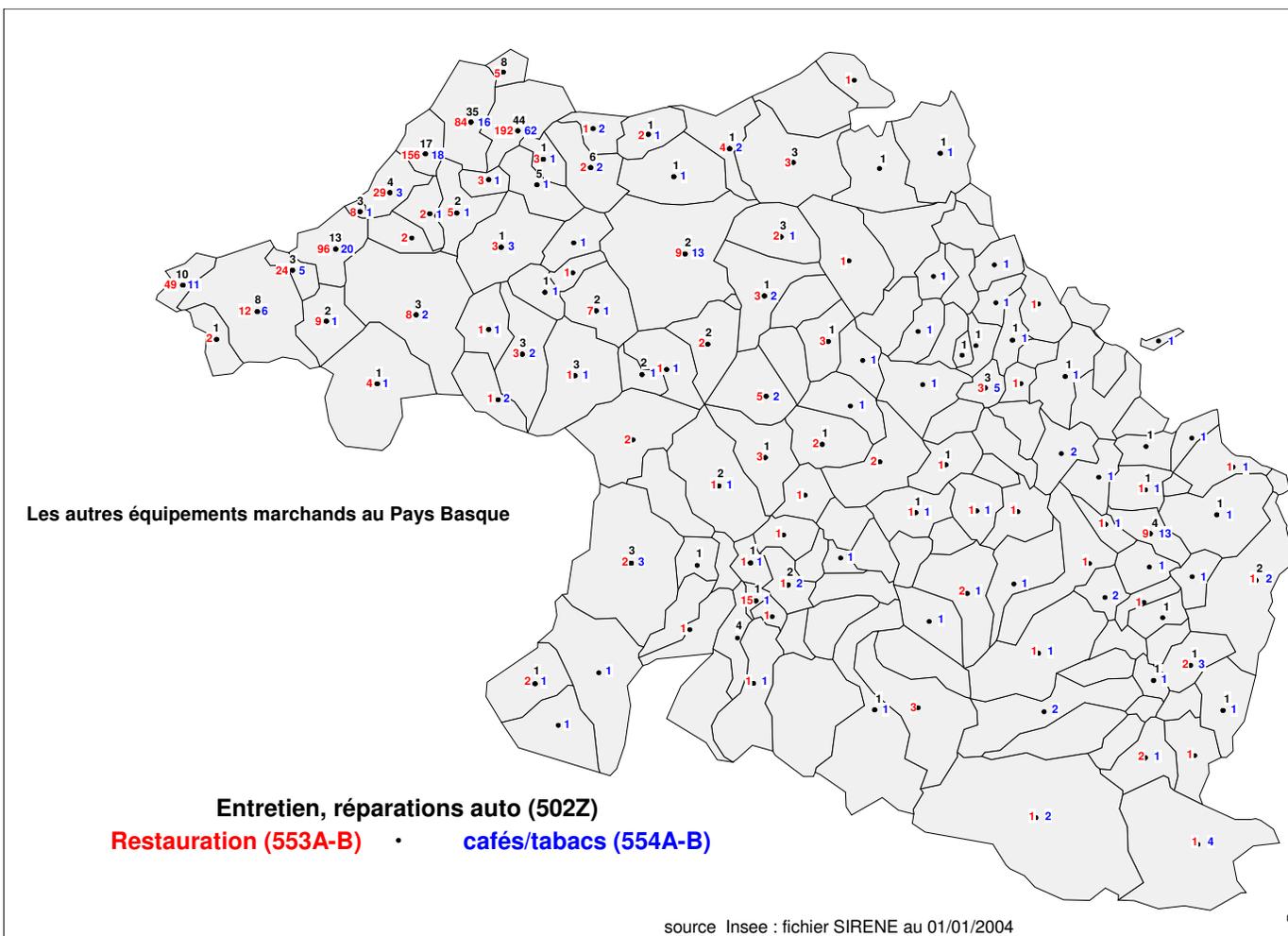
Il est notable que notamment les salons de coiffure et de beauté sont présents sur des communes de l'intérieur pourtant dépourvues de tout autre équipement.

Les équipements de la maison



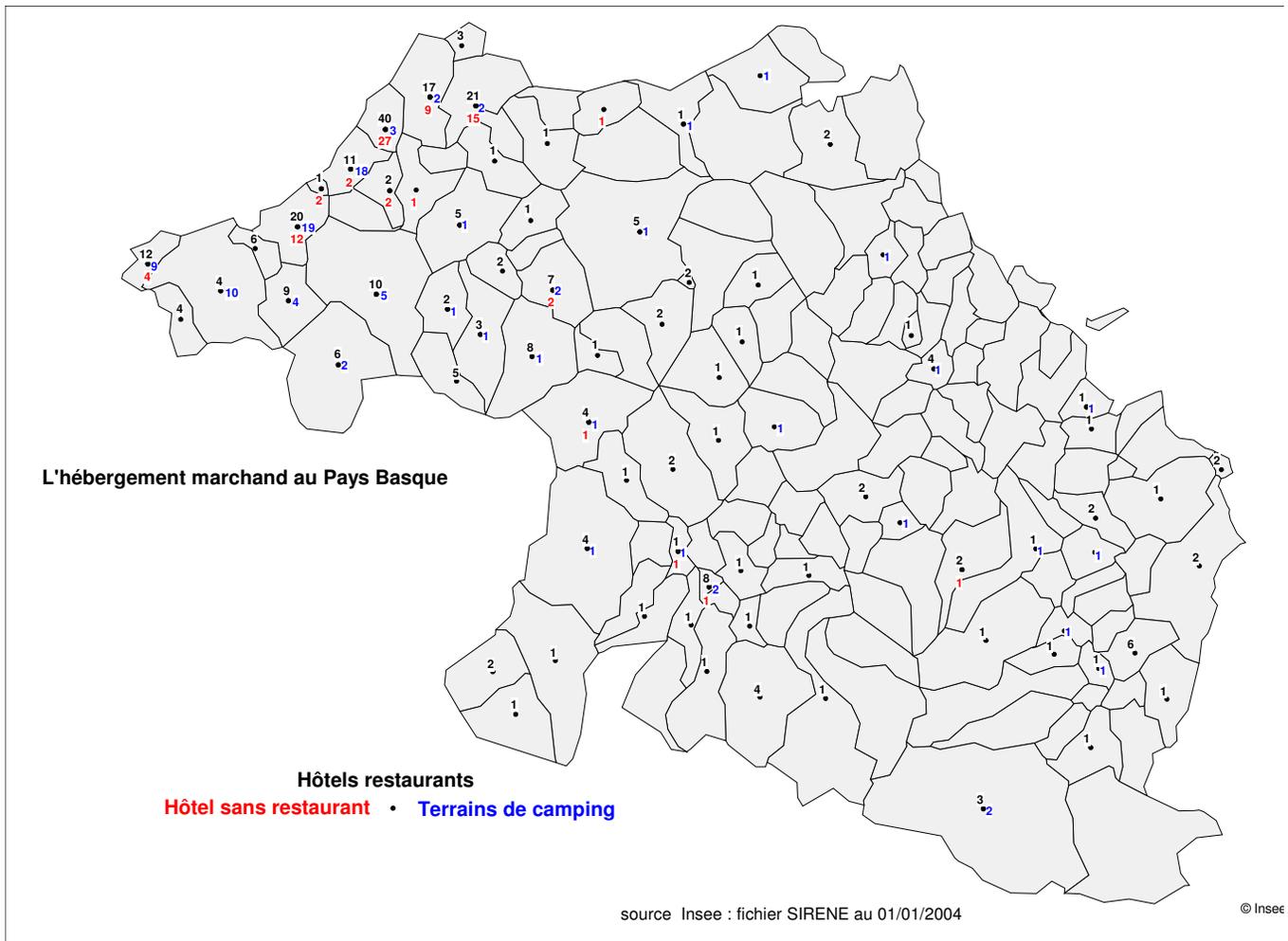
Contrairement aux équipements relatifs à la santé et à l'hygiène-beauté, ceux ayant pour objet l'équipement du foyer se cantonnent en majorité sur la bande littorale et dans les principaux bourgs-centres, pourtant dépourvues de tout autre équipement. Cela signifie que, pour équiper sa maison, on consomme soit au bourg-centre le plus proche, soit carrément dans les établissements des grands pôles commerciaux de la côte basque.

Les autres équipements marchands



La restauration et/ou les cafés/tabacs sont implantés sur beaucoup de communes, bien plus que les autres commerces. Leur dissémination sur l'ensemble du territoire est remarquable, c'est sans doute l'activité marchande la moins victime de concentration excessive, c'est aussi sans doute la dernière activité qui résiste quand tous les autres commerces et services disparaissent dans une commune. L'activité d'entretien et réparation automobile est moins fréquemment présente.

L'hébergement marchand



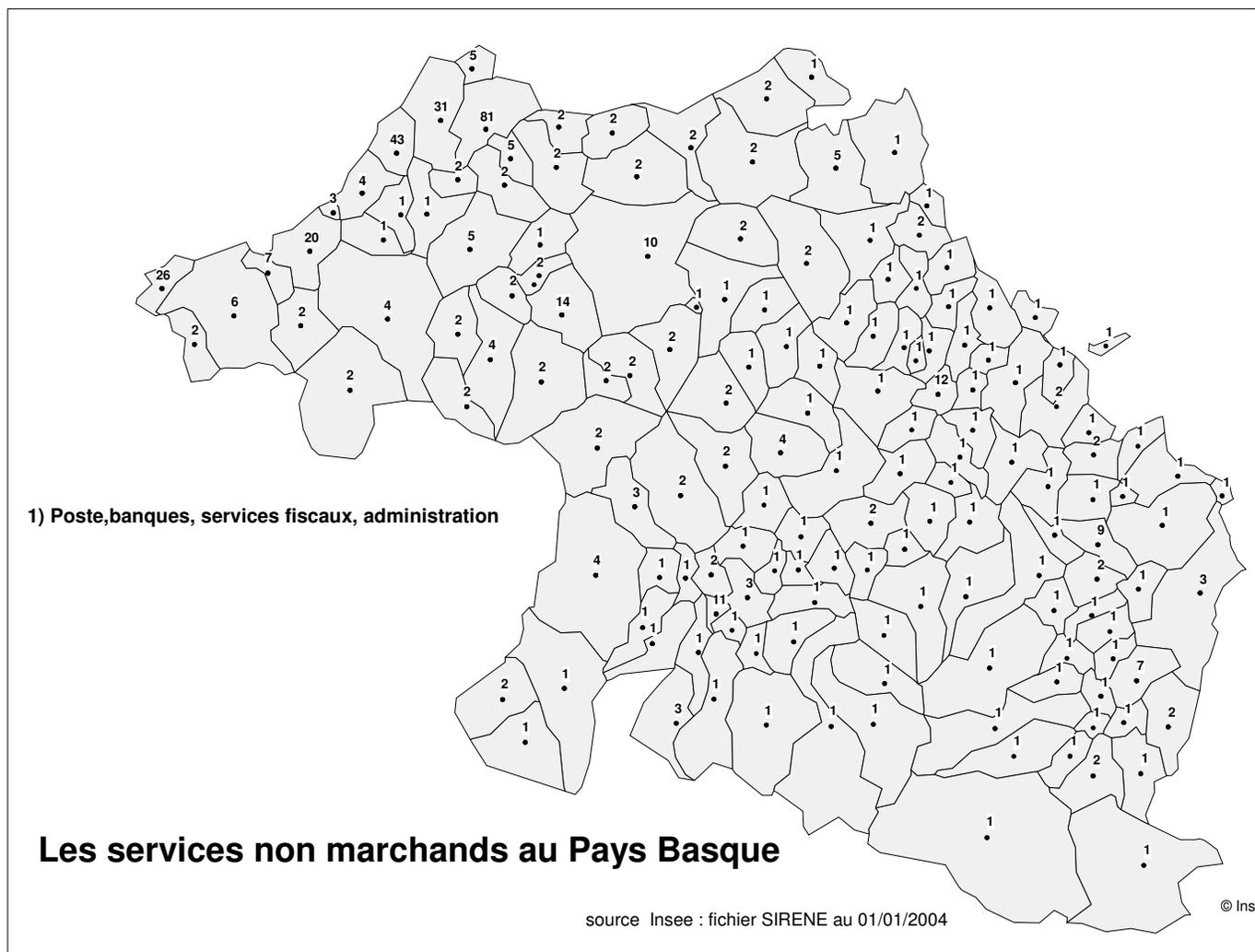
De part l'importance de l'activité touristique au Pays Basque, l'hébergement marchand est, de manière logique, assez présent sur l'ensemble du territoire.

Apparaissent toutefois :

- ✓ Une concentration visible des hébergements dans la bande littorale ;
- ✓ Une différence notable, au sein de la zone intermédiaire, entre le nord peu équipé et le centre et le sud a contrario très bien pourvu, qu'il s'agisse des communes du bassin de la Nivelle autour de Saint-Pée, Ascaïn et Sare, ou de celles de la vallée de la Nive autour de Cambo et Itxassou ;
- ✓ La présence d'un pôle touristique autour de Saint-Jean-Pied-de-Port.

En Soule, à l'inverse des autres équipements, les hébergements touristiques sont plus présents en Haute-Soule à Tardets et dans ses alentours que dans la région de Mauléon, moins touristique que sa voisine.

Les services non marchands



Conformément à la logique de service publique, la plupart des services non marchands sont encore présents sur l'ensemble du territoire.

En nombre d'établissements, Bayonne apparaît comme le grand pôle administratif et de services du Pays Basque, suivi de Biarritz, Anglet, puis Hendaye et Saint-Jean-de-Luz.

Hors littoral, certains pôles se détachent :

- ✓ Hasparren et Cambo dans la zone intermédiaire ;
- ✓ Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-de-Port en Basse-Navarre ;
- ✓ Mauléon et même Tardets en Soule.

Le Pays Basque détient quasiment tout les types d'équipements, mais si la palette est bien représentée, on note une disparité importante sur le plan géographique. Le degré d'équipement se décline par grande zone géographique : de la côte vers l'intérieur, il va en s'affaiblissant.

On peut décrire ce déséquilibre en scindant le Pays Basque en deux parties :

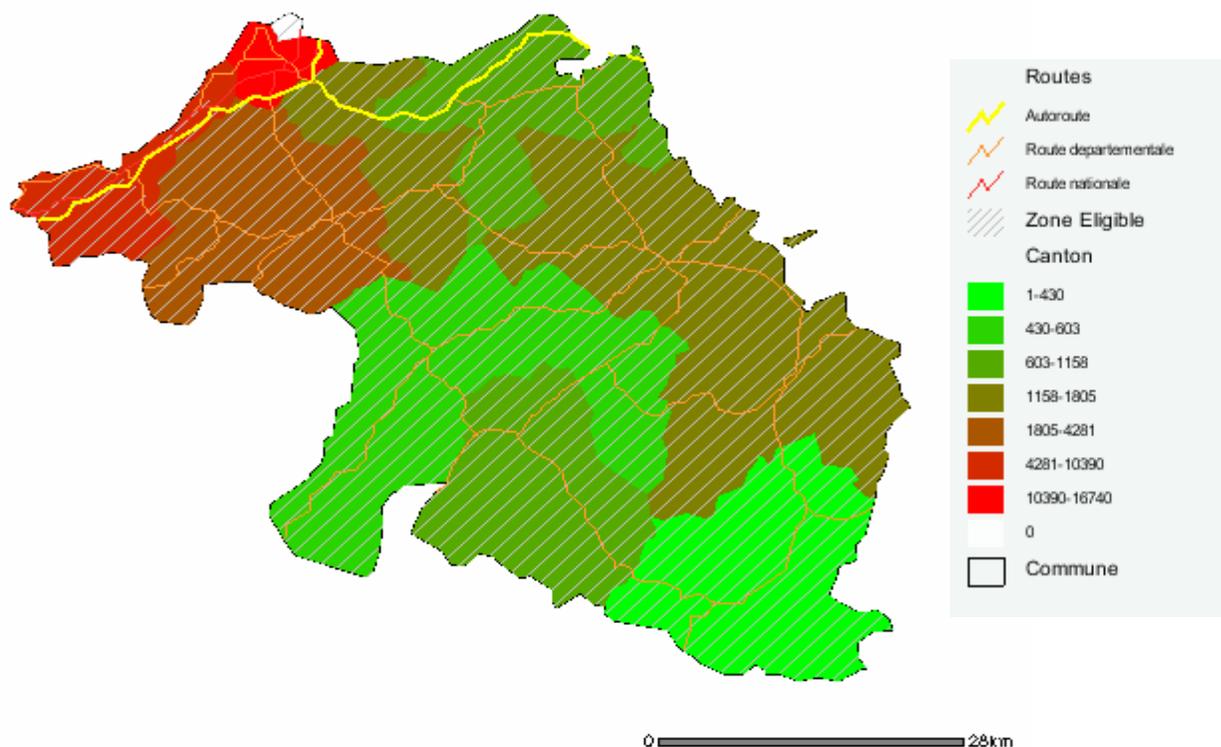
- ✓ globalement la frange ouest du Pays Basque est bien équipée : la bande côtière est particulièrement fournie ; l'agglomération BAB est très bien lotie, voire sur-équipée pour certaines installations ; les communes de second rang (chef-lieu, ville de taille conséquente...) sont dotées des principaux équipements ;
- ✓ la partie est du territoire est plutôt démunie : à l'exception de trois chefs-lieux des cantons de l'intérieur (Mauléon, Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-de-Port) les installations structurantes sont rares, voire même inexistantes dans certains cas.

On constate que les services non marchands participent à un bon maillage territorial complétés en cela par certains services marchands tels que l'hébergement, les établissements automobiles ou encore les cafés-tabac et restaurants fortement présents sur l'ensemble du Pays Basque. Plusieurs communes très faiblement ou non équipées (surtout par des établissements de base ou de proximité) disposent tout de même d'activités du type hygiène/santé/beauté. Les équipements de la personne, de la maison et de loisirs quant à eux se situent principalement sur la côte et les villes secondaires.

Cet état des lieux s'explique en grande partie par le niveau d'urbanisation, le nombre et la représentation socioprofessionnelle des habitants et aussi le statut de la commune (ville centre, ville administrative...).

Emploi : une concentration sur la zone littorale de l'emploi et plus encore de l'emploi salarié

Emplois salariés en 2002 par cantons (%)



La zone littorale concentre les forces économiques du Pays Basque encore plus qu'elle ne concentre ses habitants. Y sont en effet localisés, d'après le recensement de 1999 :

- ✓ 66,5% de la population ;
- ✓ 72,7% de l'emploi total ;
- ✓ 77,5% de l'emploi salarié.

La concentration en 2002 de l'emploi salarié du secteur privé industriel et commercial est encore plus importante : 78,9% des effectifs salariés de ce secteur travaillent en effet dans la zone littorale, qui regroupe 76,6% des établissements du Pays Basque.

La zone éligible héberge la moitié des habitants du Pays Basque en 1999 mais n'offre simultanément que 36,5% de l'emploi total et 31,4% des emplois salariés.

La zone intermédiaire, qui accueille 19% des habitants du Pays Basque en 1999, n'offre simultanément que 13,4% de l'emploi total et 11,9% des emplois salariés. En 2002, 12% des établissements du secteur privé industriel et commercial et des effectifs salariés correspondants sont dans la zone intermédiaire.

La zone intérieure n'héberge que 14,5% des habitants du Pays Basque en 1999. La même année, elle détient 13,9% de l'emploi total et 10,6% de l'emploi salarié du territoire. En 2002 y sont localisés 11,4% des établissements du secteur privé industriel et commercial et seulement 8,8% des effectifs salarié du même secteur. Cela signifie que l'emploi en zone intérieure est proportionnellement davantage un emploi individuel et davantage un emploi salarié sur la côte.

Emploi : une concentration variable selon les secteurs

Part de la population et de l'emploi en 1999 (%)

	Population	Emploi total	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Commerce	Services
Zone littorale	66,5	72,7	11,5	71,1	58,6	79,7	81,1	79,4
Zone intermédiaire	19,0	13,4	28,1	14,8	23,6	10,9	8,8	11,4
Zone intérieure	14,5	13,9	60,4	14,1	17,8	9,4	10,2	9,2
Zone éligible	50,0	36,5	92,8	42,1	53,6	28,9	28,3	29,0

L'hégémonie de la côte en matière de localisation de l'emploi est plus forte encore dans le tertiaire que pour l'ensemble des emplois : près de 80% des emplois du tertiaire y sont localisés, 81% de ceux du commerce, 79,4% de ceux des services. Elle s'atténue un peu pour les emplois industriels (71,1%) et surtout pour les emplois de la construction puisque "seulement" 58,6% des emplois de ce secteur sont sur la zone littorale. Elle n'existe pas, bien évidemment, en ce qui concerne les emplois agricoles.

La zone intermédiaire accueille :

- ✓ une part importante de l'emploi de la construction (23,6%) ;
- ✓ une part encore relativement importante d'emplois agricoles (28%) ;
- ✓ peu d'emplois industriels (14,8%) ;
- ✓ une part faible des emplois du tertiaire (10,9%) et surtout de ceux du commerce (à peine 8,8%), comme si la proximité des grands pôles commerciaux et de services de la côte rendait inutile leur développement dans la zone intermédiaire située à proximité immédiate.

Dans la zone intérieure sont localisés :

- ✓ la majeure partie des emplois agricoles (60,4%) ;
- ✓ une part relativement importante des emplois industriels (14%) et surtout de la construction (17,8%);
- ✓ a contrario une part résiduelle de l'emploi tertiaire (9,4% seulement). Il est notable que la zone intérieure détient une part plus élevée d'emplois relevant du commerce que la zone intermédiaire. Trop éloignée des pôles commerciaux du littoral, la zone intérieure développe davantage cette fonction que sa voisine de la zone intermédiaire.

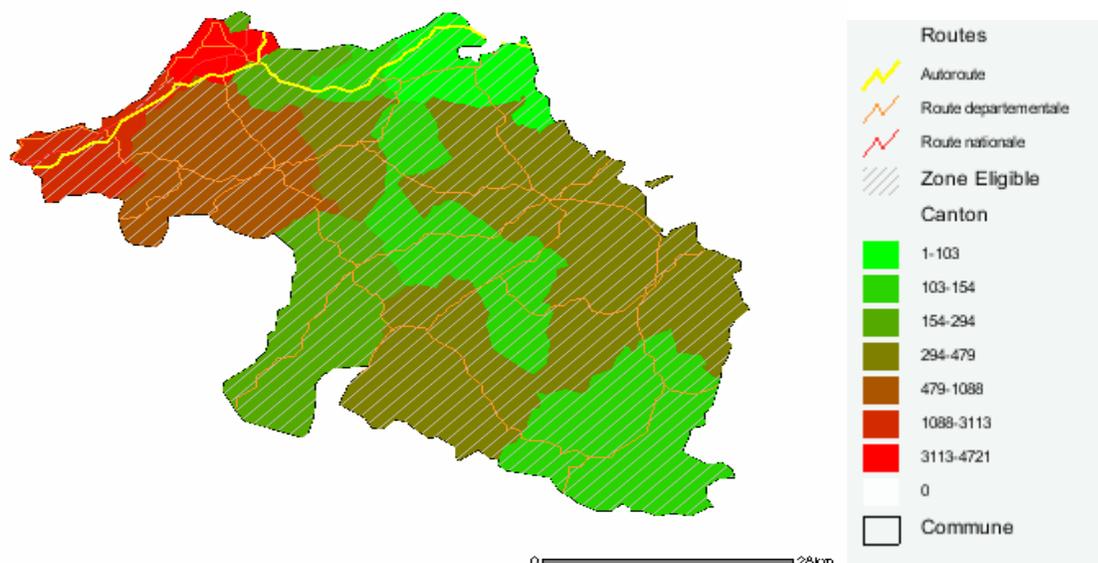
La zone éligible accueille :

- ✓ la quasi-totalité des emplois agricoles ;
- ✓ une part importante de l'emploi de la construction ;
- ✓ une part faible des emplois industriels et surtout de ceux du tertiaire (28%) ;

En conclusion, il est important de retenir que :

- ✓ les emplois de la construction se répartissent plutôt bien sur l'ensemble du territoire, jouant ainsi un rôle important en zones intermédiaire et intérieure
- ✓ les emplois de l'industrie sont, relativement, assez présents au Pays Basque intérieur.

Emplois dans les services en 1999



Emploi : une meilleure répartition de l'emploi des industries agricoles et alimentaires

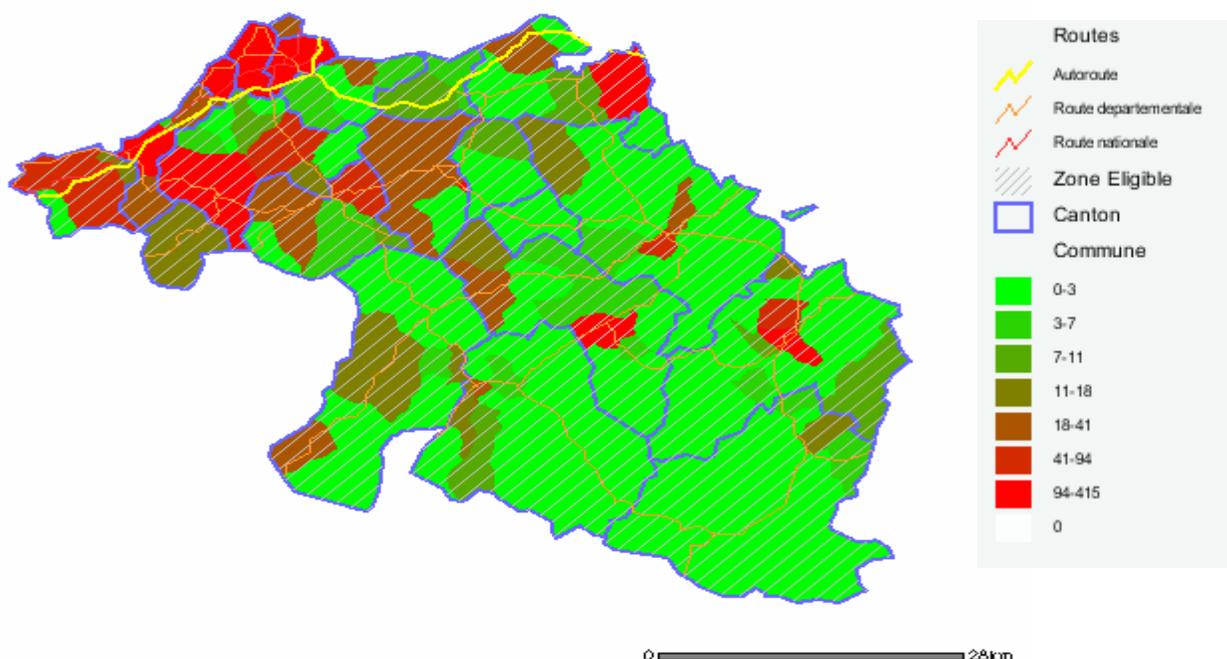
Part de l'emploi en 1999 (%)

	Industrie	Ind. agricoles & alimentaires	Ind. biens de consommation	Industrie automobile	Ind. des biens d'équipement	Ind. des biens intermédiaire	Energie
Zone littorale	71,1	49,0	66,1	100,0	86,8	72,8	92,0
Zone intermédiaire	14,8	25,7	15,9	0,0	8,1	14,2	4,5
Zone intérieure	14,1	25,4	18,0	0,0	5,1	13,0	3,5
Zone éligible	42,1	57,8	42,9	0,0	26,2	51,0	11,2

Un zoom sur les filières industrielles révèle l'importance des industries agricoles et alimentaires dans les emplois des zones intermédiaire et intérieure. En effet si ce sont respectivement 14,8 et 14,1% des emplois industriels du Pays Basque qui sont sur ces 2 zones, elles accueillent pas moins de 25,7 et 25,4% des emplois des IAA. C'est dire que les zones hors littoral ont su développer, en liaison avec l'agriculture encore bien présente, une filière de transformation dynamique et génératrice d'emplois. Les données relatives aux effectifs salariés du secteur privé industriel et commercial viennent confirmer cette localisation favorable des activités agro-alimentaires : les zones intermédiaire et intérieure accueillent chacune 25,3% des emplois salariés des IAA en 2002.

Quoique dans une moindre mesure, les emplois des industries des biens de consommation sont également mieux répartis sur le territoire que l'ensemble des emplois industriels : 16% d'entre eux sont dans la zone intermédiaire d'après le recensement de 1999, 18% dans la zone intérieure. S'agissant de la zone intermédiaire, les données plus récentes des effectifs salariés révèlent une importance croissante de ce territoire, puisque ce sont 20% des emplois des industries de consommation qui sont dans ce territoire en 2002 contre 16% en 1999. 2 filières sont à l'origine de ce bon résultat, l'industrie pharmaceutique et celle des équipements du foyer. S'agissant de la zone intérieure par contre, ces mêmes données mettent en évidence la perte de vitesse des industries de consommation, puisque le territoire ne détient plus que 12% des emplois salariés du secteur en 2002 contre 18% en 1999. C'est le déclin de la filière habillement-cuir qui explique cette évolution défavorable.

Emplois dans l'industrie agro-alimentaire en 1999



Emploi : la santé, l'activité de services la moins mal répartie sur le territoire

Part de l'emploi en 1999 (%)

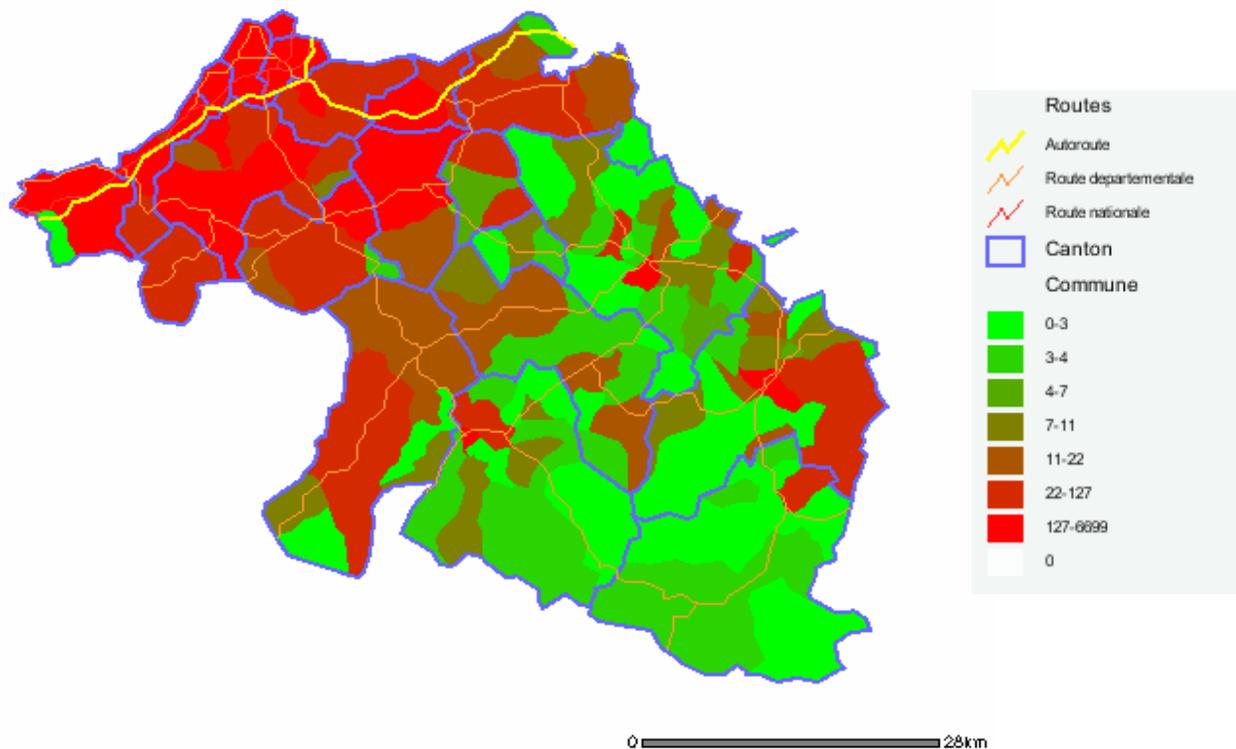
	Services	Transports	Activités financières	Activités immobilières	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Education santé action sociale	Administration
Zone littorale	79,4	89,8	85,6	93,6	84,5	80,0	71,2	83,2
Zone intermédiaire	11,4	5,1	5,6	3,7	8,1	11,4	16,7	8,5
Zone intérieure	9,2	5,1	8,8	2,7	7,4	8,6	12,2	8,4
Zone éligible	29,0	22,7	18,0	10,5	24,0	30,9	36,0	25,2

Une focalisation sur les activités de services révèle que seules 2 d'entre elles sont mieux réparties sur le territoire que l'ensemble : les services au particuliers d'une part, les activités d'éducation, santé et action sociale d'autre part. La zone éligible accueille en effet respectivement 31% et 36% des emplois de ces 2 secteurs pour seulement 29% de ceux des services pris globalement. Cela veut dire qu'à contrario toutes les autres activités de services sont encore davantage concentrées sur les 5 villes composant la zone non éligible : transports, activités financières, activités immobilières, services aux entreprises et administration.

Cette meilleure répartition territoriale des emplois concerne à la fois la zone intermédiaire et la zone intérieure en ce qui concerne les activités d'éducation, santé et action sociale, elle ne concerne par contre que la zone intermédiaire en ce qui concerne les services au particuliers.

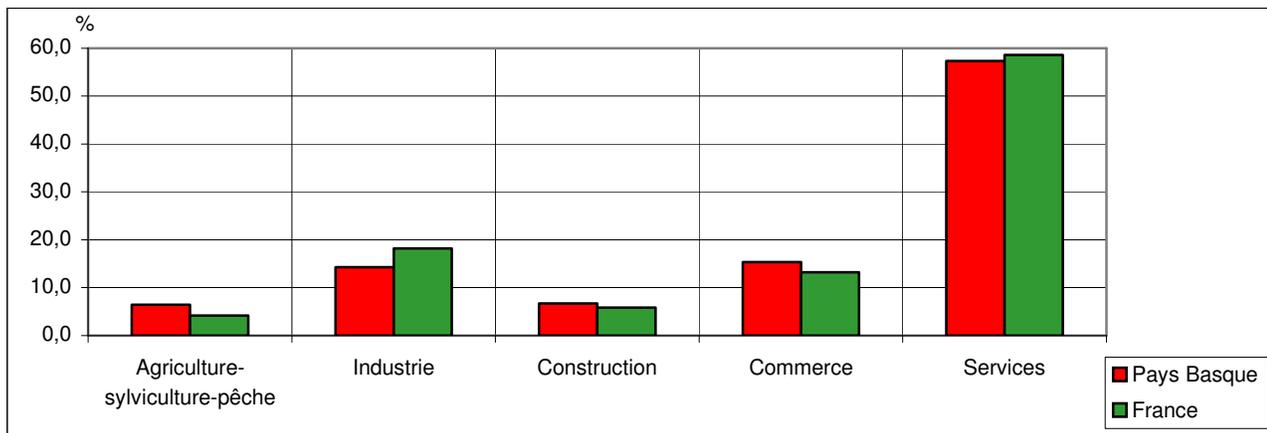
Les données plus récentes des effectifs salariés révèlent que, s'agissant de la première des 2 activités citées, la zone intermédiaire offre 19% des emplois salariés privés de l'éducation et 25% de ceux de la santé, très certainement grâce à la présence du pôle santé de Cambo.

Emploi dans l'éducation-santé- action sociale en 1999



Secteurs d'activité : une prédominance du tertiaire qui cache des réalités diverses

Répartition de l'emploi par secteurs d'activité en 1999 (%)



Les 98 652 emplois recensés au Pays Basque en 1999 se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 7 804 emplois dans l'agriculture et la pêche,
- ✓ 15 140 dans l'industrie,
- ✓ 7 612 emplois dans la construction,
- ✓ 15 117 emplois dans le commerce,
- ✓ 56 550 emplois dans les services,

soit un total de 71 667 emplois dans le tertiaire.

La comparaison avec le territoire français de la part relative occupée par chaque secteur révèle :

- ✓ une proportion plus élevée au Pays Basque d'emplois dans l'agriculture (6,4% au Pays Basque contre 4,2 en France, dans la construction (6,7% contre 5,8) et dans le commerce (15,3% contre 13,2),
- ✓ a contrario, un poids plus faible de l'industrie (14,3% contre 18,2) et des services (57,3% contre 58,6).

C'est donc le commerce, et non pas les services, qui génèrent le poids supérieur du tertiaire au Pays Basque : 72,6% des emplois contre 71,8% en France).

Par rapport à l'ensemble du Pays Basque, la zone éligible se distingue par un poids nettement supérieur de l'agriculture (16,2% des emplois) et de la construction (9,8%), mais aussi par une présence industrielle plus importante (16,5%). Par contre le commerce et les services y ont une part nettement inférieure.

L'agriculture occupe une place de choix dans les cantons ruraux de la zone intérieure. C'est le premier employeur dans les cantons d'Iholdy, de Baigorry et de Bidache où elle est à l'origine de 43,7%, 38% et 30,4% des emplois respectivement. C'est le second pourvoyeur d'emplois après les services dans les cantons de Tardets (33%), Garazi (26%) et Saint-Palais (24,3%). Bien qu'un peu moins présente, elle a un poids très nettement supérieur à la moyenne dans les cantons de Mauléon, La-Bastide-Clairence et Hasparren (entre 18 et 20% des emplois). Dans les cantons d'Ustaritz et Espelette, bien que se rapprochant de la moyenne globale du territoire, le poids de l'agriculture y demeure cependant encore à un niveau supérieur. A contrario il ne demeure plus que de l'ordre de 2 à 3% dans les cantons de Saint-Pierre-d'Irube, Hendaye et Saint-Jean-de-Luz, et est quasiment nul sur le BAB.

L'industrie, bien que sous-représentée à l'échelle du Pays Basque, occupe cependant une place supérieure y compris à la moyenne française dans certains cantons. Ainsi, dans le canton de Saint-Pierre-d'Irube, ce sont 28% des emplois qui relèvent de l'industrie, avec une part s'élevant jusque 40,4% dans la commune de Mouguerre et 27% dans celle de Lahonce. A Mauléon le poids de l'industrie est équivalent (27% des emplois) et il atteint 53% dans la commune de Viodos et 34% dans celle de Mauléon. L'industrie occupe une place équivalente dans les cantons d'Hasparren et de Bidache : 22,2% des emplois. Dans le canton d'Hasparren, la proportion s'élève à 67,8% à Bonloc, 26% à Macaye et 19% à Hasparren. Dans le canton de Bidache, c'est la commune de Came qui est leader avec 43% d'emplois industriels.

A l'échelle globale du Pays Basque, c'est dans la zone intermédiaire que l'industrie est le mieux représentée dans les emplois : 15,8% contre 14,5 en zone intérieure et 14% en zone littorale.

Le secteur de la construction (6,7% des emplois au Pays Basque). occupe une place privilégiée en zone intermédiaire (11,8% des emplois) et en zone intérieure (8,6%). Par contre son poids est faible en zone littorale : 5,4%.

C'est dans le canton d'Ustaritz que le bâtiment est le plus présent dans les emplois : 15,4%, avec des proportions atteignant 27,4% à Ahetze, 23,3% à Arcangues, 21% à Larressore, 19,5% à Halsou ou 18,2% à Ustaritz. Dans le canton d'Iholdy, 13,9% des emplois relèvent de la construction en 1999, avec des pointes à 30,9% à Irissarry, 23,3% à Ostabat et 18,5% à Bunus. Le poids du bâtiment est sensiblement le même dans les cantons de Tardets, Saint-Pierre-d'Irube, Espelette et Hasparren (entre 11 et 12% des emplois), un peu plus faible dans ceux de Saint-Palais et Baigorry (9%).

La fonction commerciale est, nous l'avons dit, très développée au Pays Basque : 15,3% des emplois. Mais cette fonction est bien moins importante sur la zone éligible, 11,9% des emplois, ce qui va de pair avec la haute fonction commerciale de la plupart des villes non éligibles : 24,6% à Anglet, 18,5% à Saint-Jean-de-Luz, 15,6% à Bayonne, 15,2% à Biarritz (9,1% seulement par contre à Hendaye).

Tandis que la zone littorale a 17,1% d'emplois dans le commerce, cette proportion n'est plus que de 11,2% en zone intérieure et de 10% en zone intermédiaire. La zone intermédiaire, proche des centres commerciaux de la côte, a moins besoin, de manière relative, de se pourvoir en offre commerciale que la zone intérieure plus éloignée et donc qui doit disposer d'une relative autonomie du moins pour ses besoins courants.

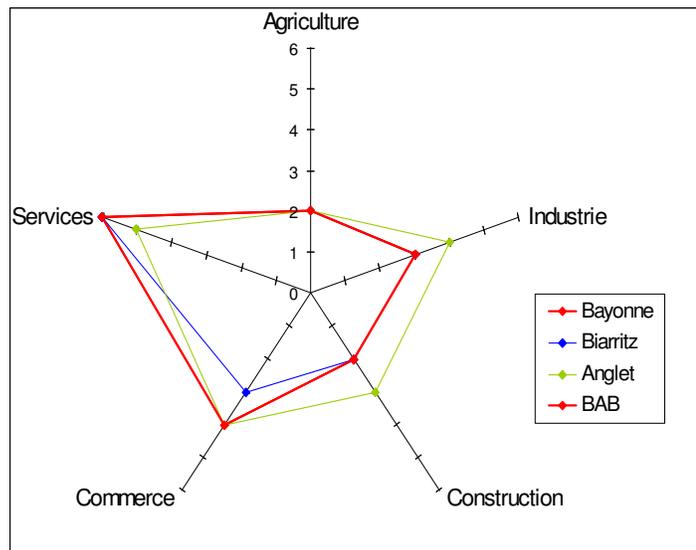
En zone intérieure, le canton de Saint-Palais se distingue par une fonction commerciale élevée, avec une part d'emplois commerciaux de 17,1%, bien supérieure donc à la moyenne basque. Si le chef-lieu lui-même est concerné (18,3% des emplois de la commune sont dans le commerce), il est remarquable que c'est dans les 3 communes périphériques que l'on observe les proportions les plus élevées : 56,7% à Amendeuix-Oneix, 36,2% à Aicirits, 24,1% à Arbérats. Cela est en rapport avec le développement, dans ces communes voisines du bourg-centre, de grandes surfaces commerciales sur des terrains disponibles le long des axes routiers. On observe d'ailleurs le même phénomène en périphérie d'autres bourgs-centres :

- tandis que 16,4% des emplois relèvent du commerce à Saint-Jean-Pied-de-Port, cette proportion atteint 38,9% à Ispoure et 23,2% à Uhart-Cize ;
- aux portes de Mauléon, 42,9% des emplois sont dans le commerce à Gotain-Libarrenx, 18,9% à Chéraute (11,6% seulement à Mauléon).

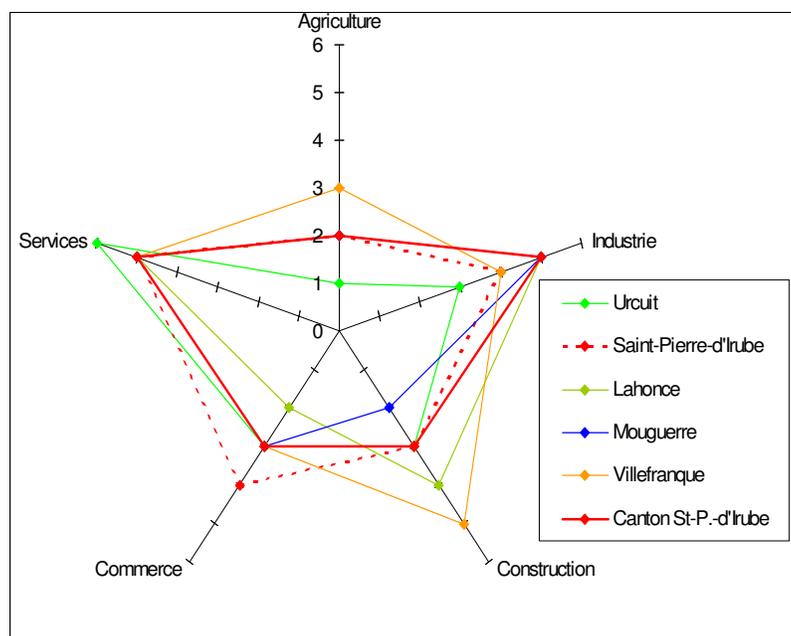
La fonction servicielle a, on l'a vu, un poids relatif inférieur au Pays Basque par comparaison avec le territoire métropolitain : 57,3% des emplois contre 58,6%. Ce constat se trouve accentué sur la zone éligible, où seuls 45,6% des emplois sont dans les services. Cela s'explique aisément dans la mesure où les 5 communes exclues de la zone éligible concentrent 71% des emplois de service du Pays Basque, le poids des services dans les emplois s'élevant à 63,9% des emplois sur le BAB, à plus de 68% dans les 3 communes de Bayonne, Biarritz, et Hendaye et à 62% à Saint-Jean-de-Luz. Ainsi sur la zone littorale les services offrent 62,5% des emplois, mais seulement 49% dans la zone intermédiaire et 38,1% dans la zone intérieure.

Hors littoral, Espelette est le seul canton où le poids des services dépasse le niveau français : 59,4% des emplois. C'est la conséquence de l'importance du pôle santé de Cambo, commune où 3 emplois sur 4 sont dans les services. Dans tous les autres cantons les emplois de services sont sous-représentés. Le canton d'Ustaritz se détache avec 53% d'emplois de services grâce à un poids élevé de ce secteur à Bassussary et, dans une moindre mesure, à Arbonne et Ustaritz. Partout ailleurs, moins de la moitié des emplois relèvent des services et moins du tiers dans les cantons de Bidache et d'Iholdy. Dans certaines communes cependant, la fonction servicielle occupe une place importante. C'est le cas de certains bourgs-centres comme Saint-Jean-Pied-de-Port (69,5% des emplois), Saint-Palais et Bidache (61%), et des communes de Briscous (60,4%), Etcharry ou Banca (59%), où la présence d'un établissement spécifique pèse dans le typologie des emplois.

Secteurs d'activité : essai de typologie de la côte basque nord



Le BAB se caractérise par une fonction servicielle très développée (64% des emplois) et une présence forte du commerce (18%). Bien que présents, industrie et construction sont au dessous du niveau moyen Pays Basque (13 et 5%), l'agriculture n'atteint pas 1% des emplois. Les physionomies de Bayonne et de Biarritz ressemblent fort à celle du BAB avec toutefois une présence plus importante des services, moindre au contraire du commerce et de l'industrie. Anglet se détache par une fonction commerciale importante, la plus élevée au Pays Basque (25%). C'est également là que l'industrie et la construction ont la présence la plus forte sur le BAB (18 et 7% respectivement). Les services, bien que sous-représentés, constituent le premier employeur, générant la moitié des emplois.



Le canton de Saint-Pierre-d'Irube, aux portes du BAB, est celui qui a la part d'emplois industriels la plus forte (28% contre 14,3 au Pays Basque). La construction y est plus présente que la moyenne (11%). Par contre le canton se démarque fortement des villes du BAB par des fonctions commerciale et de services sous-représentées. C'est comme si ces fonctions, offertes sur le BAB, n'avaient du coup pas besoin de se développer sur place. L'agriculture n'a quasiment plus de place dans le canton (3% des emplois). Le chef-lieu se détache de son canton par une présence commerciale supérieure à la moyenne basque (18%), davantage de services, une présence moindre de l'industrie et de la construction qui restent toutefois au dessus de la moyenne. .../...

.../... Mouguerre présente la proportion la plus élevée d'emplois industriels (40%), construction, commerce et services y sont par contre peu présents.

Lahonce est la seconde commune la plus industrielle du canton, quoique sur des effectifs faibles. La construction occupe une place supérieure au niveau moyen cantonal. Par contre c'est là que la fonction commerciale est la plus accessoire.

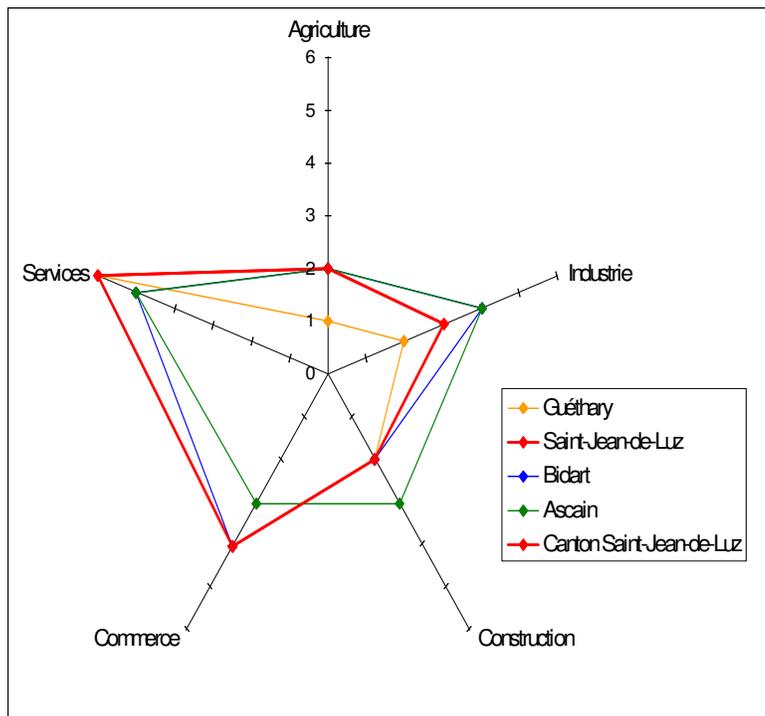
Villefranque reste la commune la plus agricole du canton avec une part d'emplois équivalente à celle de l'ensemble du Pays Basque. La construction y a une place privilégiée (1/3 des emplois), a contrario commerce et services sont largement sous-représentés.

Urcuit sort du lot par la proportion la plus élevée d'emplois dans les services (71%). La construction est bien présente, le commerce et l'industrie sont au dessous de la moyenne, l'agriculture inexistante.

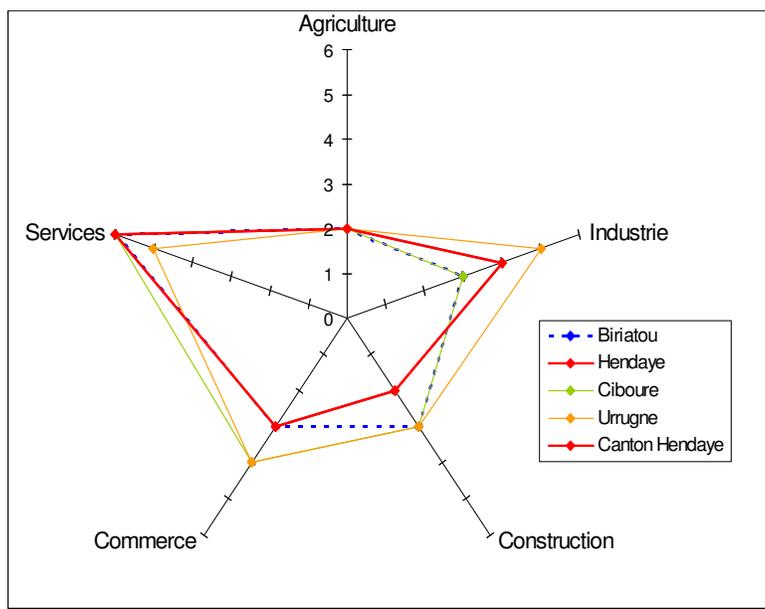
Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

Secteurs d'activité : essai de typologie de la côte basque sud



Le canton de Saint-Jean-de-Luz présente un équilibre des secteurs sensiblement équivalent à celui du BAB : domination des services (61%), haute fonction commerciale (18%), place similaire de l'industrie (13%), plutôt faible de la construction (6%), quasi-inexistence de l'agriculture (2%).
 Le chef-lieu épouse la physionomie du canton... ou plutôt la lui donne.
 Bidart se caractérise par un poids plus élevé de l'industrie (17%), une fonction commerciale plus développée (20%) et moins de services (55%).
 A Guéthary l'agriculture a totalement disparu, l'industrie est quasi-inexistante, la construction peu présente. Les services y ont le poids le plus élevé au Pays Basque à égalité avec Cambo. Le commerce est un peu au dessus de la moyenne.
 Ascain, seule commune du canton non située en front de mer, se détache des autres communes par une agriculture encore présente (6%) et la proportion la plus élevée d'emplois dans la construction, allant de pair avec une sous-représentation du commerce et des services.

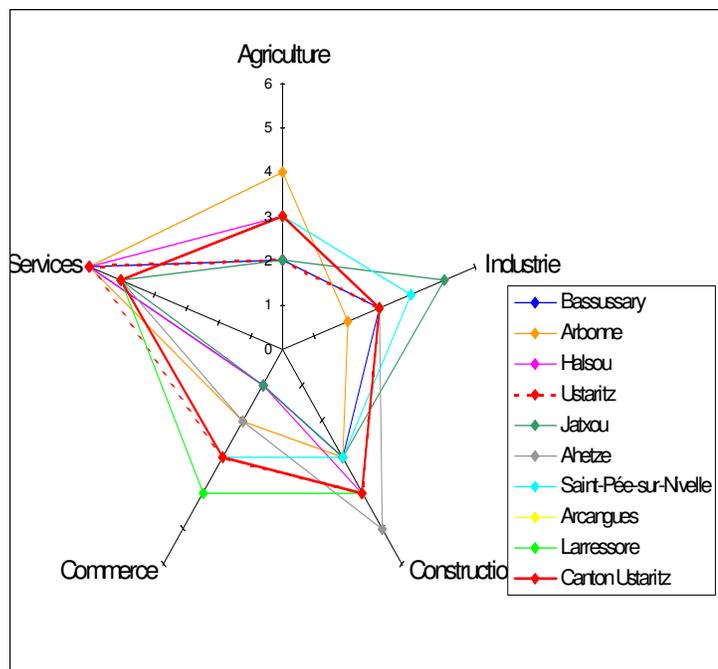


Le canton d'Hendaye se caractérise par des services et une industrie plus étoffés que la moyenne, un poids relatif plus faible de la construction et du commerce, et quasi-nul de l'agriculture.
 Le chef-lieu a la même physionomie que son canton, avec un poids plus élevé des services et plus faible du commerce.
 Urrugne se distingue par le poids le plus élevé dans le canton de l'industrie, de la construction et du commerce, et au contraire le plus faible des services.
 Le poids de l'industrie est a contrario le plus faible à Ciboure, commerce et services étant bien développés.
 Biriattou a la proportion la plus élevée d'emplois de services. La construction est bien présente, l'industrie et le commerce sous-représentés.

Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

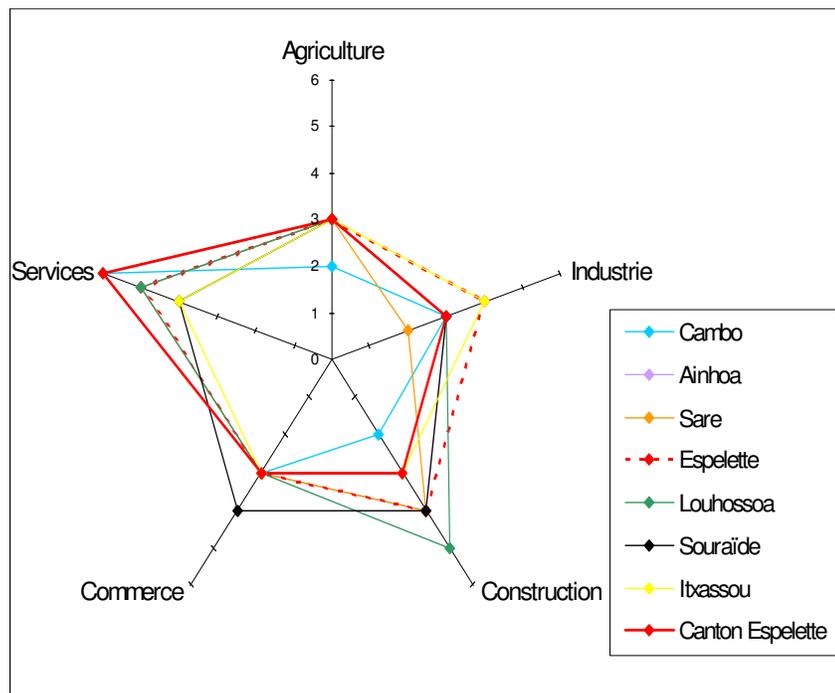
Secteurs d'activité : essai de typologie des cantons de la zone intermédiaire



Le canton d'Ustaritz se caractérise par le poids le plus élevé du secteur de la construction (15,5%), une agriculture encore bien présente (9%), une industrie proche du niveau moyen, peu de commerce (9%) et des services d'un niveau inférieur à celui de l'ensemble du Pays Basque (53%).

Le chef-lieu a une physionomie ressemblant à celle du canton, avec toutefois une présence plus importante de la construction et des services, inférieure de l'agriculture et de l'industrie.

Larressore se distingue par la part la plus élevée d'emplois dans le commerce, Jaxou par une proportion supérieure d'emplois industriels, Arbonne par une persistance de l'activité agricole, Ahetze par un poids supérieur de la construction. La fonction commerciale est peu développée en dehors de Larressore, Ustaritz et Saint-Pée, alors que la fonction de services est davantage représentée sur l'ensemble des communes du canton. Le poids de la construction est supérieur à la moyenne partout, avec une part de l'emploi dépassant 20% à Larressore, Arcanques et Ahetze.



Le canton d'Espelette ressemble à celui d'Ustaritz quant à l'équilibre des forces en présence, avec cependant une présence relative moindre du secteur de la construction.

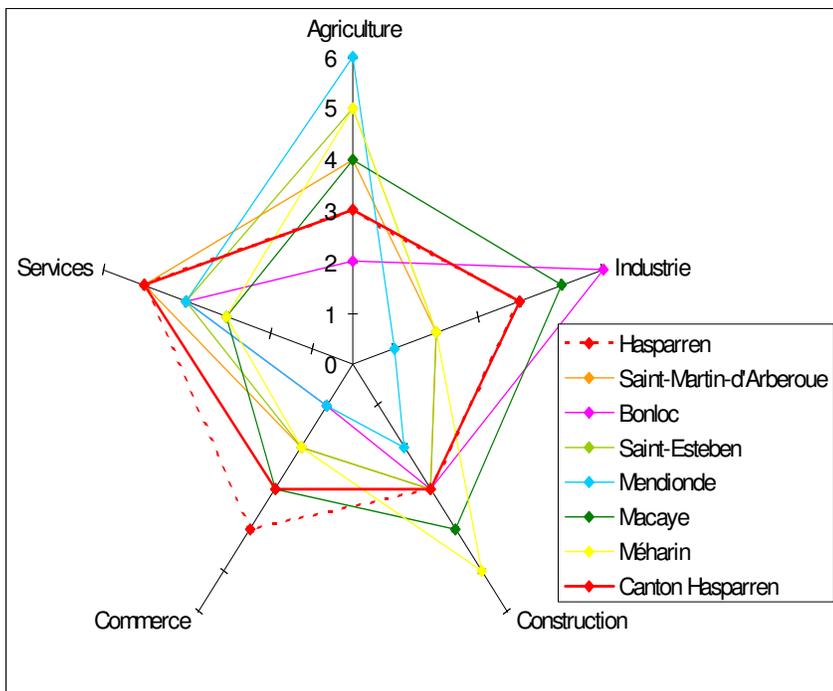
C'est la station thermale de Cambo qui tire le niveau de services vers le haut, cette fonction ayant, dans les autres communes, un poids plus faible que sur l'ensemble du Pays Basque.

Le secteur de la construction est important partout sauf à Cambo, l'industrie présente un niveau d'emplois supérieur à la moyenne basque à Itxassou et Espelette, l'agriculture est encore bien présente dans toutes les communes sauf Cambo. Enfin la fonction commerciale est relativement plus importante à Souraïde que dans les autres communes.

Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

Secteurs d'activité : essai de typologie des cantons de la zone intermédiaire

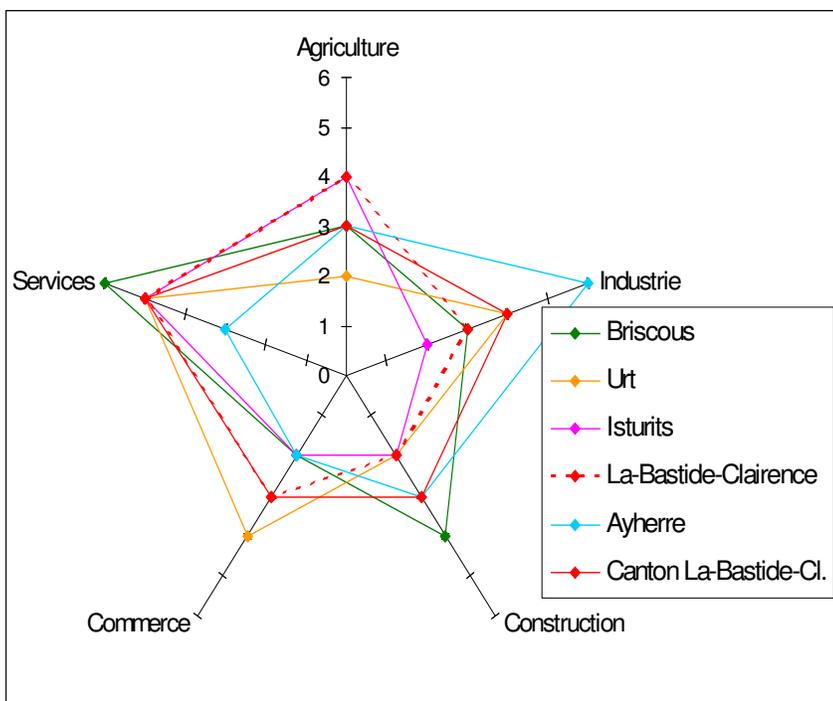


Le canton d'Hasparren se différencie des 2 précédents par une vocation industrielle plus affirmée et un poids relatif moindre des activités de service. La physionomie du chef-lieu est identique à celle du canton, avec cependant davantage de commerce. Bonloc se détache par la prépondérance de l'industrie grâce à la présence de Boncolac.

L'agriculture est le premier employeur à Mendionde, Méharin et Saint-Esteben, elle offre autant d'emplois que les services à Saint-Martin-Arberoue.

A Macaye, l'industrie occupe une place privilégiée grâce à la présence de la fromagerie Berria, l'agriculture restant cependant le premier pourvoyeur d'emplois.

La construction est assez bien représentée partout sauf à Mendionde, c'est à Méharin et Macaye qu'elle occupe la place la plus importante.



Le canton de La-Bastide-Clairence se caractérise par un poids relatif supérieur à la moyenne basque dans l'industrie (niveau du canton d'Hasparren), la construction et l'agriculture. Les fonctions commerciale et de services y sont a contrario moins développées.

Le chef-lieu se distingue de son canton par une vocation agricole beaucoup plus affirmée, et un poids moindre des autres secteurs.

L'industrie est le premier employeur à Ayherre grâce à la présence du groupe Lauak. L'agriculture est le second générateur d'emplois et le secteur de la construction y pèse plus que sur l'ensemble du Pays Basque. Les fonctions de commerce et de services sont a contrario bien au dessous de la moyenne. .../...

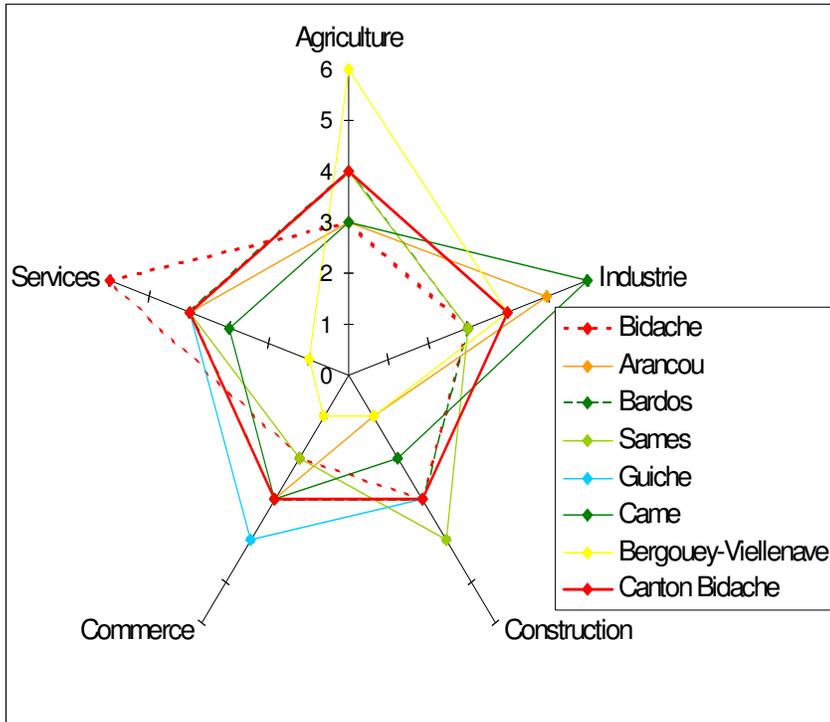
Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

Isturitz reste la commune la plus agricole, avec une bonne présence des services qui génèrent un peu plus d'emplois que l'agriculture. Commerce et industrie sont presque inexistants, la construction se situe à un niveau inférieur à celui du Pays Basque pris globalement.

Urt est la commune la moins agricole, celle où le commerce est le plus présent avec un poids au dessus de la moyenne. Les services y sont au niveau moyen du Pays Basque, l'industrie aussi.

Briscons enfin se distingue de ses voisines cantonales par le poids le plus élevé à la fois des services et de la construction. L'agriculture y conserve encore un niveau supérieur à la moyenne, commerce et industrie sont peu présents.



Le canton de Bidache est le canton de la zone intermédiaire qui a le plus conservé une vocation agricole : 30% des emplois en 1999. L'industrie y occupe une place équivalente à celle des cantons d'Hasparren ou La-Bastide. La construction y est un peu au dessus de la moyenne Pays Basque, commerce et services y sont sous-représentés.

C'est dans le chef-lieu que l'activité agricole occupe la place la plus faible, bien que supérieure au niveau global du Pays Basque. Les services y constituent, de loin, le premier employeur. Le commerce y est sous-développé, l'industrie d'un poids inférieur à la moyenne et la construction au niveau moyen.

A Briscous l'agriculture est presque le seul pourvoyeur d'emplois, l'industrie apporte le complément. .../...

.../... L'agriculture reste le premier employeur à Bardos. Le commerce et la construction y sont au niveau moyen du Pays Basque, les services et l'industrie au dessous.

Came est la commune industrielle du canton : plus de la moitié des emplois sont dans ce secteur, grâce à l'industrie de la chaise. L'agriculture y est bien présente, les autres secteurs sont sous-représentés.

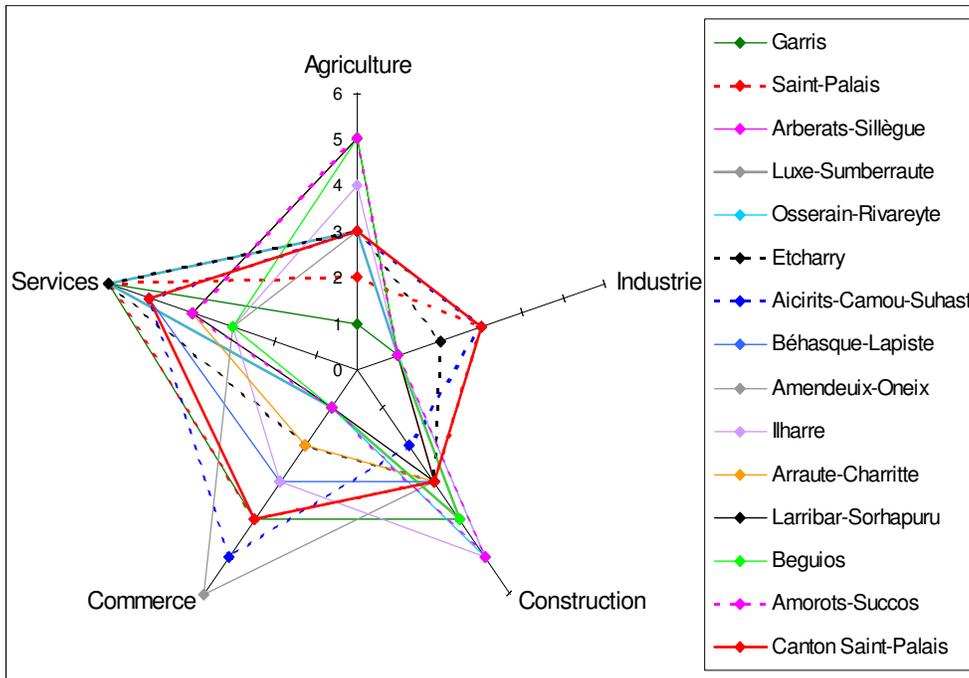
Guiche est en premier lieu agricole, mais industrie, construction et commerce y occupent une place relative plus élevée que la moyenne. Les services y sont par contre largement sous-représentés.

Sames sort du lot par la place qu'y occupe le secteur de la construction, le quart des emplois, juste derrière l'agriculture. Les autres secteurs y ont un poids assez faible.

Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

Secteurs d'activité : essai de typologie des cantons de la zone intérieure

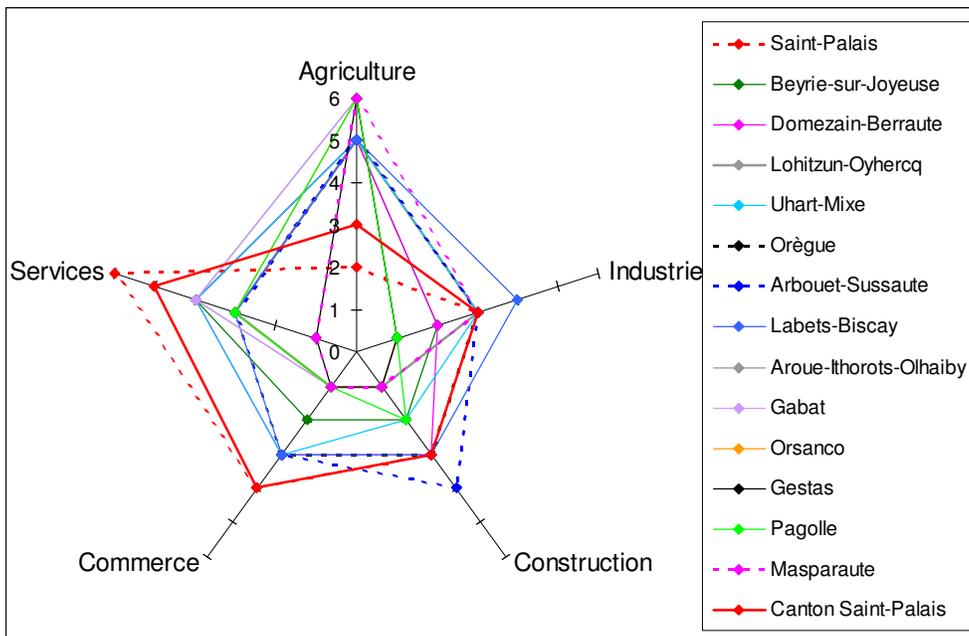


Le canton de Saint-Palais se caractérise par un poids élevé de l'agriculture, du commerce et de la construction. Industrie et services y ont une place faible.

L'agriculture procure plus de la moitié des emplois dans 17 communes sur les 27 que compte le canton. Le chef-lieu se distingue de son canton par la place accessoire qu'y occupe l'agriculture, alors que les fonctions de commerce et de services y sont plus présentes que la moyenne basque, ainsi que le secteur de la construction.

Le poids relatif de l'agriculture est faible aussi dans les communes limitrophes du chef-lieu qui ont développé une fonction commerciale importante : Amendeuix-Oneix et Aiciritz surtout, où le commerce est le premier employeur, Arbérats dans une moindre mesure.

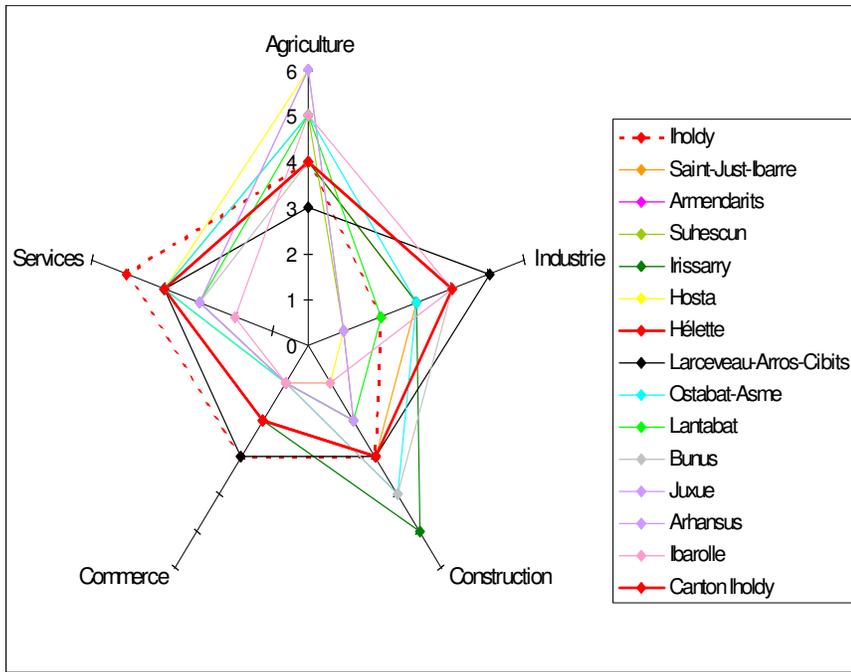
La construction est bien représentée dans près de la moitié des communes du canton, les services dans 6 seulement. L'industrie est sous-représentée partout, souvent inexistante. Seule la commune d'Aiciritz a un nombre significatif d'emplois industriels.



Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

Secteurs d'activité : essai de typologie des cantons de la zone intérieure



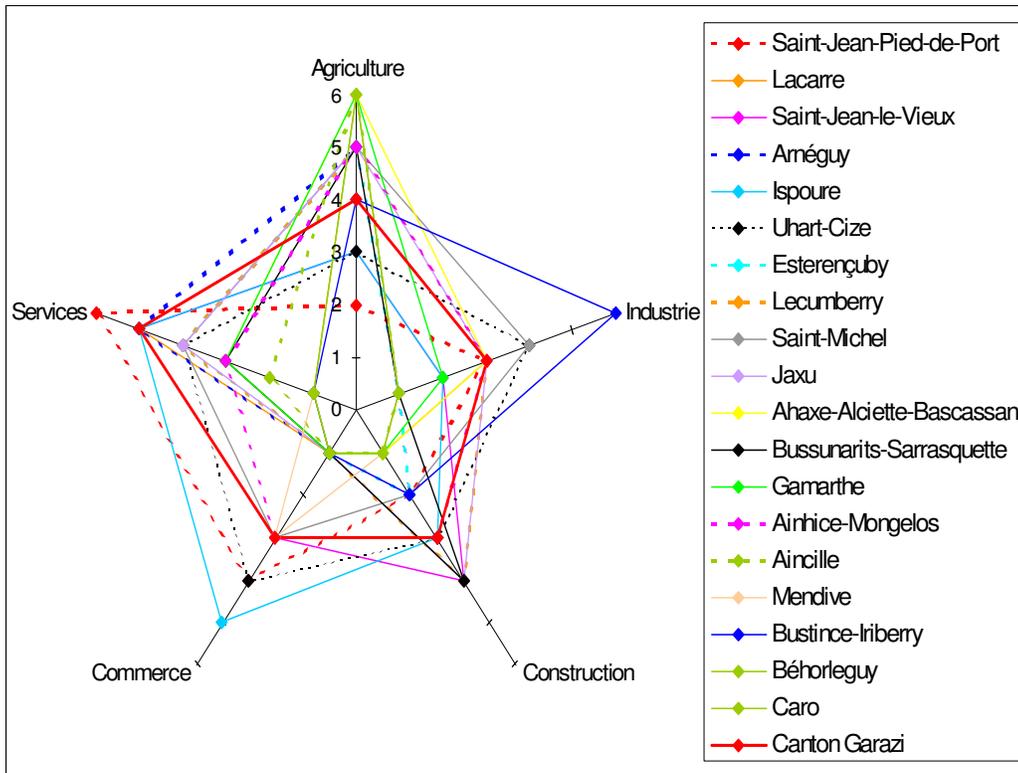
Le canton d'Iholdy se caractérise par une vocation agricole affirmée : l'agriculture est le premier employeur, à l'origine de presque la moitié des emplois. L'industrie et surtout la construction sont au dessus du niveau moyen, a contrario les fonctions commerciale et de services sont largement sous-représentées. Les services sont cependant le premier employeur dans le chef-lieu Iholdy juste avant l'agriculture qui procure 1/3 des emplois. La présence commerciale est proche de la moyenne et la construction au dessus. .../...

.../... Larceveau et Hélette sont à l'origine de la plupart des emplois industriels du canton, dans la fabrication de fromages avec Pyrénéfrom à Larceveau et Agian à Hélette, et dans la fabrication de charpentes métalliques à Hélette. L'agriculture est le principal générateur d'emplois dans 11 communes sur les 14 du canton, elle est à l'origine de plus de la moitié des emplois dans 8 d'entre elles et de plus des 3/4 à Arhansus, Juxue, Hosta, Lantabat et Ibarolle. Agriculture et construction ont le même poids à Irissarry, où ce second secteur pèse grâce à la présence du groupe Etchart. La construction compte aussi à Ostabat grâce à une entreprise de maçonnerie. Sauf dans le chef-lieu, le commerce est inexistant dans la moitié des communes et très peu présent dans les autres (maximum de 7% des emplois à Larceveau). Les services sont partout largement sous-représentés.

Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

Secteurs d'activité : essai de typologie des cantons de la zone intérieure



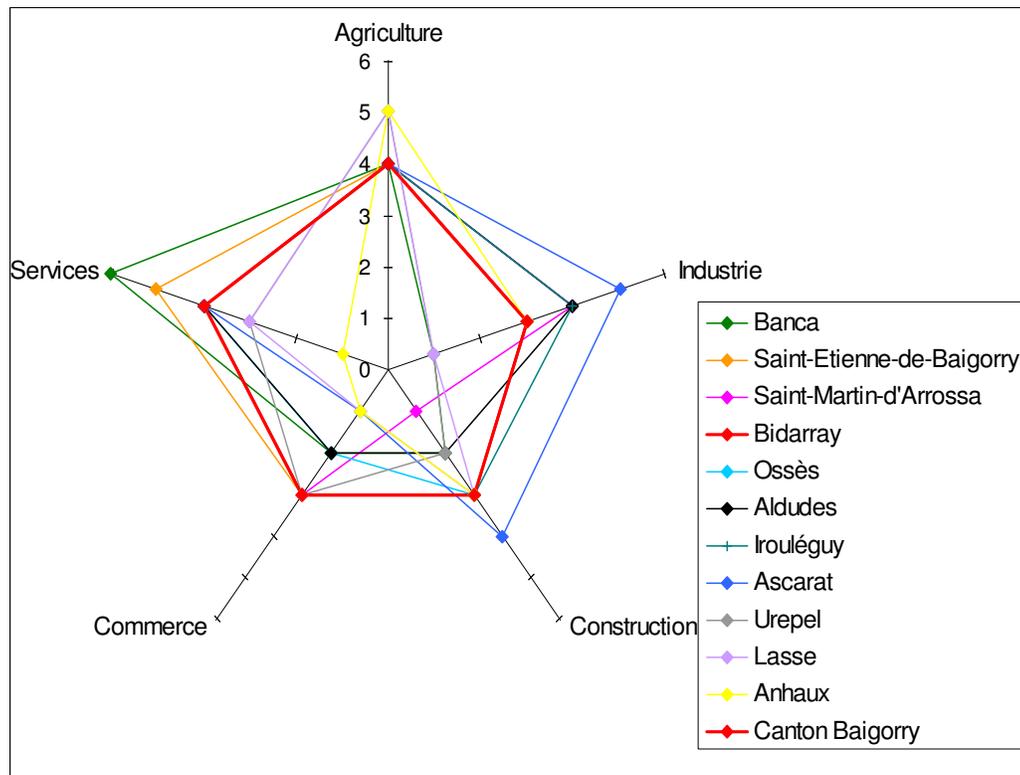
L'agriculture a gardé, dans le canton de Garazi un poids un peu plus élevé que dans celui de Saint-Palais (le quart des emplois). Les services, bien que moins présents que sur l'ensemble du Pays Basque, constituent le premier employeur (45%). Le commerce est un peu au dessous de la moyenne, la construction un peu au dessus, l'industrie largement sous-représentée.
.../...

.../... L'agriculture est le premier employeur dans 13 des 19 communes du canton, il y génère plus de la moitié des emplois et plus des 3/4 dans 6 d'entre elles.
L'industrie arrive en tête à Bustince-Iriberry grâce aux carrières, elle se situe un peu au dessus de la moyenne à Saint-Michel et Uhart-Cize, mais sur des effectifs faibles, grâce à la fromagerie d'un côté et à la boulangerie de l'autre.
Bien qu'inexistante dans 7 communes du canton, la construction est un important générateur d'emplois dans 7 autres, avec des parts de l'emploi global parfois bien au dessus de la moyenne du Pays Basque.
3 communes se détachent par leur vocation commerciale : le chef-lieu où le commerce est le second employeur après les services avec 16% des emplois, et surtout les 2 communes périphériques d'Ispoure et Uhart-Cize. Dans la première ce sont les 2 grandes surfaces Intermarché et Bricomarché qui servent de locomotive tandis que dans la seconde l'emploi commercial se répartit sur plusieurs établissements de taille réduite. Saint-Jean-le-Vieux se rapproche de la moyenne grâce au commerce de gros en direction du bâtiment ou de l'agriculture.
Les services occupent une place privilégiée dans le chef-lieu (70% des emplois) et, bien que se situant au dessous du niveau moyen, constituent un important générateur d'emplois à Ispoure et Saint-Jean-le-Vieux grâce notamment à la présence de la clinique et de maisons de retraite. Ce secteur est par contre inexistant ou embryonnaire pour la moitié des communes du canton.

Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

Secteurs d'activité : essai de typologie des cantons de la zone intérieure



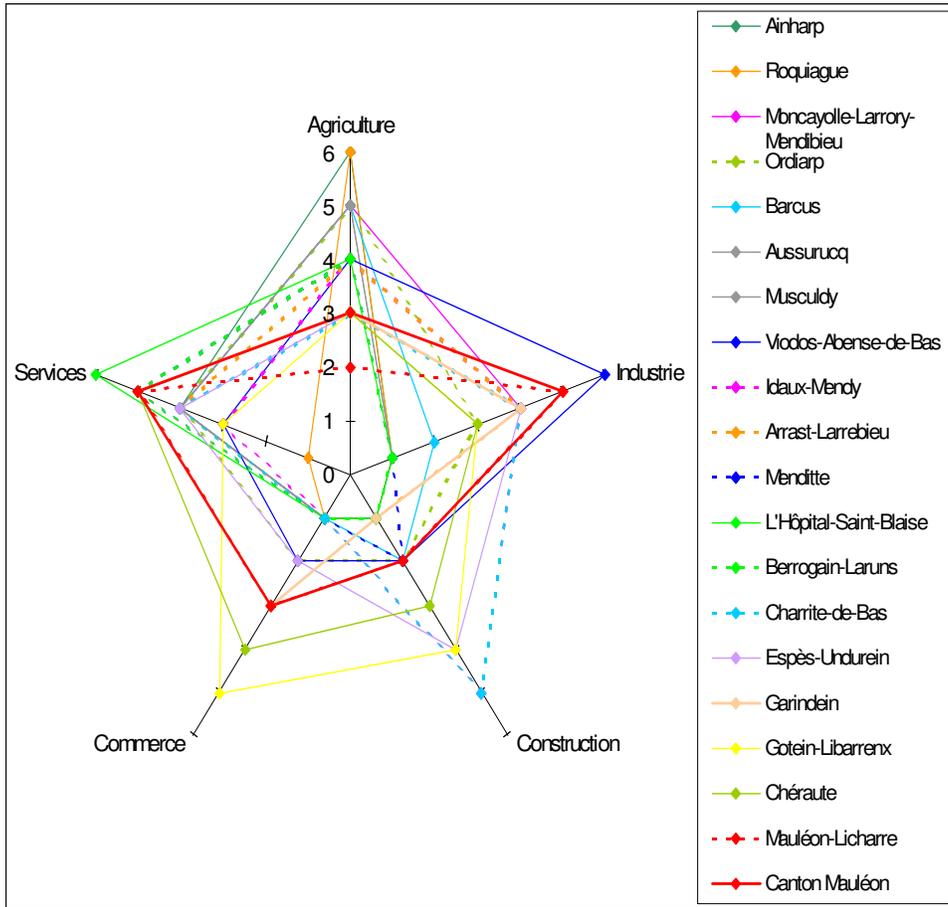
Après Iholdy, Baigorry est le canton qui est resté le plus agricole au Pays Basque. Avec 38% des emplois, cette activité arrive en tête devant les services. Ce dernier, bien que sous-représenté, constitue le second employeur (1/3 des emplois). La construction a un poids supérieur à la moyenne, industrie et commerce sont a contrario bien au dessous du niveau global du territoire.
.../...

.../... Le chef-lieu se distingue de son canton par des fonctions commerciale et de services plus développées, se rapprochant du niveau Pays Basque pour la première, restant bien au dessous pour la seconde. Agriculture et construction occupent une place moins importante que sur l'ensemble du canton tout en restant bien au dessus de la moyenne globale. Enfin l'industrie y est encore moins présente.
L'agriculture est le premier employeur dans 7 des 11 communes du canton. Elle génère 3/4 des emplois à Urepel, Lasse et Anhaux, de l'ordre de 40% à Bidarray, Ossès et les Aldudes. Bien présente, elle arrive toutefois en seconde position à Banca, Saint-Martin-d'Arrossa et Ascarat, après le secteur des services à Banca (poids de la santé avec La Rosée) et à Arrossa, après l'industrie à Ascarat grâce à la boulangerie et la fabrication de menuiseries métalliques.
L'industrie est aussi plus présente que la moyenne à Arrossa avec la coopérative de meubles Gurea ou aux Aldudes avec Oteiza dans l'agroalimentaire.
La construction est une activité importante dans 7 communes sur les 11.que compte le canton.
Hormis dans le chef-lieu, le commerce est largement sous-représenté partout, parfois inexistant.
Les services, tout en étant à un niveau plus bas que la moyenne partout sauf à Banca, sont toutefois plus étoffés que le commerce, et procurent un nombre intéressant d'emplois dans la plupart des communes compte tenu de la faiblesse des effectifs globaux.

Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

Secteurs d'activité : essai de typologie des cantons de la zone intérieure



Mauléon est, après Saint-Pierre-d'Irube, le canton du Pays Basque dans lequel l'industrie occupe la place la plus importante : 27% des emplois contre 14,3% sur l'ensemble du Pays Basque. Ce secteur reste donc important bien qu'en déclin : 34% des emplois en 1990. C'est le second employeur après les services, premier générateur d'emplois bien que d'un niveau bien au dessous de celui du Pays Basque. L'activité agricole garde un poids élevé (20% des emplois soit un peu plus que dans les cantons d'Hasparren ou La-Bastide). La construction atteint presque le niveau moyen Pays Basque, le commerce par contre reste bien en dessous. .../...

.../... Le chef-lieu se distingue de son canton par un poids plus important de l'industrie (1/3 des emplois), des services et du commerce, ces 2 secteurs restant toutefois à un niveau inférieur à la moyenne. Agriculture et construction sont en revanche largement sous-représentées.

L'industrie représente plus de la moitié des emplois à Viodos, grâce à la présence de 3 établissements importants dans la fabrication de fromage, le caoutchouc et le bois. Bien qu'avec des effectifs faibles, l'industrie pèse entre 15 et 25% de l'emploi dans des communes comme Charritte-de-Bas, Arrast-Larrebieu, Garindein, Espès-Undurein ou Idaux-Mendy.

L'agriculture demeure le premier employeur dans près de la moitié des communes du canton, générant plus du 3/4 des emplois à Roquiague, Ainharp, Aussurucq ou Musculdy et plus de la moitié à Barcus, Moncayolle, Ordiarp ou Arrast-Larrebieu.

La construction est le premier secteur à Charritte-de-Bas et Idaux-Mendy (plus de 40% des emplois), elle pèse lourd aussi à Espès-Undurein et Gotein-Libarrenx (autour de 20%).

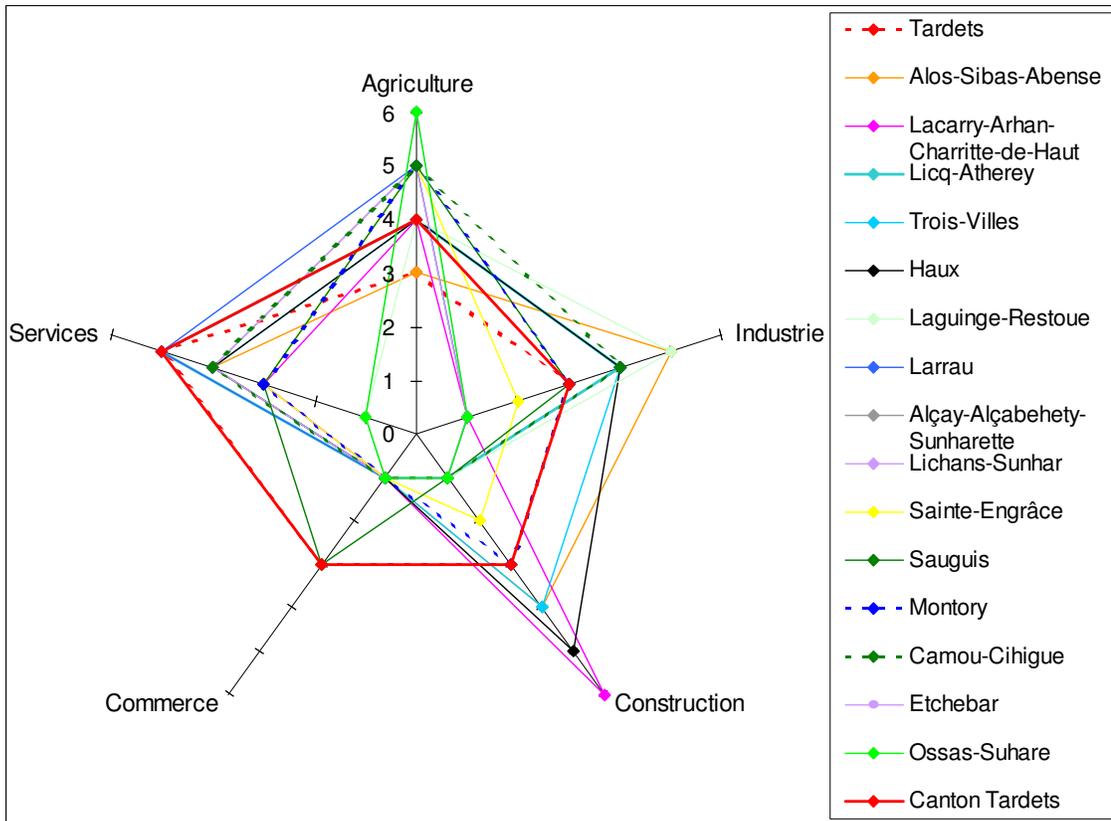
Le commerce est inexistant dans 12 communes sur les 19, très embryonnaire dans 4 autres. C'est à Gotein et Chéraute, communes limitrophes du chef-lieu, que les proportions d'emplois commerciaux sont les plus élevées.

Les services, bien que sous-représentés, constituent le premier employeur dans 7 communes et génèrent 1/4 environ des emplois dans 7 autres.

Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

Secteurs d'activité : essai de typologie des cantons de la zone intérieure



Tardets est, après Iholdy et Baigorry, le canton le plus agricole du Pays Basque: 1/3 des emplois. Outre celui-ci, la construction est le second secteur présentant une part d'emplois supérieure à la moyenne du Pays Basque. Industrie, commerce et services sont a contrario sous-représentés.
.../...

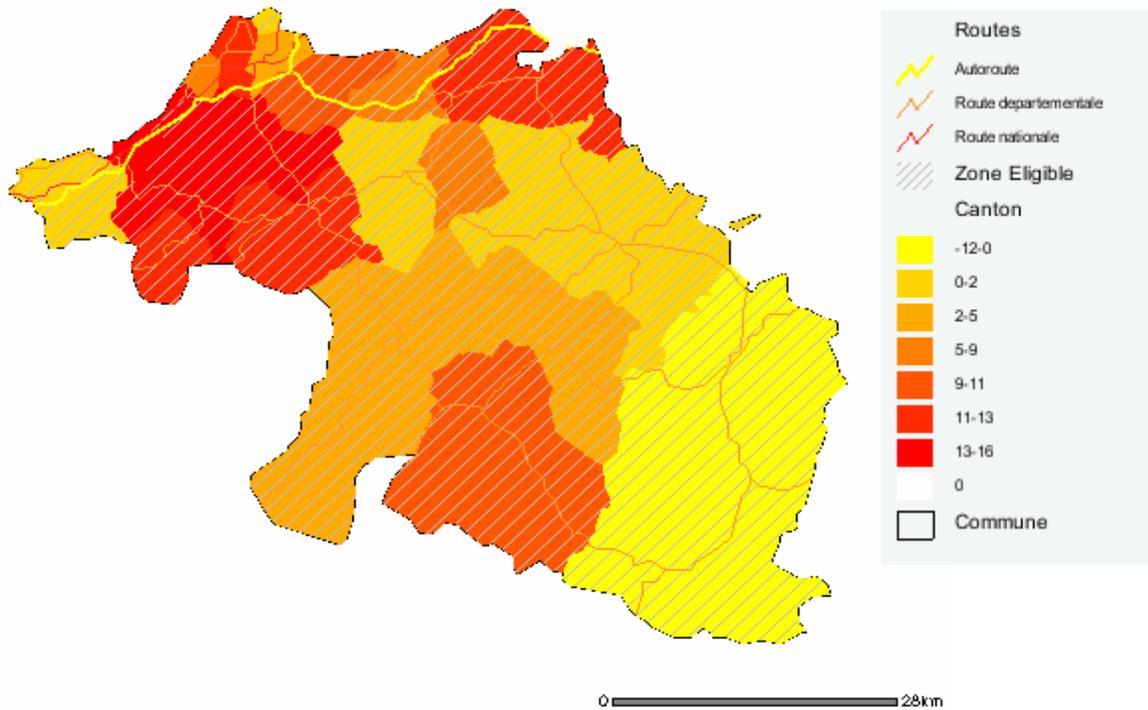
.../... Le chef-lieu se distingue de son canton par des fonction commerciales et de services plus développées, restant en dessous mais se rapprochant des niveaux moyens. La construction y est encore plus présente sur l'ensemble du canton, l'agriculture par contre largement moins.
L'agriculture est le premier employeur dans 10 des 16 communes du canton, générant plus du 3/4 des emplois à Lichans, Sainte-Engrâce, Etchebar ou Ossas-Suhare, plus de la moitié à Alçay, Camou, Sauguis, Montory ou Laguinge-Restoue.
Sorti du chef-lieu, le commerce est presque partout inexistant.
Les services procurent quelques emplois, les effectifs restant le plus souvent très faibles.
C'est aussi le cas de la construction et de l'industrie, là aussi sur des effectifs trop faibles pour que les proportions aient un sens.

Légende de l'échelle de 1 à 6 :

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
6. > 75% des emplois	6. > 50 et <= 70	6. > 50% des emplois	6. > 50% des emplois	6. > 57,3 et <= 75%
5. > 50 et <= 75%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 25 et <= 50%	5. > 35 et <= 57,3%
4. > 25 et <= 50%	4. > 14,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 25%	4. > 15,3 et <= 25%	4. > 15 et <= 35%
3. > 6,4 et <= 25%	3. > 5 et <= 14,3%	3. > 6,7 et <= 15%	3. > 5 et <= 15,3%	3. > 5 et <= 15%
2. > 0 et <= 6,4	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 6,7%	2. > 0 et <= 5%	2. > 0 et <= 5%
1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0

Emploi : une évolution variable selon les zones

Evolution de l'emploi entre 1990 et 1999 (%)



Le nombre d'emplois est passé de 91 336 en 1990 à 98 652 en 1999, soit un gain de 7 316 emplois en 10 ans et une croissance relative de 8% (+7,9 dans la zone éligible). C'est dire que le nombre d'emplois a augmenté davantage que le nombre d'habitants (+5,1%), signe que le dynamisme du Pays Basque est aussi un dynamisme économique. On est ainsi passé, en une décennie, de 36,6 emplois pour 100 habitants à 37,7. La comparaison avec d'autres territoires confirme ce dynamisme du Pays Basque, puisque la progression des emplois dans la même période a été moindre en France (+3,3%), en Aquitaine (+5,2%) et dans le Béarn (+3,5%). Par contre, il est important de préciser que cette évolution plus rapide du nombre d'emplois s'est faite à partir d'un ratio emploi par habitant inférieur, et qui reste encore en retrait au Pays Basque : 37,6 emplois pour 100 habitants en 1999 au Pays Basque, 39 en France, 38 en Aquitaine et 38,5 dans le Béarn. Les données plus récentes relatives à l'emploi salarié du secteur privé industriel et commercial confirment le dynamisme économique du territoire, puisque le nombre d'établissements cotisant à l'Assedic a progressé de 15% entre 1996 et 2002 tandis que le nombre d'emplois salariés correspondant augmentait de 21,5%.

	Pays Basque		France		Aquitaine		Département 64		Béarn	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Nb emplois / 100 hab	36,6	37,7	39,0	39,0	37,6	38,0	37,5	38,1	38,2	38,5

L'évolution a été inégale selon les zones :

- ✓ l'emploi s'est accru sur la zone littorale (+9,3% entre 1990 et 1999), plus vite que la population (+5,6%), ce qui a amené une évolution positive du nombre d'emplois pour 100 habitants de 40 à 41,4 ;
- ✓ l'emploi s'est développé plus rapidement encore sur la zone intermédiaire (+11,7%). Il n'en reste pas moins que le ratio pour 100 habitants a stagné et est demeuré le plus faible : 25,8. C'est que, rappelons-le, le nombre d'habitants a fortement augmenté sur cette zone : +11,3% ;
- ✓ l'emploi a stagné sur la zone intérieure. Ce maintien du nombre d'emplois reste remarquable compte tenu de la déprise démographique sur cette partie du Pays Basque : -4,2%. En conséquence, le nombre d'emplois pour 100 habitants est passé de 34,5 à 36 sur la zone.

En synthèse, on peut dire que 3 logiques totalement différentes cohabitent selon les zones :

- ✓ sur le littoral, l'emploi progresse plus vite que la population et améliore encore le ratio déjà bon d'offre d'emplois par rapport aux habitants ;
- ✓ sur la zone intermédiaire, gain d'emplois et d'habitants vont de pair, mais le nombre d'emplois devrait progresser à un rythme plus soutenu pour tirer vers le haut un rapport emplois/habitants faible sur cette zone essentiellement résidentielle ;
- ✓ sur la zone intérieure, la déprise démographique s'est poursuivie, l'emploi se maintient. Ceux qui ont un emploi restent, les autres partent faute d'emploi. L'enjeu sur cette zone est de dynamiser l'économie pour accompagner par la création d'emplois l'amorce de reprise démographique que l'on a pu percevoir. C'est la condition pour que cette partie du territoire ne devienne pas juste le déversoir du trop-plein des autres zones.

Les données relatives à l'emploi salarié du secteur privé industriel et commercial permettent d'apporter un éclairage intéressant sur la période plus récente. Elles mettent en évidence une progression entre 1996 et 2002 du nombre des établissements cotisant aux Assedic et des effectifs salariés correspondants sur l'ensemble des 3 zones, y compris au Pays Basque intérieur :

- ✓ la croissance la plus importante a eu lieu dans la zone intermédiaire : 26% de salariés de plus, 17% d'établissements de plus ;
- ✓ la zone littorale a, pour sa part, gagné 15% d'établissements et 22% d'emplois salariés ;
- ✓ mais l'événement le plus remarquable reste la progression, dans la zone intérieure, de 14% des emplois salariés entre 1996 et 2002, le nombre d'établissements croissant de 12% dans le même temps.

L'analyse plus fine par cantons révèle des évolutions différentes :

- ✓ Certains cantons ont connu des rythmes de croissance de l'emploi supérieurs à celui global de 8,2% du Pays Basque. C'est le cas du canton de Saint-Jean-de-Luz (+19,7%) avec des taux de croissance élevés à Bidart, Saint-Jean-de-Luz et Ascain, du canton d'Ustaritz (+16,8%) avec Arcangues et Saint-Pée-sur-Nivelle comme moteurs, du canton d'Espelette (+14,8%) avec une croissance portée surtout par Cambo, Ixassou et Espelette, d'Anglet (+14,8%), du canton de Bidache (+14,4%) avec des gains d'emplois à Came, Bidache et Bardos, du canton de Saint-Pierre-d'Irube (+13,7%) avec le chef-lieu comme réceptacle de la croissance, du canton de Saint-Jean-Pied-de-Port (+11%) avec là aussi un gain d'emploi concentré sur le chef-lieu et quelques développements ponctuels notables dans des communes comme Gamarthe et Bustince-Iriberry, de Bairritz enfin (+10,2%) ;
- ✓ Le canton de La-Bastide a connu une évolution équivalente à celle de l'ensemble du Pays Basque ;
- ✓ Quelques cantons ont gagné des emplois, mais à un rythme inférieur à celui de l'ensemble du territoire : Baigorry (+5,2%), Iholdy (+3,3%), Hendaye (+1,4%), Saint-Palais et Hasparren (+1%) ;
- ✓ Les 2 cantons souletins ont véritablement été les parents pauvres de la croissance puisque les 2 seuls à perdre des emplois dans la période : -10,4% dans le canton de Tardets, -7,4% dans celui de Mauléon. La perte d'emplois a été quasi-généralisée dans les communes du canton de Tardets, avec toutefois un maintien dans quelques-unes dont le chef-lieu. Dans celui de Mauléon, le chef-lieu a subi la perte d'emplois la plus importante, les communes de Barcus, Garindein, Ordiarp ou Chéraute accusant également le coup. A contrario, Viodos a connu un accroissement important de l'emploi grâce notamment à la Fromagerie des Chaumes et Emac.

Cette analyse à un niveau géographique plus fin permet donc de mettre en évidence que la stagnation de l'emploi enregistrée dans la zone intérieure est le résultat d'un déclin en Soule compensé par une croissance en Basse-Navarre portée surtout par les cantons de Garazi et, dans une moindre mesure, de Baigorry.

L'analyse des données Assedic sur la période 1996-2002 révèle une croissance de l'emploi salarié dans tous les cantons excepté à Mauléon qui a perdu 2,7% de ses effectifs salariés dans la période. La croissance a été inférieure à 10% à Tardets, mais la plus souvent importante : entre 10 et 15% à Saint-Pierre-d'Irube et Ustaritz, entre 15 et 20% à Bayonne, Hendaye et Garazi, entre 20 et 25% à Anglet, Biarritz, Espelette et Baigorry, entre 25 et 30% à Saint-Palais et Iholdy, entre 30 et 40% à Saint-Jean-de-Luz et La-Bastide-Clairence, 41% à Hasparren et 58,5% à Bidache.

Nous l'avons vu, le nombre d'emplois a globalement progressé de 8,2% en une décennie, entre 1990 et 1999. L'évolution a été extrêmement contrastée selon les secteurs :

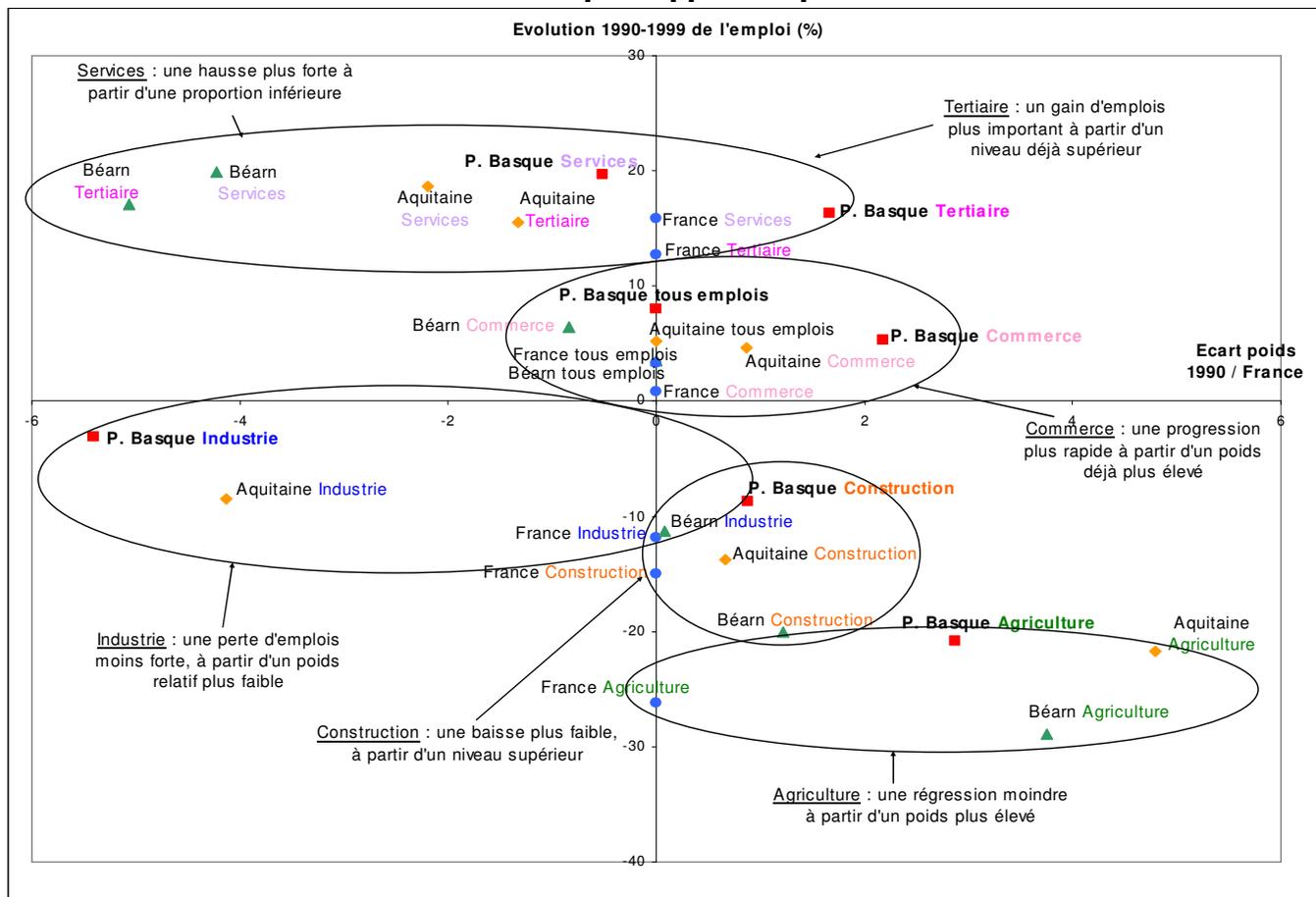
- ✓ le tertiaire a été le seul secteur à gagner des emplois, que ce soit au Pays Basque ou ailleurs, avec une progression forte de 16,3%, soit plus importante qu'en France (+12,8%) et qu'en Aquitaine (+15,6%), et un peu plus faible que dans le Béarn (+17,1%) ;
- ✓ l'emploi s'est rétracté dans l'agriculture, mais ce secteur a mieux résisté au Pays Basque qu'ailleurs : -20,8% contre -26,2% en France, -21,7% en Aquitaine et -28,9% dans le Béarn ;
- ✓ l'industrie a également perdu des emplois, mais là aussi, relativement moins que dans les territoires de comparaison : -3,1% contre -11,8 en France, -8,5 en Aquitaine et -11,2 dans le Béarn. Cette moindre perte est cependant à relativiser par un poids de départ largement moindre des emplois industriels au Pays Basque : moins d'emplois industriels et donc une retombée moindre du déclin de ce secteur (en 1990 il y avait en effet 5,8 emplois industriels pour 100 habitants au Pays Basque alors qu'il y en avait 8,3 en France, 8,2 dans le Béarn et 6,5 en Aquitaine ;
- ✓ l'emploi a régressé dans la construction aussi, avec là encore une meilleure résistance locale : -8,7% contre -15 en France, -13,8 en Aquitaine et -20 dans le Béarn.

L'analyse, en complément, des données plus récentes des effectifs salariés du secteur privé industriel et commercial révèle que, même si c'est le tertiaire qui a connu le gain d'emplois le plus important sur la période 1996-2002 (+25% avec une hausse plus forte dans les services que dans le commerce : +29,3 et +16,2%), l'industrie et la construction ont aussi accru leurs effectifs salariés (respectivement +9 et +24,7%).

Secteurs d'activité : typologie des évolutions sectorielles

Le graphique suivant met en perspective l'évolution entre 1990 et 1999 de l'emploi au Pays Basque, dans le Béarn et en Aquitaine par comparaison avec la France. En abscisse est porté l'écart entre la proportion d'emplois qui existait en 1990 dans un secteur donné et un territoire donné et la proportion d'emplois dans ce même secteur en France. Ainsi, à droite de l'axe vertical central, les valeurs positives de cet abscisse concernent les secteurs qui présentaient, en 1990 au point de départ de l'évolution, un poids plus important dans un territoire qu'en France. A l'inverse, à gauche les valeurs négatives concernent les secteurs qui étaient, en 1990, sous-représentés par rapport au niveau français. En ordonnée est portée le taux d'évolution entre 1990 et 1999 de l'emploi pour un secteur et un territoire donnés.

Représentation de l'évolution 1990-1999 de l'emploi par secteurs en fonction de l'écart en 1990 par rapport au poids du secteur en France

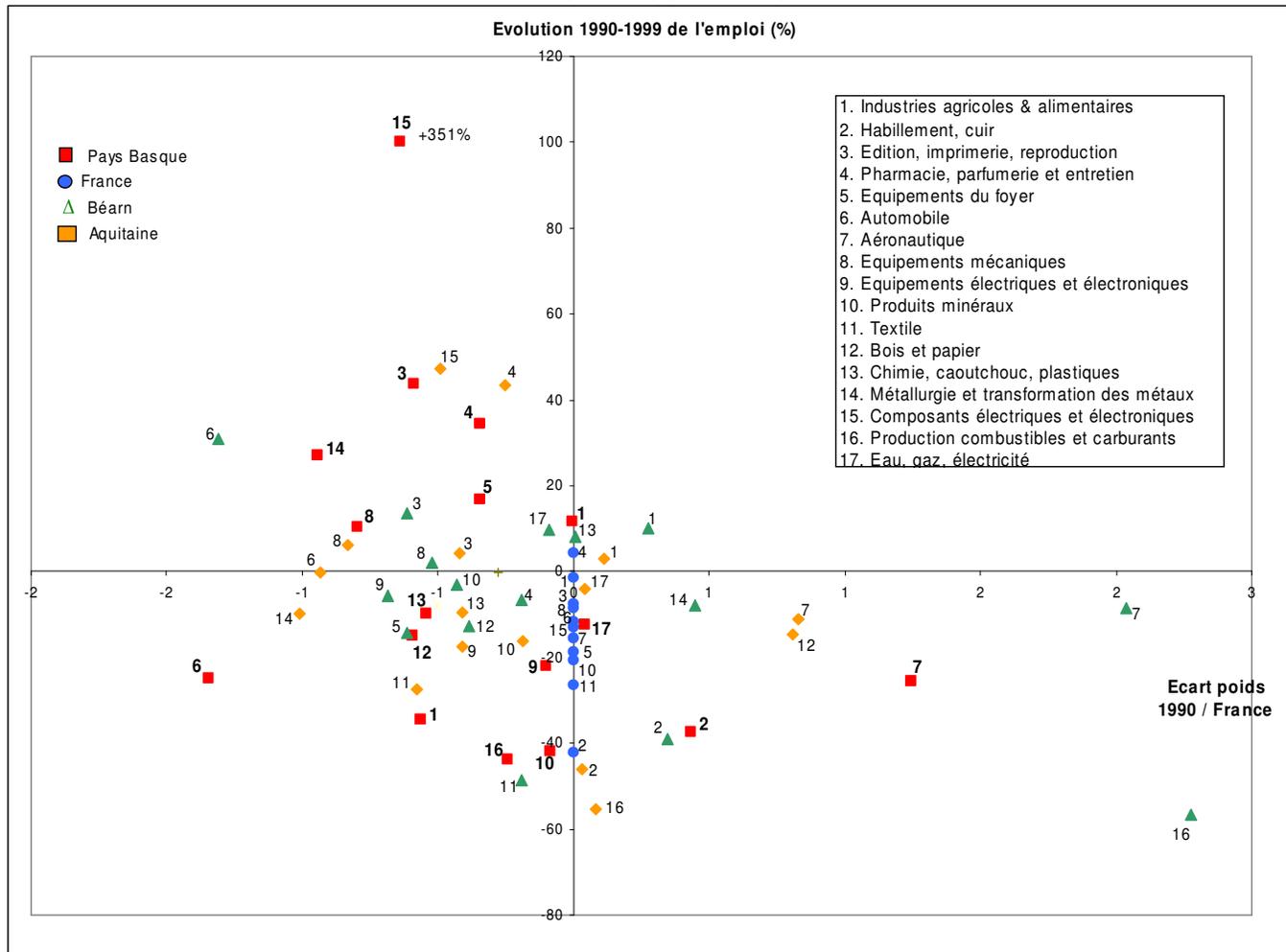


L'analyse précédente permet de dresser une typologie des 4 grands secteurs au Pays Basque en fonction de leur degré initial de développement et de leur évolution au cours de la dernière décennie :

- l'agriculture a perdu des emplois mais de façon moins rapide et à partir d'un poids de départ en 1990 plus élevé qu'en France et qui demeure supérieur en 1999. C'est donc un secteur qui compte au Pays Basque et qui résiste mieux qu'ailleurs ;
- la construction est comparable à l'agriculture : perte d'emplois également, mais elle aussi moins qu'ailleurs et à partir d'un poids supérieur 1990 et qui reste plus élevé en 1999 ;
- l'industrie a, elle aussi, connu une baisse de son nombre d'emplois, moindre qu'ailleurs, mais a contrario à partir d'un poids bien inférieur en 1990, ce secteur restant largement sous-représenté au Pays Basque en 1990 ;
- le tertiaire est le moteur de l'économie locale, gagnant des emplois à partir d'un poids de départ plus élevé, ce secteur renforce donc sa sur-représentation. Dans le tertiaire, commerce et services se distinguent. Le commerce s'est développé au Pays Basque moins vite que le tertiaire pris globalement, mais à partir d'une sur-représentation plus importante au départ et qui se trouve renforcée encore en fin de période grâce à un rythme d'évolution plus soutenu qu'ailleurs. Les services ont connu la progression d'emplois la plus rapide, mais à partir d'un poids inférieur en 1990 et qui le reste encore en 1999. Le commerce est donc, pour l'instant encore, la seule composante sur-représentée de l'activité tertiaire, les services étant celle en plus fort développement.

Secteurs d'activité : typologie des évolutions dans l'industrie

Evolution 1990-1999 de l'emploi dans les filières industrielles en fonction de l'écart en 1990 par rapport au poids de la filière en France



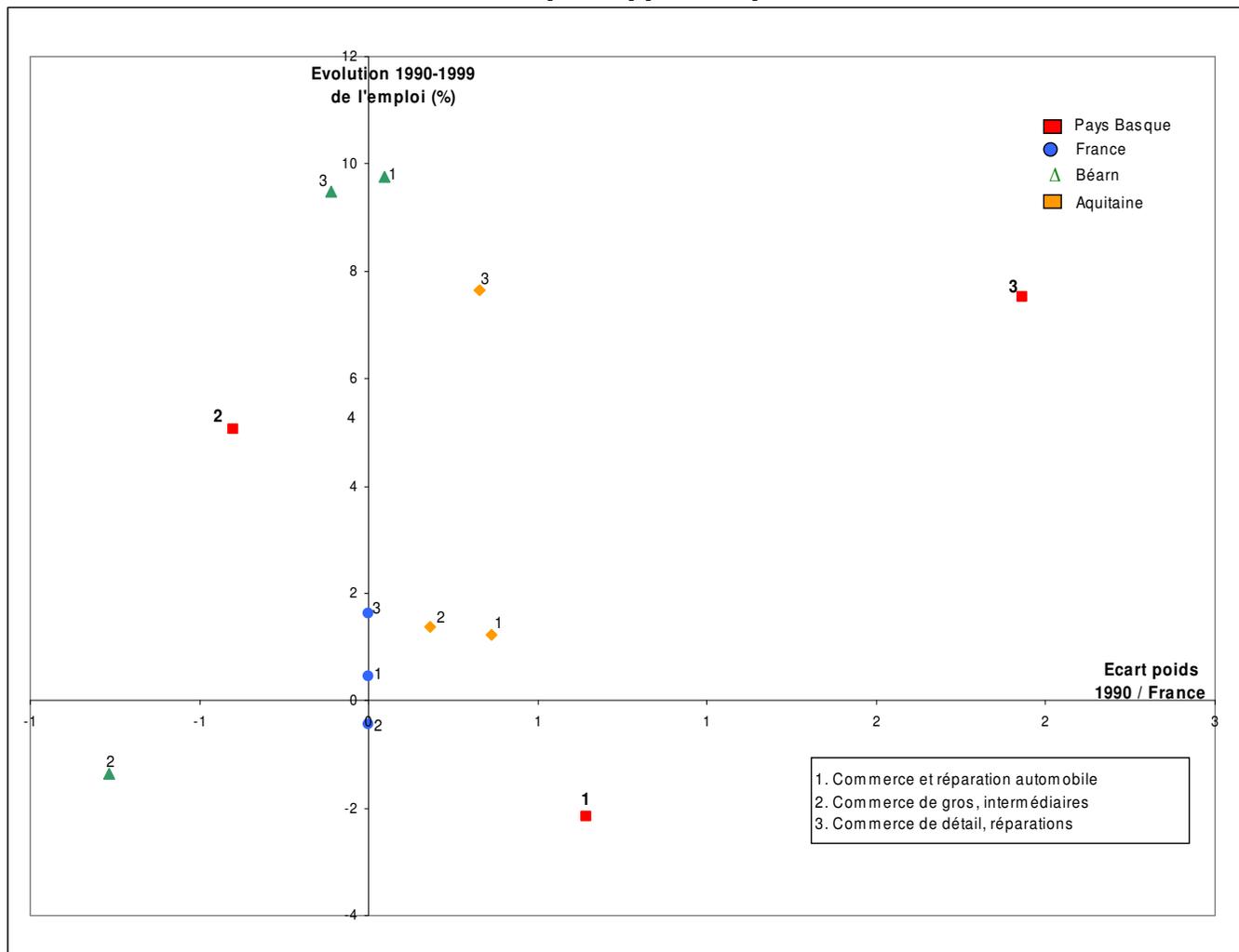
Zoom sur l'industrie :

L'industrie a, nous l'avons dit, perdu des emplois, mais relativement moins que dans les territoires de comparaison : -3,1% contre -11,8 en France, -8,5 en Aquitaine et -11,2 dans le Béarn, avec cependant un poids de départ largement moindre des emplois industriels au Pays Basque ;

L'analyse par filières permet de dresser une ébauche de typologie :

- 2 filières traditionnellement importantes au Pays Basque mais en déclin : l'habillement-cuir et l'aéronautique. Leur poids était et reste encore au dessus du niveau français. La régression a été du même ordre qu'en France dans l'habillement-cuir, plus forte dans l'aéronautique ;
- les filières en régression à partir de proportions équivalentes : la production de combustibles et carburants (en déclin aussi en France), l'industrie des produits minéraux , celle des équipements électriques et électroniques. Ces filières ont connu un déclin en France aussi, mais moins prononcé ;
- les filières en régression à partir de proportions déjà inférieures : l'automobile, le bois et papier, le textile, la chimie-caoutchouc-plastiques. Ces filières ont toutes perdu des emplois en France aussi ;
- les filières en rattrapage, qui ont gagné des emplois à partir d'un niveau relatif plus bas : la métallurgie et transformation des métaux, la mécanique, l'industrie des équipements du foyer, la pharmacie, l'édition-imprimerie-reproduction, la fabrication de composants électriques et électroniques, à relativiser par la fermeture de Ruwel depuis 1999. Parmi ces filières, seules 2 ont gagné des emplois en France, la pharmacie et les composants électriques et électroniques, toutes les autres en ont perdu ;
- les industries agricoles et alimentaires enfin, qui occupent une place à part puisque en développement alors qu'elles étaient déjà en 1990 au niveau français en part d'emplois. Le gain d'emplois a été important (+12%), dans un contexte de perte d'emplois au niveau national. La situation de cette filière est équivalente en Béarn et en Aquitaine, avec cependant une progression moindre au niveau régional.

Evolution 1990-1999 de l'emploi dans les activités commerciales en fonction de l'écart en 1990 par rapport au poids de l'activité en France



Zoom sur le commerce :

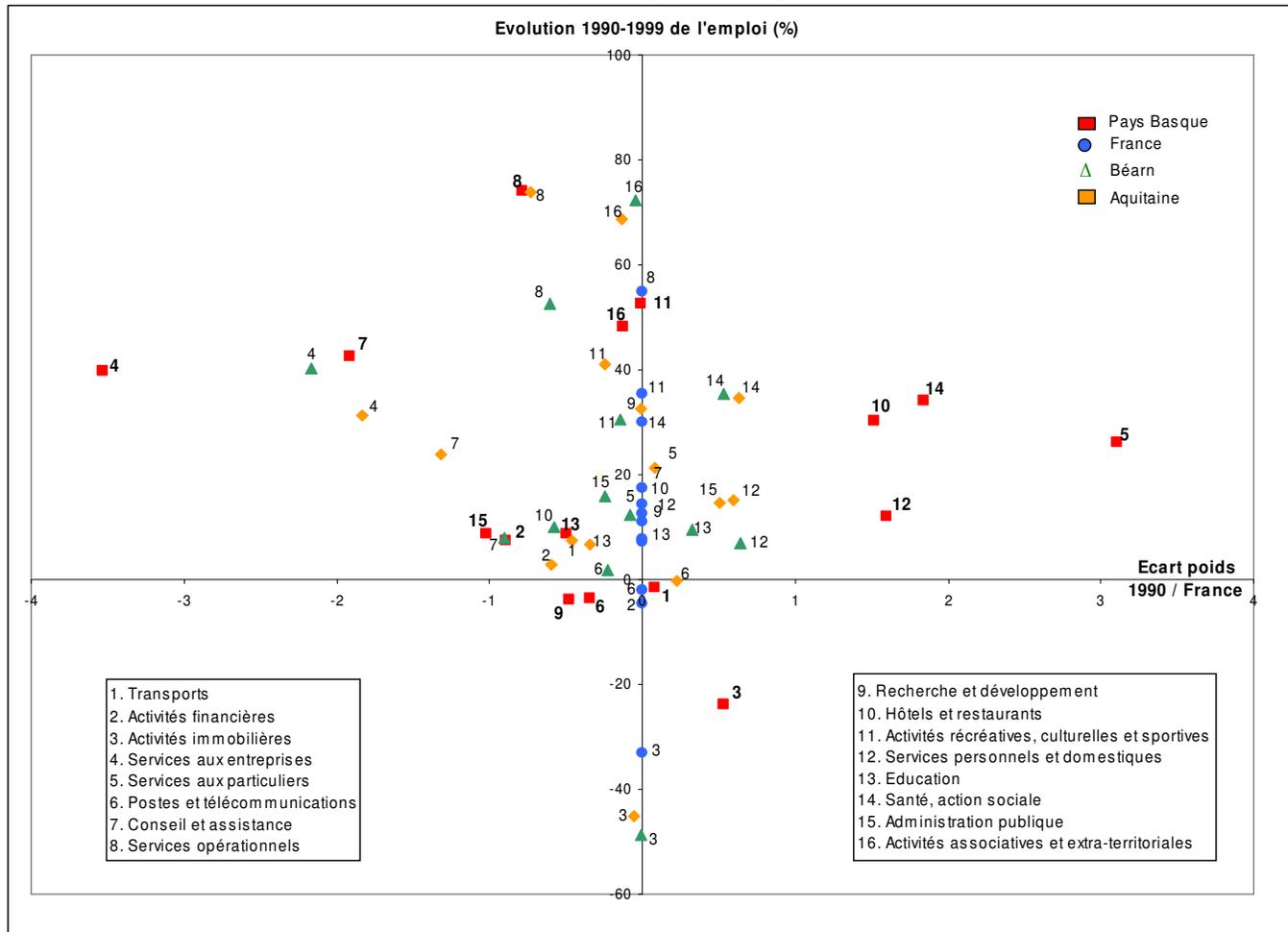
Le tertiaire est, nous l'avons dit, le seul secteur à gagner des emplois, que ce soit au Pays Basque ou ailleurs, avec, au Pays Basque, une progression importante de 16,3%. Composante du tertiaire, le commerce s'est moins développé que l'ensemble (+5,3%) mais cette hausse a été plus forte qu'en France (+0,8%) et le poids du commerce au départ était déjà très élevé : 15,7% des emplois du Pays Basque contre 13,5 en France ou 12,7% dans le Béarn. Du coup, sa part s'est un peu réduite, passant à 15,3% des emplois en 1999.

Les 3 catégories différentes de commerce se distinguent :

- le commerce de détail constitue le moteur du commerce : en progression de 7,5% (+1,6% en France) à partir d'un poids pourtant déjà supérieur au niveau français ;
- le commerce de gros peut être considéré comme une activité en rattrapage, progressant à partir d'un niveau relatif plus bas en 1990. Le gain d'emplois a été de 5%, remarquable compte tenu des baisses observées en France et dans le Béarn, et de la baisse très modérée observée en Aquitaine. Le poids de cette activité reste cependant en deçà du niveau métropolitain ;
- le commerce et réparation automobile en perte de vitesse à partir d'un niveau relatif supérieur : le Pays Basque est le seul territoire où cette activité a perdu des emplois : -2,2% contre +0,4% en France, +1,2% en Aquitaine et +9,8% dans le Béarn. Ce mauvais résultat doit sans doute être relativisé par un poids supérieur au départ.

Secteurs d'activité : typologie des évolutions dans les services

Evolution 1990-1999 de l'emploi dans les activités de services en fonction de l'écart en 1990 par rapport au poids de l'activité en France



Zoom sur les services :

Seconde composante du tertiaire, les services se sont développés plus rapidement que l'ensemble : +19,7%. Cette hausse a été plus forte qu'en France (+15,9%).

L'analyse par filières permet de dresser une ébauche de typologie :

- les activités immobilières, plus présentes qu'en France, et qui ont perdu des emplois, ce qui a été aussi le cas nationalement ;
- les transports, en régression à partir de proportions équivalentes, ce secteur gagnant des emplois en France ;
- les filières en régression à partir de proportions déjà inférieures : la recherche et développement et les postes et télécommunications. Si cette dernière activité est aussi en retrait en France, le Pays Basque fait vraiment office de parent pauvre en ce qui concerne la recherche qui a gagné des d'emplois sur le territoire métropolitain, mais aussi en Aquitaine et dans le Béarn ;
- les activités en rattrapage, qui ont gagné des emplois à partir d'un niveau relatif plus bas : les services aux entreprises, et plus spécifiquement les activités de conseil et assistance et les services opérationnels, les activités financières, l'administration publique et l'éducation. Toutes ces filières ont aussi gagné des emplois en France, à l'exception des activités financières. Malgré leur développement, le poids de ces filières reste, en fin de période, en retrait au Pays Basque ;
- les activités en développement à partir d'un niveau équivalent à celui de la métropole : les activités associatives et les activités récréatives, culturelles et sportives. Leur développement a été du même ordre au niveau français ;
- les activités déjà sur-représentées au Pays Basque et qui ont encore gagné des emplois : les services aux particuliers parmi lesquels les hôtels-café-restaurants, les services personnels et domestiques et la santé et action sociale. Toutes ces activités ont bénéficié d'un gain d'emploi important, plus rapide que sur le territoire métropolitain sauf pour les services personnels et domestiques où la croissance a été équivalente.

Secteurs d'activité : zoom sur les effectifs salariés

Evolution du nombre d'établissements du secteur privé industriel et commercial (cotisants à l'Assedic) et des effectifs salariés correspondants (%)

NES36		Evolution 1996-2002 de l'emploi salarié	
		Valeurs	%
EA	AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PECHE	- 41	- 34,2
A0	Agriculture, sylviculture et pêche	- 41	- 34,2
EB	INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	+ 409	+ 19,2
B0	Industries agricoles et alimentaires	+ 409	+ 19,2
EC	INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION	- 241	- 8,2
C1	Habillement, cuir	- 67	- 6,7
C2	Edition, imprimerie, reproduction	+ 26	+ 4,6
C3	Pharmacie, parfumerie et produits d'entretien	+ 50	+ 25,4
C4	Industries des équipements du foyer	- 250	- 21,0
ED	INDUSTRIE AUTOMOBILE	- 5	- 45,5
D0	Industrie automobile	- 5	- 45,5
EE	INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	+ 149	+ 4,5
E1	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	- 59	- 4,7
E2	Industries des biens d'équipement mécanique	+ 193	+ 16,1
E3	Industries des biens d'équip électrique et électronique	+ 15	+ 1,8
EF	INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	+ 696	+ 25,1
F1	Industries des produits minéraux	+ 5	+ 0,9
F2	Industrie textile	+ 82	+ 63,6
F3	Industrie du bois et du papier	+ 48	+ 22,6
F4	Chimie, caoutchouc et plastique	+ 142	+ 23,5
F5	Métallurgie et transformation des métaux	+ 413	+ 33,8
F6	Industries des composants électriques et électroniques	+ 6	+ 10,0
EG	ENERGIE	+ 25	+ 9,7
G1	Production de combustibles et de carburants	+ 0	
G2	Production et distribution d'eau, de gaz et d'électricité	+ 25	+ 9,7
EH	CONSTRUCTION	+ 1 138	+ 24,7
H0	Construction	+ 1 138	+ 24,7
EJ	COMMERCE	+ 1 905	+ 16,2
J1	Commerce et réparation automobile	+ 236	+ 12,2
J2	Commerce de gros	+ 493	+ 16,1
J3	Commerce de détail, réparations	+ 1 176	+ 17,4
EK	TRANSPORTS	+ 495	+ 19,2
K0	Transports	+ 495	+ 19,2
EL	ACTIVITES FINANCIERES	- 22	- 1,3
L0	Activités financières	- 22	- 1,3
EM	ACTIVITES IMMOBILIERES	+ 569	+ 47,0
M0	Activités immobilières	+ 569	+ 47,0
EN	SERVICES AUX ENTREPRISES	+ 3 217	+ 60,9
N1	Postes et télécommunications	+ 28	+ 84,8
N2	Conseil et assistance	+ 1 117	+ 50,6
N3	Services opérationnels	+ 2 070	+ 68,4
N4	Recherche et développement	+ 2	+ 16,7
EP	SERVICES AUX PARTICULIERS	+ 1 804	+ 31,2
P1	Hôtels et restaurants	+ 1 194	+ 31,6
P2	Activités récréatives, culturelles et sportives	+ 413	+ 40,9
P3	Services personnels et domestiques	+ 197	+ 20,0
EQ	EDUCATION, SANTE, ACTION SOCIALE	+ 1 207	+ 16,2
Q1	Education	+ 139	+ 15,2
Q2	Santé, action sociale	+ 1 068	+ 16,4
ER	ADMINISTRATION	+ 197	+ 13,6
R1	Administration publique	+ 55	+ 9,5
R2	Activités associatives et extra-territoriales	+ 142	+ 16,3
AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PECHE		- 41	- 34,2
INDUSTRIES		+ 1 033	+ 9,0
CONSTRUCTION		+ 1 138	+ 24,7
COMMERCE		+ 1 905	+ 16,2
SERVICES		+ 7 467	+ 29,3
SECTEUR PRIMAIRE		- 41	- 34,2
SECTEUR SECONDAIRE		+ 2 171	+ 13,5
SECTEUR TERTIAIRE		+ 9 372	+ 25,2
ENSEMBLE		+ 11 502	+ 21,5

Les services ont été le moteur de la croissance des effectifs salariés : près de 7 500 emplois salariés gagnés entre 1996 et 2002, soit +29,3%. Hormis les activités financières, toutes les autres activités de services ont accru leurs effectifs :

- ✓ En tête les services aux entreprises qui ont gagné 3 200 emplois salariés (+61%) grâce aux services opérationnels (+2 070 emplois) et aux activités de conseil et assistance (+1 120 emplois). Il convient de souligner la présence, dans les services opérationnels, des établissements de sélection et fourniture de personnel, autrement dit les agences d'intérim ;
- ✓ Les services aux particuliers ont augmenté leurs effectifs salariés de 31%, soit 1 800 emplois de plus, dont près de 1 200 dans les hôtels et restaurant ;
- ✓ Les activités de santé et action sociale ont gagné 1 070 emplois (+16%) ;
- ✓ Les activités immobilières ont bouclé la période avec 570 emplois salariés de plus, soit une augmentation de 47% ;
- ✓ L'accroissement a été plus modéré dans les transports : +19% et 495 emplois de plus.

Le commerce a constitué le second pilier de la croissance en terme d'effectifs salariés gagnés : 1 900 emplois de plus, +16%. Le commerce de détail a été le principal générateur de gain d'emplois, avec près de 1 200 salariés de plus, soit un accroissement de 17%. Le commerce de gros et le commerce-réparation automobiles ont, respectivement, accru leurs effectifs de 493 et 236 salariés.

La construction a gagné 1 140 emplois salariés entre 1996 et 2002, soit un taux d'accroissement de près de 25%, plus élevé que dans le commerce.

L'industrie enfin, bien qu'ayant connu le rythme de croissance le plus modéré (+9%), a tout de même accru ses effectifs de 1 030 salariés. 2 filières motrices se dégagent, la métallurgie et transformation des métaux et les industries agricoles et alimentaires, gagnant toutes 2 de l'ordre de 410 emplois salariés, soit des taux d'accroissement respectifs de 34 et 19% . La mécanique et la chimie-caoutchouc-plastiques suivent, avec des gains respectifs de 190 et 140 emplois salariés chacune. Enfin, bien qu'en croissance limitée sur point de vue des effectifs supplémentaires acquis, 3 filières ont tout de même connu des rythmes de croissance élevés : le textile (+64%, 80 salariés de plus), la pharmacie (+25%, 50 salariés de plus) et le bois-papier (+23%, 50 salariés de plus).

3 filières apparaissent en déclin : l'équipement du foyer qui perd 250 salariés (-21%), l'habillement-cuir (-6,7% soit 67 salariés de moins) et l'aéronautique (-5%, 60 emplois de moins).

Activités et zones du Pays Basque : zoom sur les effectifs salariés

La zone littorale a soldé la période 1996-2002 par un gain de 9 150 emplois, soit une croissance de 22%, un peu supérieure à celle globale du Pays Basque. Tous les cantons ont été concernés par la croissance, Saint-Jean-de-Luz arrivant en tête (+37,5%) et Saint-Pierre-d'Irube fermant la marche (+10,5%). La zone éligible étant celle qui nous intéresse le plus, un zoom sur ce dernier canton met en évidence un gain de 130 salariés dans la période, résultat d'une perte de près de 280 emplois dans l'industrie électrique et électronique compensée par une hausse d'environ 175 dans les transports, 65 dans le conseil-assistance, 60 dans la construction, 40 dans la métallurgie-métaux. 25 dans les services opérationnels et 20 dans le commerce de détail.

La zone intermédiaire est le territoire qui a connu le rythme d'accroissement des effectifs salariés le plus rapide entre 1996 et 2002 : +26% avec 1 650 emplois supplémentaires.

Le canton d'Espelette est celui qui a soldé la période par le gain d'emploi le plus élevé : 545 salariés de plus, soit un taux d'accroissement de 23%, porté par l'industrie pharmaceutique (125 salariés de plus), la santé (120), la construction et le commerce de gros (environ 55 chacun), les services personnels et domestiques (50), le commerce de détail (40), l'hôtellerie-restauration (30), le conseil-assistance (30).

Le canton d'Hasparren arrive en seconde position, gagnant 360 emplois salariés entre 1996 et 2002, soit +41%. Les activités les plus dynamiques ont été la construction (90 salariés de plus), les services opérationnels (+70), la métallurgie-métaux (+40), l'habillement-cuir (+23).

Le canton de Bidache a accru ses effectifs de 270 salariés, soit un taux d'accroissement élevé de 58,5%. Les industries agro-alimentaires constituent le socle de cette croissance : 200 salariés de plus. En complément, 3 activités ont gagné entre 10 et 20 emplois salariés : la mécanique, les transports, la construction.

Dans le canton d'Ustaritz, les 245 emplois salariés supplémentaires en fin de période résultent d'évolutions contrastées selon les activités, les gains d'emplois dans certaines d'entre elles venant compenser les pertes dans d'autres et assurer en plus la croissance globale. En négatif, la pharmacie a perdu 80 postes, la santé 70, les services opérationnels 60, l'habillement-cuir 40, la mécanique 30. En positif, la construction a gagné 165 salariés, le conseil-assistance près de 90, l'industrie des équipements du foyer près de 70, le commerce de détail 60, l'industrie agro-alimentaire 50, les activités immobilières et les activités associatives près de 30 chacune.

A La-Bastide-Clairence enfin, 4 filières ont été responsables du gain global de 225 emplois salariés : la métallurgie (55 salariés de plus), la mécanique (50), la santé et l'aéronautique (40 chacune).

La zone intérieure a, nous l'avons dit, bien tiré son épingle du jeu sur la période récente 1996-2002 si l'on se réfère à l'évolution des emplois salariés du secteur industriel et commercial : un peu plus de 700 salariés de plus, soit un taux d'accroissement de 14%. Ce dynamisme s'est cantonné à la Basse-Navarre qui a gagné près de 730 emplois salariés, tandis que la Soule soldait la période par une perte modérée de 20 emplois salariés.

Le canton de Saint-Palais a été le moteur de la zone intérieure : 360 salariés de plus, +27%. Cinq filières ont été à l'origine de ce bon résultat : le commerce de gros et la construction (environ 70 salariés de plus pour chacune), l'industrie agro-alimentaire (60), la santé (55), les activités financières (50).

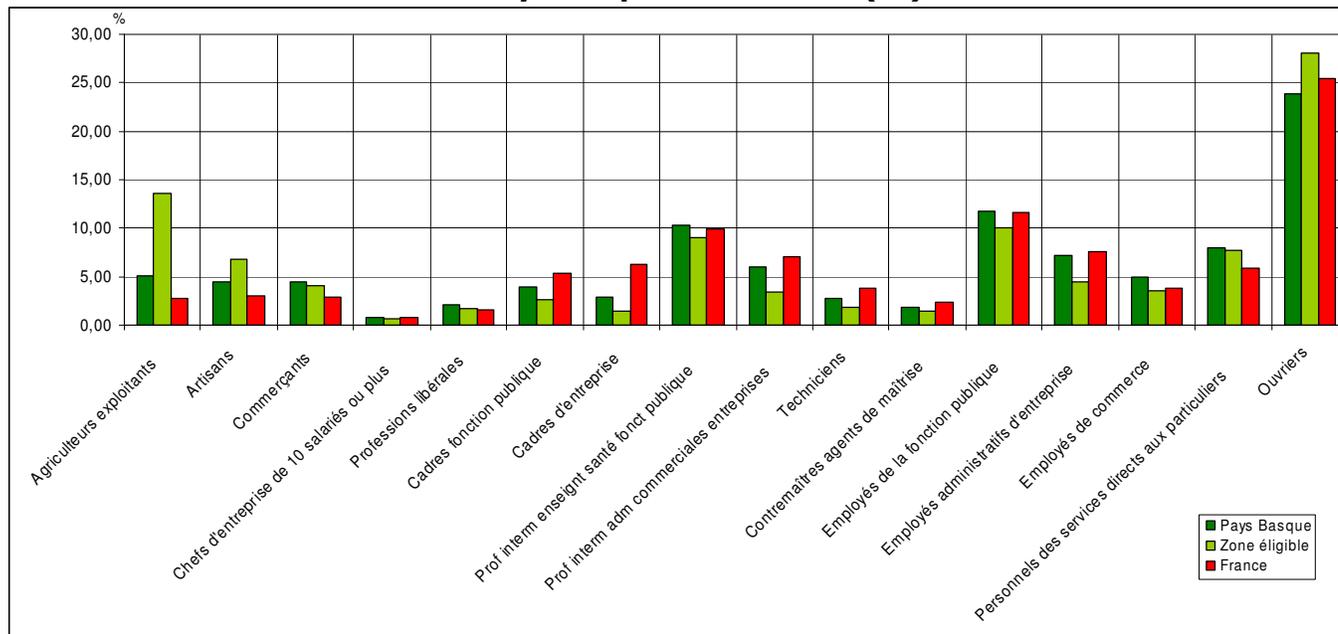
Le canton de Garazi a soldé la période avec 150 salariés supplémentaires, soit moins de la moitié du solde obtenu par son voisin Saint-Palais. Les croissances ont été modérées, elles ont concerné en premier lieu la santé (35 salariés de plus), le commerce de détail (30), l'industrie agro-alimentaire (17) et l'administration (15).

Les cantons de Baigorry et Iholdy ont enregistré une croissance équivalente d'un peu plus de 100 emplois salariés. A Baigorry, les activités les plus dynamiques ont été la construction (environ 40 salariés de plus), l'hôtellerie-restauration (35), l'industrie agro-alimentaire (25), l'industrie des produits minéraux et les activités associatives (autour de 15 chacune).

En Soule, la période 1996-2002 s'est, on l'a dit, terminée avec un solde négatif d'une vingtaine d'emplois salariés, résultant d'une baisse des effectifs dans le canton de Mauléon (46 salariés) de moins, tandis que le canton de Tardets réussissait à les accroître de presque 30 postes. Dans le canton de Mauléon, les pertes d'emplois ont concerné l'industrie, surtout l'habillement-cuir (200 salariés de moins), le textile et la métallurgie perdant aussi des salariés mais de façon beaucoup plus modérée (30 et 14 salariés de moins). Des gains d'emplois dans d'autres activités sont heureusement venus compenser en partie ces évolutions négatives : 70 salariés de plus dans la mécanique, près de 40 dans le commerce de gros, une trentaine dans le commerce de détail, 25 dans la construction, près de 20 dans le conseil-assistance, autour de 15 dans les transports, les activités récréatives, culturelles et sportives et la chimie-caoutchouc-plastiques. Dans le canton de Tardets, 2 activités industrielles ont généré la perte et le gain d'effectifs les plus remarquables : 30 emplois salariés perdus dans l'habillement-cuir, 45 gagnés dans la métallurgie-métaux. La construction et le commerce de détail ont perdu des emplois, quoique moins de 10 chacun. Sur de très petits effectifs aussi, ont gagné des emplois les activités récréatives, culturelles et sportives, les associations, l'hôtellerie-restauration, les transports, l'industrie agro-alimentaire et celle des équipements du foyer.

Catégories socio-professionnelles : plus d'agriculteurs, d'artisans-commerçants et d'employés, moins de cadres et d'ouvriers

Répartition par CSP de l'emploi au lieu de travail en 1999 au Pays Basque et en France (%)



Sur 98 652 emplois recensés en 1999 au Pays Basque :

- ✓ 31 311 sont des postes d'employés ;
- ✓ 23 524 sont des emplois d'ouvriers ;
- ✓ 20 504 sont des emplois relevant des professions intermédiaires ;
- ✓ 9 523 sont des emplois d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise (4 417 artisans, 4 328 commerçants et 778 chefs d'entreprise) ;
- ✓ 6 663 sont des emplois de cadres
- ✓ 5 024 sont des emplois d'agriculteurs ;
- ✓ 2 103 sont des emplois relevant des professions libérales.

La comparaison avec la France de cette répartition par catégories socio-professionnelles des emplois au lieu de travail met en évidence :

- ✓ une proportion plus élevée dans les emplois du Pays Basque d'agriculteurs, d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise (chacune des 3 catégories étant plus présente au Pays Basque), de professions libérales et d'employés. S'agissant des employés, ce sont les employés de commerce et les personnels des services directs aux particuliers qui ont un poids supérieur au Pays Basque, pas ceux de la fonction publique ni les employés administratifs d'entreprise ;
- ✓ une part au contraire plus faible de cadres, de professions intermédiaires et d'ouvriers. S'agissant des cadres, le déficit par rapport à la France concerne les cadres de la fonction publique mais surtout les cadres d'entreprise. S'agissant des professions intermédiaires, la sous-représentation ne concerne pas celles de l'enseignement-santé-fonction publique plus présentes au Pays Basque qu'en France. Elle concerne par contre les professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprises, les techniciens et les contremaîtres et agents de maîtrise.

La structure de l'économie du Pays Basque éclaire, du moins en partie, ces différences : agriculture, construction et commerce plus présents, secteur de la santé plus étoffé, industrie moins développée.

La zone éligible se différencie du Pays Basque par :

- ✓ une proportion supérieure d'agriculteurs exploitants, d'artisans et d'ouvriers ;
- ✓ a contrario une part moindre des autres CSP, les déficits les plus importants concernant les employés administratifs d'entreprise, les professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprises, les employés de la fonction publique, les employés de commerce, les cadres et les professions intermédiaires de l'enseignement, santé et fonction publique.

La zone éligible aux Orac (communes de moins de 10 000 habitants) représente 153 communes, 97% du territoire du Pays Basque et la moitié de sa population avec 131 072 habitants. Les seules 5 communes non éligibles aux Orac (communes de plus de 10 000 habitants, soit Bayonne, Anglet, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye) regroupent à elles seules l'autre moitié des habitants du Pays Basque sur à peine 3% du territoire. Le Pays Basque est bien couvert par les structures de coopération intercommunale. Sur la seule zone éligible, 6 communautés de communes regroupent 126 communes sur les 153. La totalité des 146 communes concernées par les 4 périmètres PCD définis pour le Pays Basque se situent dans la zone éligible aux Orac. Dans cette zone, seules 7 communes ne font pas partie des périmètres définis pour les PCD, 6 situées sur le littoral (Boucau, Bidart, Guéthary, Ciboure, Urrugne, Biriadou) et Gestas, enclave située en Béarn. Le territoire ainsi couvert par les périmètres PCD représente 94% de la superficie du Pays Basque et 97% de celle de la zone éligible. Il compte 103 884 habitants, soit 39,6% de la population du Pays Basque et 79% de celle de la zone éligible. Ce territoire est composé en grande majorité de petites communes, structurées autour de quelques gros bourgs, de quelques pôles d'équilibre et de quelques pôles intermédiaires plus faiblement peuplés et équipés.

Le Pays Basque est dynamique démographiquement. La croissance démographique se fait d'abord sur la zone intermédiaire, ensuite sur le littoral, mais la zone intérieure continue de perdre des habitants, la Soule connaissant le déclin le plus préoccupant. Cependant, des progressions et des reprises démographiques sont constatées dans certaines communes de l'intérieur, surtout en périphérie de bourgs et de plus en plus loin le long des axes routiers reliant l'intérieur à la côte. Ces signes complétés par des taux de variation de moins en moins négatifs au fil des recensements, laissent entrevoir à terme une reprise démographique de l'intérieur, tout au moins de la Basse-Navarre, la Soule risquant de rester exclue à cause d'un éloignement trop important.

Le Pays Basque est aussi dynamique économiquement. Il accroît ses emplois encore plus que sa population et à un rythme plus rapide qu'ailleurs. Le gain d'emplois entre 1990 et 1999 s'est fait sur la côte et la zone intermédiaire. Mais il est remarquable que la zone intérieure a réussi à maintenir ses emplois, sachant que, dans le même temps, elle a perdu des habitants. Cette stagnation a résulté d'un accroissement en Basse-Navarre qui est venu compenser la perte d'emplois en Soule, cette province étant donc la seule à cumuler déclin démographique et diminution des emplois. Même si le tertiaire et plus particulièrement les services ont constitué le moteur de l'accroissement des emplois entre 1990 et 1999, les autres secteurs, agriculture, construction et industrie, bien qu'en perte de vitesse, ont résisté davantage qu'ailleurs. Il est, dans ce contexte, remarquable que l'industrie agroalimentaire, pourtant déjà plus présente au Pays Basque, a accru ses emplois entre 1990 et 1999, confirmant ainsi son rôle de moteur de l'industrie basque. Il faut souligner aussi la présence de quelques filières industrielles émergentes qui, bien qu'encore sous-représentées au Pays Basque, se développent et doivent donc être particulièrement confortées dans leur rôle de relai des filières traditionnelles en déclin : travail des métaux, mécanique, chimie-caoutchouc, pharmacie et textile. En complément des données globales de l'emploi apportées par les recensements de la population, les données plus partielles relatives aux seuls effectifs salariés privés révèlent que sur la période récente 1996-2002 la construction a accru ses effectifs de façon importante, l'évolution négative observée sur la décennie se trouvant ainsi infirmée. Ces mêmes données ont confirmé l'émergence des filières industrielles citées plus haut.

Dans ce contexte de dynamisme global, à la fois démographique et économique, le Pays Basque se trouve confronté à un problème de concentration excessive de sa population et encore davantage de ses activités sur la zone littorale : plus du 3/4 des emplois, 2/3 des habitants. Cette concentration est encore plus importante s'agissant des activités tertiaires (80% des emplois). Hormis l'agriculture présente de façon logique surtout en zone rurale, 4 activités apparaissent toutefois comme échappant plus ou moins au pouvoir accaparant de la côte pour jouer un rôle de force vive dans l'emploi des zones intermédiaire et intérieure :

- ✓ Les industries agro-alimentaires dont la moitié des emplois sont hors littoral, équitablement répartis sur les zones intermédiaire et intérieure ;
- ✓ La construction qui a plus de 4 emplois sur 10 dans ces territoires ;
- ✓ Quoique de manière moins marquée, la santé, les services aux particuliers et les industries des biens de consommation sont également davantage présentes dans les zones hors littoral.

En structure, l'économie du Pays Basque est, plus qu'ailleurs, basée sur les activités tertiaires, grâce à une fonction commerciale très développée. Agriculture et construction y sont plus étoffés que sur le territoire métropolitain. L'industrie y reste par contre largement sous-représentée. En relation avec cette physionomie de son économie, le Pays Basque offre une part plus importante qu'en France d'emplois d'agriculteurs, d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise, de professions libérales et d'employés, et une part au contraire plus faible de cadres, professions intermédiaires et ouvriers.

Effectifs d'entreprises : méthodologie

Préalable méthodologique :

Nous allons nous attacher ici à :

- ✓ d'une part déterminer le poids du tissu artisanal et commercial en terme d'effectifs d'entreprises et d'établissements ;
- ✓ d'autre part analyser le poids respectif des différents secteurs.

Compte tenu de la ventilation par activités des entreprises, nous avons retenu 2 niveaux d'analyse :

- ✓ une vision synthétique sur une dizaine de grands secteurs : agro-alimentaire, industrie, construction, commerce de gros, commerce de détail, hôtellerie, transports, services à la personne, services à l'entreprise, travail temporaire ;
- ✓ un zoom sur une vingtaine de filières.

La finalité de cette première étape est d'avoir une vision d'ensemble du poids respectif de l'artisanat, du commerce, puis des 2 secteurs confondus, et ce, en nombre d'établissements pour les filières dominantes de l'activité économique du territoire.

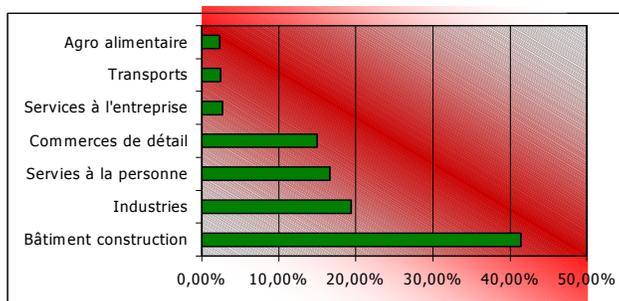
Nous avons traité les activités jugées significatives dans l'économie locale. Certaines activités n'ont pas été retenues, car n'entrant pas dans le champ de l'étude ou faiblement présentes en nombre de ressortissants.

- ✓ les 00Z c'est-à-dire les entreprises sans activité : 35 ressortissants au RC (non représentatifs) ;
- ✓ les activités « amont » :
 - 011A à 020D : Agriculture, chasse, sylviculture : 203 ressortissants RC ;
 - 050A et 050 C : Pêche aquaculture : 98 ressortissants RC ;
 - les industries extractives : 141 à 145 : 20 ressortissants au RC ;
- ✓ les activités paraissant « hors sujet » dans le champ de l'étude :
 - les activités financières : 651A à 672 Z ;
 - les activités immobilières : 701A à 703^E ;
 - la recherche et le développement : 73 ;
 - l'éducation : 80 ;
 - les activités associatives, culturelles et sportives : 91 et 92 ;
- ✓ les catégories 37 « Récupérations », 40 et 41 « Production et distribution d'électricité de gaz et d'eau » qui comptent très peu de ressortissants.

Les entreprises artisanales du Pays Basque

L'artisanat au Pays Basque représente 5 309 entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers, sur un nombre total d'entreprises artisanales de 10 391 à l'échelle départementale, soit un peu plus de la moitié des effectifs (51%). Parmi ces 5 309 entreprises immatriculées, 5 218 ont été retenues comme entrant dans le champ d'étude, soit 98,3%. Ces entreprises se répartissent par activités de la façon suivante :

	Nombre d'entreprises	Part en %
Agro-alimentaire	123	2,4
Industries	1 013	19,4
Bâtiment construction	2 161	41,4
Commerce de détail	782	15,0
Transports	128	2,5
Services à la personne	868	16,6
Services à l'entreprises	143	2,7
TOTAL	5 218	100,0



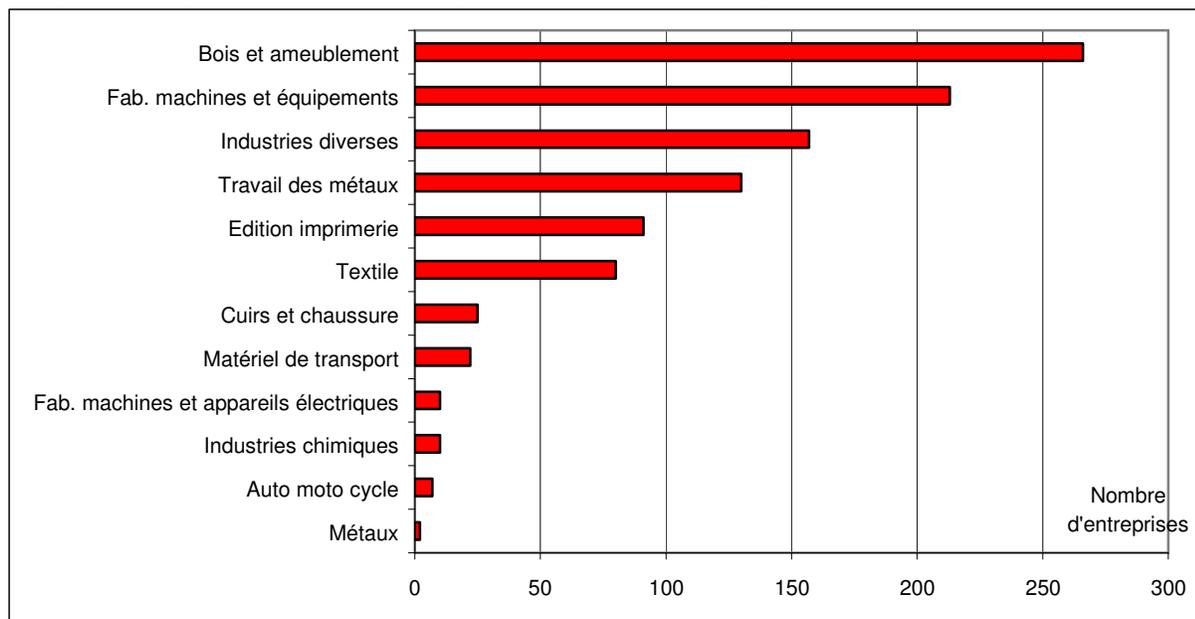
Le bâtiment est le premier secteur artisanal en terme d'effectifs d'entreprise : 2 160 entreprises, soit un peu plus de 40% du total. Les industries, avec un peu plus de 1 000 entreprises, arrivent en seconde position et représentent 19% des entreprises. En ajoutant les 123 entreprises de l'agro-alimentaire, ce sont près des 2/3 des artisans qui travaillent ainsi dans le secteur secondaire.

Les services à la personne et le commerce de détail sont les 2 activités principales du secteur tertiaire : respectivement 870 et 780 entreprises. Les services aux entreprises et les transports ont une importance sensiblement identique : 143 et 128 entreprises chacune.

Un zoom sur l'industrie (tableau ci-contre) fait ressortir la présence de 2 filières dominantes, le bois-ameublement et la fabrication de machines et équipements, qui comptent plus de 200 entreprises chacune et ensemble regroupent pratiquement la moitié des entreprises artisanales relevant de l'industrie. 130 entreprises ont leur activité dans le travail des métaux. 2 filières ont sensiblement la même importance, l'édition-imprimerie et le textile : respectivement 90 et 80 entreprises chacune.

	Nombre d'entreprises	Part en %
Bois et ameublement	266	26,3
Fab. machines et équipements	213	21,0
Industries diverses	157	15,5
Travail des métaux	130	12,8
Edition imprimerie	91	9,0
Textile	80	7,9
Cuirs et chaussures	25	2,5
Matériel de transport	22	2,2
Industries chimiques	10	1,0
Fab. machines & appareils électriques	10	1,0
Auto moto cycle	7	0,7
Métaux	2	0,2
TOTAL	1 013	100,0

Répartition par filières des entreprises artisanales exerçant leur activité dans l'industrie



Les entreprises du Registre du Commerce et des Sociétés

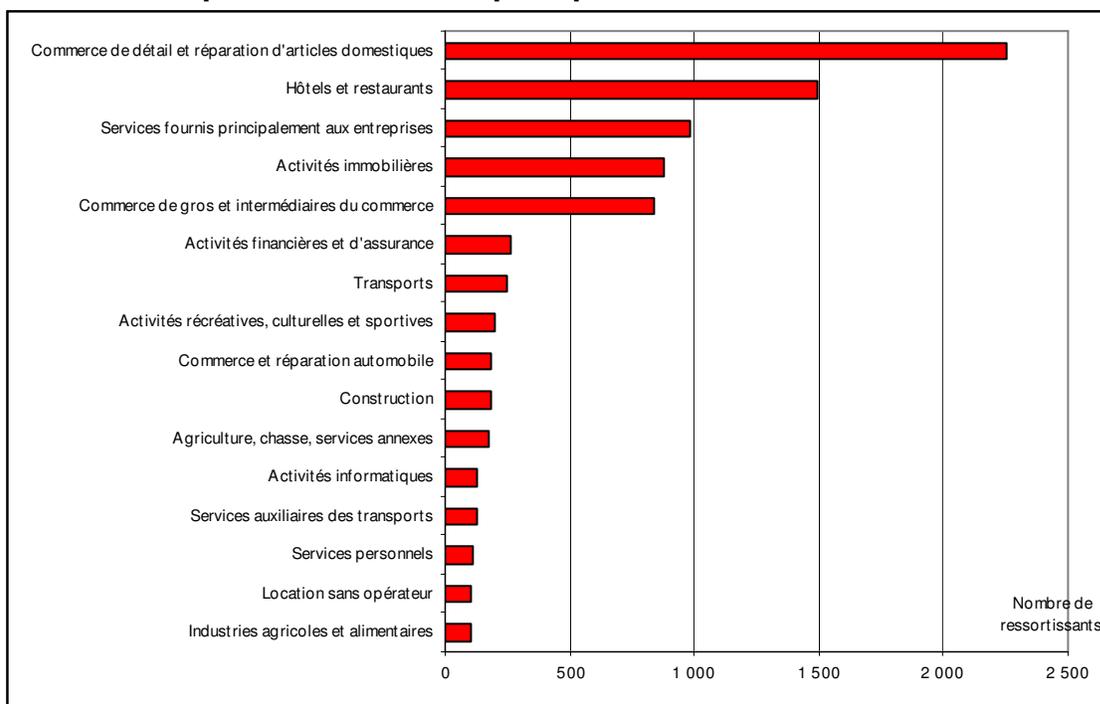
Le Pays Basque compte près de 11 800 établissements immatriculés en début 2004. Leur répartition par secteurs révèle une forte dominante d'activités relevant du secteur tertiaire (près de 9 300 établissements, soit presque 80% des établissements). Parmi eux, un peu plus de la moitié sont dans les services, le reste dans le commerce. Pratiquement 1 250 établissements exercent leur activité dans l'industrie, près de 900 dans la construction

Secteur	Nombre de ressortissants	Part en %
Agriculture sylviculture pêche	325	2,8
Industrie	1 246	10,6
Construction	898	7,6
Commerce et réparation	4 014	34,1
Services	5 278	44,9
SECTEUR PRIMAIRE	325	2,8
SECTEUR SECONDAIRE	2 144	18,2
SECTEUR TERTIAIRE	9 292	79,0
ENSEMBLE	11 761	100,0

Parmi ces 11 800 ressortissants, environ 2 875, soit près d'un quart, sont double-immatriculés, c'est-à-dire disposent à la fois d'une immatriculation au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés. Ces entreprises effectuent leurs formalités au CFE de la Chambre de Métiers, lequel transmet ensuite l'information à la CCI. Cette population d'entreprises fait partie de celles précédemment étudiées, puisque faisant partie de la population des artisans. A partir d'ici, nous les excluons donc et nous focaliserons sur les autres, celles qui sont exclusivement immatriculées au RCS.

Ces dernières sont près de 8 925. Les activités comptant plus de 100 établissements sont représentées ci-après.

Répartition par activités des établissements immatriculés exclusivement au RCS pour les activités comptant plus de 100 ressortissants

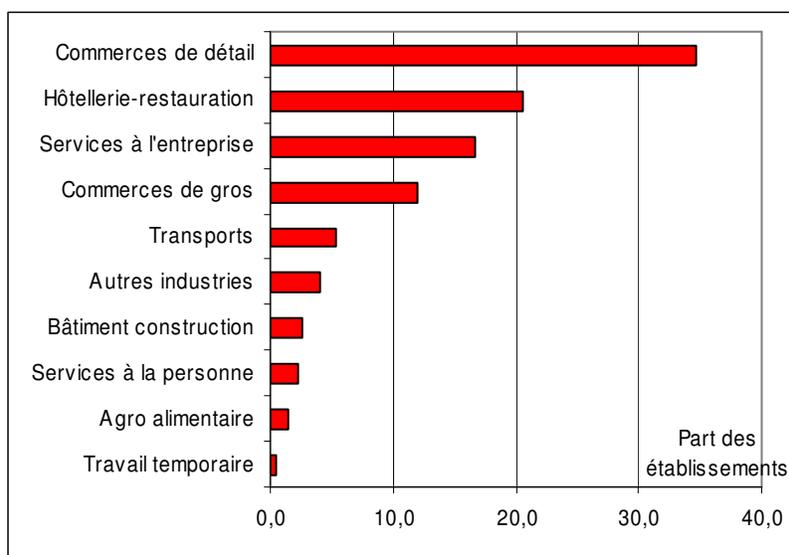


Parmi elles, la cible étudiée représente 7 056 entreprises, une fois exclues les activités mentionnées précédemment en préalable méthodologique. Ce sont elles qui seront analysées ci-après.

Les entreprises du Registre du Commerce et des Sociétés (suite)

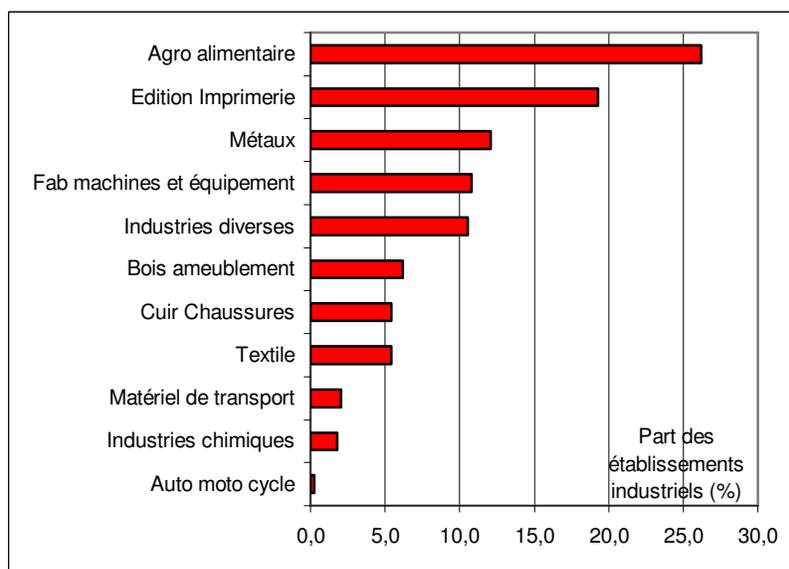
Parmi les 7 056 établissements étudiés, 6 480 exercent leur activité dans le secteur tertiaire, soit une proportion très forte de 92%. Pour comparaison, seulement 37% pour les entreprises artisanales travaillent dans le tertiaire. Commerce et services ont sensiblement un poids identique, entre 3 200 et 3 300 établissements chacun, soit environ 45% chacun de l'ensemble des ressortissants. Dans le commerce, ce sont les activités relevant du commerce de détail qui dominent largement : 2 440 établissements, soit le 3/4 des commerces. Dans les services, l'hôtellerie-restauration est la première activité (1 450 ressortissants), suivie par les services aux entreprises (1 180).

Activité	Nombre de ressortissants	Part en %
Agro alimentaire	102	1,4
Autres industries	287	4,1
Bâtiment construction	185	2,6
Commerces de gros	841	11,9
Commerces de détail	2440	34,6
Hôtellerie-restauration	1448	20,5
Transports	375	5,3
Services à la personne	160	2,3
Services à l'entreprise	1179	16,7
Travail temporaire	39	0,6
ENSEMBLE	7 056	100,0
Industrie	389	5,5
Construction	185	2,6
Commerce	3281	46,5
Services	3201	45,4
Secteur secondaire	574	8,1
Secteur tertiaire	6482	91,9
ENSEMBLE	7 056	100,0



390 établissements ont une activité industrielle. Une centaine, soit un peu plus du quart, travaillent dans l'agro-alimentaire, activité industrielle dominante en nombre d'établissements. L'imprimerie-édition concerne 75 ressortissants, le travail des métaux une cinquantaine, la fabrication de machines et équipements une quarantaine. Les autres filières ont moins de 25 établissements chacune.

Activité	Nombre de ressortissants	Part en %
Agro alimentaire	102	26,2
Textile	21	5,4
Cuir Chaussures	21	5,4
Bois ameublement	24	6,2
Edition Imprimerie	75	19,3
Industries diverses	41	10,5
Industries chimiques	7	1,8
Métaux	47	12,1
Fab machines et équipement	42	10,8
Auto moto cycle	1	0,3
Matériel de transport	8	2,1
ENSEMBLE	389	100,0



Les entreprises ressortissantes des 2 Chambres consulaires

Parmi les 12 275 établissements composant la cible d'étude, près de 70% ont une activité relevant du tertiaire, résultat issu d'une faible proportion de 37% en ce qui concerne les entreprises artisanales, et d'une proportion au contraire très forte de 92% en ce qui concerne les entreprises exclusivement inscrites au RCS. Un peu plus de la moitié travaillent dans les services, le reste dans le commerce. La construction concerne 20% des établissements et 41% chez les artisans. L'industrie représente 12% des établissements, près de 22% de la population artisanale, un peu plus de 5% de la population exclusivement RCS.

Activité	Nombre d'établissements			Part en %		
	Artisanat	Registre du commerce	Total	Artisanat	Registre du commerce	Total
Agro alimentaire	123	102	225	2,4	1,4	1,8
Textile	80	21	101	1,5	0,3	0,8
Cuir Chaussures	25	21	46	0,5	0,3	0,4
Bois ameublement	266	24	290	5,1	0,3	2,4
Edition Imprimerie	91	75	166	1,7	1,1	1,4
Industries diverses	157	41	198	3,0	0,6	1,6
Industries chimiques	10	7	17	0,2	0,1	0,1
Métaux	132	47	179	2,5	0,7	1,5
Fab machines et équipement	223	42	265	4,3	0,6	2,2
Auto moto cycle	7	1	8	0,1	0,0	0,1
Matériel de transport	22	8	30	0,4	0,1	0,2
Bâtiment construction	2 161	185	2 346	41,4	2,6	19,1
Commerces de gros	0	841	841	0,0	11,9	6,9
Commerces de détail	782	2 440	3 222	15,0	34,6	26,3
Hôtellerie	0	1 448	1 448	0,0	20,5	11,8
Transports	128	375	503	2,5	5,3	4,1
Services à la personne	868	160	1 028	16,6	2,3	8,4
Services à l'entreprise	143	1 179	1 322	2,7	16,7	10,8
Travail temporaire	0	39	39	0,0	0,6	0,3
ENSEMBLE	5 218	7 056	12 274	100,0	100,0	100,0
Industrie	1 136	389	1 525	21,8	5,5	12,4
Construction	2 161	185	2 346	41,4	2,6	19,1
Commerce	782	3 281	4 063	15,0	46,5	33,1
Services	1 139	3 201	4 340	21,8	45,4	35,4
Secteur secondaire	3 297	574	3 871	63,2	8,1	31,5
Secteur tertiaire	1 921	6 482	8 403	36,8	91,9	68,5
ENSEMBLE	5 218	7 056	12 274	100,0	100,0	100,0

Dans les services, l'hôtellerie-restauration, les services à l'entreprise et ceux à la personne sont les activités dominantes. Ensemble, elles représentent presque 90% des établissements de services. L'hôtellerie-restauration concerne exclusivement la population RCS, les services à l'entreprise aussi en grande partie, les services à la personne concernent au contraire plutôt des artisans.

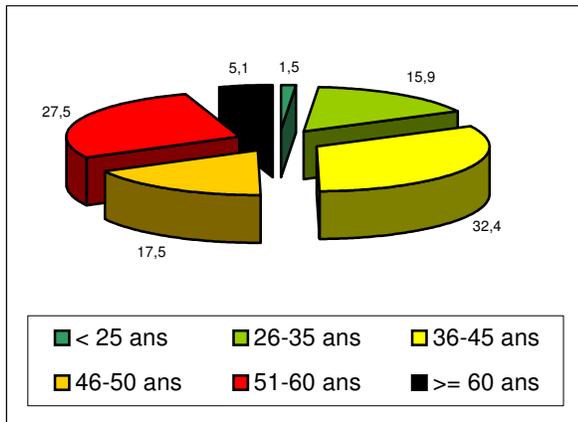
Dans le commerce, 80% des établissements travaillent dans une activité relevant du commerce de détail.

Dans l'industrie, le travail du bois est la première filière en nombre d'établissements (290), grâce à son poids au sein de la population artisanale. Elle est suivie de la fabrication de machines et équipements (265 établissements), concernant elle aussi surtout des artisans. Troisième filière, l'industrie agro-alimentaire, forte de 225 établissements, se répartit par contre presque équitablement entre artisans et inscrits au RCS. Quatrième filière, le travail des métaux concerne 180 établissements, des artisans en majorité. Près de 170 établissements travaillent dans l'imprimerie, une centaine dans le textile et près d'une cinquantaine dans l'industrie du cuir et de la chaussure.

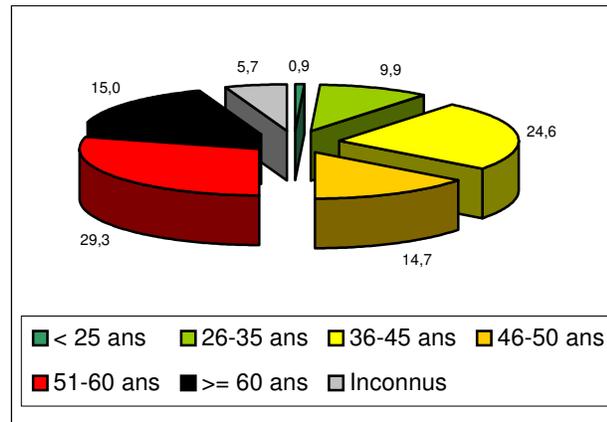
Age des chefs d'entreprise

Les graphiques suivants font apparaître la proportion de chefs d'entreprise de chaque tranche d'âge parmi les artisans et parmi les immatriculés au RCS.

Age des artisans



Age des chefs d'entreprise du RCS



Les artisans apparaissent nettement plus jeunes que les chefs d'entreprise immatriculés au RCS : 17,4% des artisans ont moins de 35 ans, 11% seulement de la population RCS. Les 36-45 ans sont également largement plus représentés chez les artisans. Les classes d'âge au dessus de 50 ans sont a contrario d'un poids supérieurs chez les chefs d'entreprise du RCS.

La focalisation sur les plus de 55 ans révèle que 30% des chefs d'entreprise du RCS et 17,5% des artisans ont dépassé cet âge. La proportion élevée de chefs d'entreprises proches de l'âge de la retraite pose donc avec acuité le problème de la transmission d'entreprise, et ce de manière encore plus aigüe chez les affiliés au RCS que chez les artisans.

La très petite entreprise au Pays Basque (TPE)

Le Conseil de développement a initié, sur proposition de la Chambre de Métiers des Pyrénées Atlantiques, un groupe de travail intitulé « Contribution de l'artisanat et des très petites entreprises au développement du Pays Basque ». Ce groupe de travail a mené ses réflexions sur une année, d'octobre 2001 à novembre 2002. Les conclusions des travaux du groupe ont fait l'objet d'un rapport de synthèse présenté au bureau du Conseil de développement et au Conseil de Direction pour validation. Il nous a paru important de rendre compte ici des enseignements et conclusions de ces travaux. Nous le faisons en suivant les 3 axes autour desquels était organisée la démarche :

- 1/ Etat des lieux de la physionomie des TPE
- 2/ Enjeux : les atouts et faiblesses du tissu des TPE au Pays Basque
- 3/ Préconisations opérationnelles issues des constats sur les TPE

1/ Etat des lieux

1.1 - Définition des TPE

La TPE se définit par le critère de la taille. Ont été retenues les micro entreprises de 1 à 9 salariés, les entreprises entre 10 et 19 salariés, et les « solos ».

L'immatriculation des TPE se fait auprès de différents centres de formalités : Chambre de Métiers, Chambres de commerce, greffes du tribunal, URSSAF, Chambre d'Agriculture, Centre des Impôts. En l'absence d'existence d'un fichier commun, les travaux se sont basés sur les données communiquées par les chambres consulaires et le fichier SIRENE de l'INSEE.

1.2 - Poids des TPE

On dénombrait 25 038 TPE au Pays Basque en 2001 sur un effectif total d'entreprises de 26 643 (source : fichier SIRENE), avec une évolution de 14% entre 1995 et 2001, soit près de 2 700 entreprises supplémentaires. Il y avait 18 807 entreprises en 1995. Si le Béarn affiche un nombre d'entreprises plus important que le Pays Basque (28 184 TPE pour un nombre total d'entreprises de 30 288), le Pays Basque connaît une dynamique supérieure : +34% entre 1995 et 2001 contre 32% en Béarn.

Les entreprises sans salariés représentent près des 2/3 des entreprises : 61% au Pays Basque et 64% en Béarn. C'est la catégorie qui a connu la plus forte augmentation, tant en valeur absolue (+ 5 334 établissements entre 1995 et 2001) que relative (+ 52,1). 98,7% des établissements créés pendant cette période sont des TPE et 84,4 % des entreprises solos (sans salariés). Le poids des TPE est considérable, et son importance s'accroît : de 97,3 % à 97,7 % entre 1995 et 2001.

L'étude de l'emploi dans les TPE n'est pas réalisable par manque de données exhaustives sur ce thème. A titre indicatif, on notera que :

- 36 % des salariés travaillent dans des structures de moins de 10 salariés
- 69 % des salariés travaillent dans des structures de moins de 50 salariés.

La zone littorale compte légèrement moins de micro entreprises (de 0 à 9 salariés). Elles sont largement majoritaires en zones intermédiaire et intérieure : 97,1 % et 97 %. La catégorie 10 à 19 salariés est peu représentée : 1,5 % et 1,2 %. Sur la zone intérieure la catégorie 20 à 49 salariés est sous-représentée.

1.3 - Zoom sur les secteurs clés

L'artisanat :

Le poids des entreprises artisanales parmi les TPE a baissé : 25 % des TPE en 1995, 20 % en 2001. Le dynamisme de la création d'entreprises artisanales est illustré par un nombre d'entreprises croissant depuis 1994. L'artisanat basque résiste mieux que l'artisanat béarnais en termes d'évolution. Les secteurs du bâtiment et de la production sont fortement représentés par rapport aux moyennes régionales et France. En contrepartie, l'alimentaire est sous représenté au Pays Basque. L'évolution sectorielle entre 1990 et 2000 montre que le secteur des services affiche un dynamisme supérieur à celui des autres secteurs. L'artisanat se caractérise par un vieillissement important des dirigeants. La baisse constante du nombre de jeunes dirigeants, combinée avec la proportion importante de chefs d'entreprise de plus de 55 ans pose avec acuité le problème de la transmission reprises et du renouvellement des entreprises. .../...

1/ Etat des lieux (suite)

1.3 - Zoom sur les secteurs clés (suite)

L'agriculture

L'érosion de l'emploi agricole est moins importante, le secteur a perdu près de 2000 emplois en 20 ans. En zone intérieure et en zone intermédiaire, ce secteur reste conséquent : respectivement 52 et 36% des emplois. Le nombre d'exploitations a connu une baisse de 16% entre 1988 et 1999 de 8 468 entreprises à 7 043. Sur la même période, le nombre d'exploitations professionnelles augmente sensiblement. Le vieillissement des dirigeants est préoccupant, mais moins accentué au Pays Basque : 29,9 % de plus de 55 ans en Pays Basque contre 33,9 % dans les PA. Sur la zone littorale, le vieillissement est plus important : 55% d'agriculteurs de plus de 55 ans.

1.4 - L'environnement des TPE

L'accueil : le monde de la TPE bénéficie d'un ensemble d'appuis techniques et financiers conséquent de la part des chambres consulaires et des collectivités. L'accueil et l'accompagnement des entreprises est le fait :

- des chambres consulaires : Chambre de Métiers, Chambre de commerce, Chambre d'Agriculture
- des centres d'appui : ESTIA ODACE, ALDATU et INDAR sont des centres d'appui qui disposent d'une pépinière d'entreprises et d'une logistique de services partagés.

D'autres structures associatives encadrent les porteurs de projets : HEMEN, ACCEA LAN BERRI, CREA.

Les soutiens financiers : les porteurs de projets ont accès à une série d'aides :

- aides directes proposées par les collectivités territoriales (Etat , Conseil Régional, Conseil Général) ;
- aides indirectes : bâtiments relais, acquisition foncier, soutien aux fonds d'investissement pour les plateformes d'initiative locale, aides fiscales sous forme d'exonérations d'impôts et charges, aides au conseil ;
- prêts de soutien pour le démarrage d'activités économiques : PFIL, BULTZA, Aquitaine amorçage, Comité local d'épargne pour les jeunes, Club local pour les femmes qui entreprennent, Association Adour Entreprendre ;
- aides de sociétés à capital risque : SEBADOIR , intervention au capital, gestion de fonds de garantie départementaux : Fonds 64, Fonds Inpaq développement pour la filière palmipède, SOCRI (Sud Ouest capital risque innovation).

2/ Enjeux et faiblesses

Le groupe de travail à l'issue de ses réflexions a posé des enjeux concernant principalement le monde de l'artisanat et du commerce (la typicité des professions libérales font qu'elles ne sont pas confrontées aux mêmes enjeux)

2.1 - Les atouts

Les TPE, un réseau de 25 000 entreprises maillant le territoire, représentent la grande majorité des entreprises du Pays Basque en nombre d'établissements : 97,3 % en 1995, 97,7 % en 2001.

La taille humaine de ces entreprises leur confère des atouts inhérents aux petites structures : adaptabilité, capacité d'innovation, proximité.

La maîtrise d'un savoir faire est l'apanage des activités artisanales, elles sont également le garant d'une production de qualité, demande qui ne peut être satisfaite totalement par d'autres secteurs, comme l'industrie ou la grande distribution.

2.2 - Faiblesses

- Le manque de main d'œuvre et la dévalorisation de certains métiers sont des préoccupations récurrentes : métiers de bouche, hôtellerie, bâtiment... Ces branches rencontrent d'énormes difficultés de recrutement. De gros efforts de communication ont été entrepris, ainsi que d'amélioration des conditions de travail et de rémunération.

- La difficulté de renouvellement et la disparition des savoir faire apparaissent également comme une préoccupation majeure : en effet aux difficultés de recrutement s'ajoutent les difficultés de renouvellement liées au vieillissement des chefs d'entreprise –proportion importante de chefs d'entreprise de plus de 50 ans- et à l'absence de repreneurs « spontanés », du cadre familial ou salariés de l'entreprise. .../...

2/ Enjeux et faiblesses

2.2 - Faiblesses (suite)

- Le manque de mutualisation des idées et des moyens apparaît également comme une carence : cet individualisme « culturel » et naturel, lié aux lois de la concurrence, paralyse les initiatives de coopération inter-entreprises qui seraient pourtant profitables : réponse groupée aux appels d'offre, achats groupés, mutualisation de la fonction commerciale...etc...
- Le coût de la main d'œuvre est important. Si la TPE est symbole de proximité, de qualité des services, les prix de la main d'œuvre sont plus élevés que dans la grande distribution. Ce facteur pèse sur la pérennisation des TPE.
- Le déficit de formation est une faiblesse liée à la petite taille de ces structures : plus de 60% des TPE, et 70 % des entreprises artisanales du Pays Basque n'ont pas de salariés. Ces petites entreprises ne disposent pas du temps nécessaire pour l'accès à l'information et à la formation qui leur sont pourtant indispensables.

3/ Préconisations

L'analyse qualitative des TPE du Pays Basque a mis en lumière les points faibles qui nécessitant des mesures d'accompagnement. Le groupe de travail a défini 3 axes de mesures et 7 préconisations.

3.1 - Mieux connaître les dynamiques et moteurs de développement des très petites entreprises au Pays Basque

3.1.1 - Mettre en place un observatoire de la petite entreprise en Pays Basque

La préconisation de la création d'un observatoire de la TPE émane du constat de la difficulté de lisibilité des informations concernant ce tissu d'entreprises du fait de la dispersion et de l'hétérogénéité des sources d'information (différents centres de formalités + Centre des Impôts + URSSAF, ASSEDIC...).

La création d'un observatoire permettrait :

- d'identifier clairement le poids et l'évolution du monde entrepreneurial basque ;
- produire des connaissances quantitatives et qualitatives par recueil de données statistiques (effectif entreprises, emplois, âge des chefs d'entreprise) et qualitatives (réalisation d'enquêtes ou d'études...) ;
- faciliter la lecture des entreprises pour la mise en œuvre des actions d'accompagnement ;
- fournir aux décideurs publics un outil d'aide à la décision.

3.1.2 - Etudier l'évolution de l'offre commerciale et de services et les attentes des consommateurs en Pays Basque intérieur

Le glissement du budget des ménages vers les dépenses de santé, les loisirs au détriment de la part du budget consacré à l'alimentaire et au prêt-à-porter, profite au développement constant des activités de services à la personne. En corollaire, le recours croissant des grandes et moyennes entreprises à l'externalisation génère une croissance rapide des activités de services à l'entreprise. Ces constats mettent en exergue la nécessité d'identifier avec précision les besoins du Pays Basque, sur les différents territoires : littoral urbain, Pays Basque Intérieur plus rural, afin d'adapter l'offre à la demande. La seconde préconisation du groupe de travail porte donc sur la réalisation d'une étude sur l'offre commerciale et le comportement des consommateurs en Pays Basque Intérieur, complémentaire à celle réalisée par l'Agence d'urbanisme en zone urbaine.

3.2 - Accompagner les très petites entreprises dans leur développement

3.2.1 - Mettre en place un dispositif territorial d'aide à la transmission reprise d'activité

Partant du constat de la disparition d'un grand nombre d'entreprises chaque année faute de repreneurs, phénomène qui concerne tant l'agriculture que l'artisanat et le commerce, il est souhaitable qu'un dispositif de sensibilisation, d'animation et de formation spécifique soit mis en place en lien entre les intercommunalités, les chambres consulaires et centres d'appui aux entreprises. Ce dispositif aura pour objectifs principaux :

- d'identifier les cédants et repreneurs potentiels ;
 - d'étudier la faisabilité d'aides à l'investissement ;
 - d'organiser un système de parrainage repreneur/cédant pour favoriser une transmission d'entreprise dans des conditions optimales.
- .../...

3/ Préconisations (suite)

3.2.2 - Faire de la formation un outil d'appui à la création et au développement des TPE en Pays Basque

La formation est cruciale pour le devenir de l'entreprise. Pour encourager cet investissement immatériel incontournable pour le devenir de l'entreprise, et favoriser l'accès à une masse d'informations qui va croissant (d'ordre juridique, technique, fiscal...), il est nécessaire :

- d'anticiper les besoins en formation dans les secteurs porteurs d'emploi ;
- de proposer des formations spécifiques aux domaines d'activité pour les chefs d'entreprise et les salariés ;
- de développer la formation aux TIC afin de favoriser l'accès à l'information.

C'est l'objet de l'étude menée sur l'articulation économie emploi ressources humaines que de dresser un état des lieux pour optimiser les moyens et dispositifs existants dans le champ de la formation.

3.2.3 - Examiner la faisabilité d'un label Pays Basque pour les petites entreprises afin d'offrir et valoriser des prestations de qualité

L'enquête artisanat et qualité de vie menée en 2002 auprès de nouveaux résidents installés en Pyrénées-Atlantiques dans les 5 dernières années souligne l'image positive générée par l'artisanat, reconnu comme facteur de qualité de vie. Les secteurs de l'artisanat ou les territoires ayant réussi une communication forte sur leurs produits ou savoir faire sont identifiés par les acheteurs : ex le piment d'Espelette. Cette pratique pourrait être étendue à d'autres secteurs d'activité dans une logique de « qualité territorialisée ». S'appuyant sur l'image du Pays Basque, il semblerait intéressant d'étudier la faisabilité de la création d'un label « made in Pays Basque » pour les TPE basques. Cette stratégie de différenciation permettrait aux entreprises locales de se démarquer face à la concurrence.

3.2.4 - Sensibiliser les TPE aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Il s'agit de favoriser l'usage des TIC dans les entreprises, elles constituent un outil de développement précieux pour les entreprises. Le programme Leader plus enclenche une dynamique spécifique sur ce sujet à l'échelle du Pays Basque Intérieur.

3.3 - Inscrire les petites entreprises dans une démarche collective

3.3.1 - Favoriser la coopération entre artisans

La mutualisation permet aux TPE de sortir de l'isolement et de pallier les carences liées à leur petite taille, par exemple d'affronter la concurrence dans de meilleures conditions. La coopération peut revêtir différentes formes : communication groupée, commercialisation groupée, réponse groupée aux appels d'offre, création de groupements d'employeurs, groupements inter-entreprises sur les problématiques qualité-sécurité-environnement.

3.3.2 - Mobiliser les TPE sur des stratégies de développement à l'échelle des territoires de développement

Outre la promotion commune sur le territoire « Pays Basque », l'amélioration de l'image territoriale peut valoriser l'artisanat et le commerce d'un canton grâce à des opérations d'aménagement : c'est le cas des ORAC dont les effets ont été bénéfiques, en générant des dynamiques de renforcement de l'attractivité du commerce et de l'artisanat local.

Le groupe de travail estime important de mobiliser les procédures territorialisées en faveur des TPE. L'étude de faisabilité préalable à la mise en œuvre des futures ORAC du Pays Basque permettra d'affiner les modalités de mise en œuvre de ces opérations.

Un tissu riche

Préalable méthodologique :

En ce qui concerne le tissu associatif d'entreprises, nous nous attacherons à décrire celui de la zone éligible.

Le tissu associatif d'entreprises du commerce et de l'artisanat est plutôt riche en Pays Basque. Plusieurs formes de regroupement existent dont les principales sont les suivantes :

- ✓ Unions Commerciales et Artisanales (U.C.A.) sous forme associative
- ✓ Groupements d'entreprises sous forme associative
- ✓ Groupements d'artisans sous forme associative
- ✓ Sociétés coopératives artisanales

Pour être complet, nous traiterons aussi des associations regroupant des acteurs publics et privés, chargées de gérer les centres d'appui aux entreprises.

Les Unions Commerciales et Artisanales (U.C.A.), associations traditionnelles

Les UCA sont une des formes les plus anciennes de représentation des entreprises du commerce et de l'artisanat. Leur vocation réside avant tout dans l'animation et la communication commerciale, dans la majorité des cas sur des centres villes. Mais elles viennent aussi représenter le commerce auprès des élus et des institutions.

Sur l'ensemble du Pays Basque, on dénombre 44 U.C.A. dont les deux tiers ont leur siège sur l'agglomération bayonnaise.

Dans la zone éligible, 12 sont recensées dont 2 en sommeil. Elles sont installées sur les principaux bourgs et représentent généralement une grande partie des entreprises installées sur leur territoire. En moyenne, elles organisent une animation importante par an (généralement, la traditionnelle quinzaine commerciale) suivie de 2 à 3 animations complémentaires. Leur influence dépasse rarement les limites de la commune d'implantation, toutefois certaines d'entre elles revendiquent une représentativité intercommunale (ex. : Mauléon, Saint-Palais).

L'apparition d'opérations structurantes :

Depuis 4 ans, on assiste à une évolution de leur rôle en tant qu'acteurs du développement économique. 3 U.C.A. , Mauléon, Saint-Palais et Hasparren sont partenaires de leur mairie respective dans le cadre de projets structurants dénommés « Opérations Urbaines » (ex : Cœur de Pays). L'U.C.A. d'Espelette est en cours de candidature. Il s'agit de programmes d'actions alliant aménagements urbains portés par les élus et actions d'animation et de communication mises en oeuvre par les U.C.A.. On dispose de suffisamment de recul maintenant pour dire que ce type d'actions, au delà des réalisations, a permis de structurer un dialogue entre commerçants / artisans et élus locaux.

De même, on note la volonté de prendre en compte le développement local dans leur communication. En 2002 et 2003, 8 U.C.A. dont 5 du Pays Basque et 3 du Béarn se sont alliées pour lancer l'opération « Unions en Chœur ».

Les objectifs étaient :

- ✓ créer un trafic marchand sur ces zones,
- ✓ communiquer sur le dynamisme du commerce en milieu rural,
- ✓ créer un partenariat ambitieux entre associations de commerçants.

Cette opération s'est déroulée sur un territoire élargi de 62 000 habitants comprenant plus de 1 300 entreprises du commerce et des services.

Ces dernières actions montrent une volonté de la part des U.C.A. de participer activement à des opérations de développement économique, cependant, leur première motivation reste de fidéliser leur clientèle. De plus, mis à part l'U.C.A. de Mauléon qui bénéficie de l'appui d'une collaboratrice CCI et de Saint-Palais (une animatrice commerce prise en charge par la mairie), ces associations fonctionnent essentiellement sur le bénévolat ce qui limite leur investissement sur des programmes d'actions lourds.

Une fédération en cours de structuration :

Née en 1998, cette Fédération des U.C.A. du Pays Basque a pour objet de soutenir les groupements, créer des liens entre eux, faire respecter les lois et règlements en vigueur en matière commerciale. A ce jour, des réunions d'échange ont été organisées sans toutefois mener d'actions particulières. Elle vient de se restructurer en février 2004.

Les groupements d'entreprises, une évolution récente des regroupements d'entrepreneurs

Deux groupements ont vu le jour ces deux dernières années : en 2002 naissait l'association ZABALDU sur les cantons de Garazi Baïgorry et en 2003 l'association AMIKUZE ENTREPRENDRE sur les cantons de Saint-Palais et d'Iholdy.

Elles ont comme point commun d'être nées d'un projet de formation action d'un groupe d'entrepreneurs porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque et la Chambre de Métiers des Pyrénées-Atlantiques. Les objectifs étaient de :

- ✓ Former les entrepreneurs aux techniques de développement local
- ✓ Recenser les projets à vocation économique sur le territoire
- ✓ Faire du groupe local de chefs d'entreprise un interlocuteur représentatif, pouvant participer aux instances locales en liaison avec les Chambres Consulaires

A l'issue de la formation, était rédigé un plan d'actions de développement économique du territoire concerné restitué dans chacun des cas lors des assises de l'entreprise.

Ces deux associations n'ont pas de logique de filières ni de promotion commerciale mais se veulent des instances d'échange et d'information entre chefs d'entreprises. Elles ont aussi comme objectif affiché de peser sur les politiques locales de développement économique.

A ce jour, leur nombre d'adhérents (100 pour ZABALDU et 40 pour AMIKUZE ENTREPRENDRE) et leurs actions (enquêtes, organisation de soirées thématiques, etc.) sont la preuve de leur dynamisme.

Les groupements d'artisans, des logiques de filière

Globalement on peut dire que les formes collectives d'entreprises, si elles existent bien entendu en artisanat, constituent presque des démarches contre-nature par rapport à la « philosophie artisanale » basée plutôt sur un réflexe individualiste. En effet, le projet d'entreprise, chez l'artisan, est le plus souvent conditionné par une volonté affichée de travailler seul et de façon autonome. C'est sans doute la définition de travailleur indépendant qui, en l'occurrence, leur va le mieux.

Néanmoins, certains secteurs d'activités ont vu naître des formes, le plus souvent associatives, de groupements d'entreprises. Il en est ainsi des entreprises qui fabriquent, que ce soit dans le secteur de l'agroalimentaire ou des métiers d'art.

On peut identifier 8 associations sur le Pays Basque qui regroupent chacune entre 4 et plus de 50 entreprises. Ces groupements d'artisans sont : Soule Espadrilles, Eguzkia (gâteau basque), les Ebénistes d'Amikuze, Eskulan (meubles - Soule), Arcades (artisans d'art de La Bastide Clairence), les Chaisiers de Came, GAAPA (Artisans d'art d'Aquitaine - Bayonne), ASA (Shapers d'Aquitaine - Bayonne).

Ces structures autonomes ont souvent reçu l'appui initial et ou ponctuel de la chambre de métiers des Pyrénées-Atlantiques pour les aider notamment à se constituer, et parfois obtenir des aides financières par rapport à des programmes d'actions.

Elles fonctionnent sur des logiques de filières. Leur vocation est avant tout de promouvoir leur savoir faire et leurs produits et de mutualiser les coûts de communication et d'exposition.

La plupart du temps ces groupements font paraître des plaquettes et participent à des salons et/ou expositions où le coût du stand peut être négocié auprès des organisateurs sur la base d'une plus grande surface réservée.

Pour certains d'entre eux, les projets peuvent être plus structurants notamment l'Association Soule Espadrilles qui a créé une marque collective « Bigaya ». On retrouve la même ambition pour un des derniers groupements en date, qui projette la création, lui aussi, d'une marque collective : « Eguzkia, le gâteau des Basques ».

Pour ce qui concerne les formes plus poussées de collaboration, on se heurte assez rapidement aux limites de la forme associative, il en est ainsi de toutes les réflexions basées sur la mutualisation d'unités de fabrication, ou encore la mise en place d'une structure d'achat en commun, voire d'un local de commercialisation.

Cela n'empêche pas quelques réalisations partielles comme en témoigne l'ASA sur l'achat de pains de mousses ou accessoires pour les planches aux prix mieux négociés à plusieurs, mais beaucoup de chemin reste à faire.

Les Sociétés Coopératives Artisanales

On compte 12 sociétés coopératives recensées en Pays Basque dont 7 sur la zone éligible. La Coopérative artisanale permet en général de réaliser les organisations décrites plus haut, elle présente néanmoins une structuration plus complexe. Le principe de base est que chacun des adhérents participe de façon équitable tant aux risques inhérents à l'activité qu'aux résultats positifs (bénéfices). Autre caractéristique des SCA c'est que les associés sont aussi clients ou fournisseurs de la Coopérative.

Une proportion importante de ces coopératives se trouvent dans le secteur du bâtiment, secteur traditionnellement tourné vers le travail en équipe, déjà de façon informelle sur les chantiers où les différents corps de métiers se rencontrent (4 à 5 des SCA identifiées). Pour la SARL ART BOIS UMB de constitution récente l'objet a été la mise en place d'un groupement d'achat au service des artisans adhérents qui composent la coopérative (une cinquantaine actuellement). D'autres, toujours dans le bâtiment, sont nées de la logique d'intervention collective sur chantier et de l'idée de pouvoir proposer une offre complète au client, voire de répondre aux appels d'offre, c'est le cas par exemple de la SARL Les Demeures de GARAZI.

Le secteur de la production est également concerné, ainsi la SARL COOPERATIVE GUREA à Saint Martin d'Arrossa, issue d'une tentative précédente de regroupement à Saint Etienne de Baïgorry (DENEK), fabrique et commercialise depuis une vingtaine d'années des meubles et dispose d'une structure de fabrication et de commercialisation commune pour ces adhérents artisans qui ont par ailleurs chacun leur atelier. Sur l'aspect outil commun de « fabrication » et de suivi de la qualité produit la mutualisation des locaux et du personnel spécialisé a pu également se faire avec la SARL SECHOIR COLLECTIF des Aldudes et la SARL COOPERATIVE ARTISANALE BASQUE, qui ont permis aux charcutiers artisanaux adhérents de disposer d'un outil de séchage de jambon répondant aux normes européennes avec embauche d'un ingénieur qualité à disposition, ce qui n'aurait pas été possible pour les structures prises individuellement. Enfin les autres activités représentées sont, toujours en production, l'imprimerie, la maroquinerie, la fabrication d'équipements de réfrigération et le service de nettoyage et entretien (cf. liste des SCA).

Les associations chargées de gérer les Centre d'Appui aux Entreprises

Trois associations dont le Conseil d'Administration est composé d'élus, de professionnels et d'institutionnels sont chargées de gérer entre autres les centres d'appui aux entreprises :

- ✓ ODACE pour la Soule ;
- ✓ INDAR sur les cantons de Bidache, St Palais et Iholdy ;
- ✓ ALDATU sur les cantons d'Ustaritz, Espelette, La Bastide Clairence et Hasparren.

Ces associations constituées en réseau ont trois grands objectifs :

- ✓ Susciter la création d'activités nouvelles ;
- ✓ Faciliter la mise en relation des entreprises avec les services spécialisés ;
- ✓ Renforcer le lien entre les entreprises du Pays Basque Intérieur et les collectivités locales de proximité.

Elles disposent d'une équipe technique composée pour chacune d'entre elles d'un chargé de mission et d'une assistante. Ce dispositif est complété en Soule par la mise à disposition d'une collaboratrice CCI pour le fonctionnement de l'antenne de Mauléon.

Sauf le cas particulier de l'ODACE, née en 1995, le réseau a été initié dans le cadre du programme européen LEADER II. Ce réseau qui fonctionne en partenariat avec les chambres consulaires (la CCI est tête de réseau) est devenu au fil du temps un acteur fort du développement économique sur ces 3 territoires du fait notamment de la présence d'une équipe technique permanente.

1.2. C. Le commerce et l'artisanat : clientèle et interactions avec les espaces environnants

Préalable méthodologique :

Cette partie s'attache à décrire de manière synthétique l'offre commerciale en cours sur le Pays Basque et les pôles avoisinants. Pour information, la CCI de Bayonne Pays Basque vient de lancer une étude de l'offre commerciale et du comportement des consommateurs en Pays Basque Intérieur, les résultats seront connus en septembre 2004.

Pour évaluer la potentialité d'un espace commercial, il faut établir sa zone d'attraction, c'est à dire un périmètre autour de cet emplacement dans lequel les consommateurs potentiels (hors touristes) s'y trouvant devraient naturellement venir acheter. Cette zone est déterminée avec un plan, après observation de l'urbanisation, de la configuration du lieu, des pôles d'attraction déjà existants (présence d'une enseigne-locomotive). Les acheteurs potentiels ne doivent pas mettre plus de 15 minutes de trajet pour venir.

Les espaces commerciaux de la zone éligible

1/ Les espaces commerciaux structurants

Ils disposent d'un appareil commercial significatif, ils sont organisés autour de communes référentes :

- ✓ Espace Cambo - Espelette – Ixassou autour de Cambo-les-Bains ;
- ✓ Espace Hasparren – La-Bastide-Clairence autour de Hasparren ;
- ✓ Espace Mauléon – Tardets autour de Mauléon ;
- ✓ Espace Garazi - Baigorry autour de Saint-Jean-Pied-de-Port ;
- ✓ Espace Amikuze - Iholdy autour de Saint-Palais.

Ces espaces représentent des zones de chalandise à peu près équivalentes, en moyenne 10 à 12 000 habitants. Chacun d'entre eux dispose d'un appareil commercial similaire, environ une centaine de commerces indépendants avec la présence de 2 grandes surfaces alimentaires ainsi que, dans certains cas, de supermarchés maxi discomptes alimentaires.

2/ Les pôles commerciaux secondaires

Ils sont au nombre de 3 : Ustaritz, Saint-Pierre-d'Irube et Saint-Pée-sur-Nivelle. Ces 3 communes disposent d'une offre commerciale non négligeable mais leur zone de chalandise est restreinte du fait de la proximité du B.A.B. pour Ustaritz et Saint-Pierre-d'Irube et de Saint-Jean-de-Luz pour Saint-Pée-sur-Nivelle.

3/ Les pôles commerciaux de proximité

C'est le cas de Bidache, Bardos ou Urt, qu'on peut considérer comme des pôles commerciaux de proximité (au même titre par exemple qu'Espelette ou Tardets) mais dont les habitants consomment en grande partie sur l'agglomération Bayonnaise et le Sud des Landes.

Les pôles d'attraction hors zone éligible mais à forte influence

Nous avons distingué 3 types d'espaces commerciaux concurrentiels qui ont une influence sur le comportement d'achat des ménages.

1/ Les espaces commerciaux à rayonnement régional

Il s'agit de Bayonne – Anglet – Biarritz – Bidart d'une part, et de Pau – Lescar d'autre part.

Ces espaces commerciaux ont une zone de chalandise supra-départementale. La richesse de leur offre commerciale se décline par la présence de centres villes attractifs, de centres commerciaux avec hypermarchés et galeries marchandes et d'enseignes de renommée nationale. Pau – Lescar attire particulièrement les cantons de Soule et de Saint Palais, le B.A.B. quant à lui attire tout le Pays Basque.

2/. Les espaces commerciaux à rayonnement local

Ils sont au nombre de 4 : Peyrehorade, Orthez, Oloron-Sainte-Marie, Saint-Jean-de-Luz.

Ces 4 pôles identifiés ont un rôle attractif sur les consommateurs du fait d'une offre concurrentielle de qualité. On constate des habitudes de consommation du canton de Bidache vers Peyrehorade. De même, les souletins sont attirés par l'offre d'Oloron- Sainte- Marie. Quant aux habitants du canton de Saint-Palais, certains fréquentent les commerces de la zone Salies-de-Béarn - Orthez.

Saint-Jean-de-Luz attire particulièrement la population des communes de Sare, Saint-Pée-sur-Nivelle, Ahetze et Ainhoa.

.../...

Les pôles d'attraction hors zone éligible mais à forte influence (suite)

3/ Les espaces commerciaux frontaliers

On en a identifié 4 : Dancharia, Arnéguy – Valcarlos, Béhobie, Ibardin. Ces 4 pôles illustrent le phénomène des « ventas ». Leur offre jusqu'alors comprenaient tous les produits à faibles taxes : cigarettes, alcool et essence. Depuis 3 ans sur le site de Dancharia, on assiste à une offre alimentaire sous format supermarché qui s'est fortement structurée et consolidée, à laquelle sont accolés des services de restauration. Depuis peu, l'offre comprend l'équipement de la personne et l'hygiène - santé - beauté. Les ventas attirent une population non seulement locale mais aussi régionale, de nombreux consommateurs girondins et landais y font leur courses.

Dans la zone géographique Irun – Saint-Sébastien, on dénombre plusieurs centres commerciaux dont quelques uns à rayonnement régional qui sont susceptibles d'attirer une clientèle française. Ils sont structurés autour d'un hypermarché avec une galerie commerçante conséquente et des enseignes de renommée (Décathlon, Kiabi, Norauto, etc.) . Les plus connus sont les centres Garbera et Txingudi.

Le cas particulier des zones de chalandise pour les entreprises artisanales du bâtiment

D'une façon générale on peut rappeler que le marché du bâtiment est un marché qui connaît une tendance conjoncturelle favorable depuis au moins 5 ans, ce qui correspond globalement à la fin des opérations « ORAC » ancienne génération sur le Pays Basque. Plusieurs explications à cette tendance :

Parmi les plus évidentes, au plan local, l'attractivité exercée par le Pays Basque pour une population extérieure, comme lieu de destination « vacances », voire comme lieu d'installation définitive. On peut inclure dans cette tendance aussi bien la population venant d'autres régions françaises, que la population d'autres pays de l'Union Européenne (Angleterre, Pays Bas...), et bien sûr le phénomène transfrontalier régional d'une clientèle espagnole de classe moyenne / haute qui n'est pas étrangère à la pression immobilière et à la montée des prix du m² (construit ou pas).

Pour ce qui concerne les entreprises artisanales du bâtiment la conséquence de ce phénomène aura été le développement du marché de la construction mais aussi de la rénovation, sans oublier les aspects « entretien du patrimoine » dont la qualité est reconnue unanimement à l'extérieur des « frontières » du Pays Basque.

A ce phénomène conjoncturel il faut bien sûr ajouter l'avantage fiscal de la TVA à 5.5% accordé par les gouvernements successifs depuis les années 2000.

A propos des artisans du Pays Basque évoluant sur ce territoire on peut dire que globalement la conjoncture n'a pas changé fondamentalement leurs habitudes de déplacement et la répartition géographique de clientèle. Cette évolution est plus liée au développement de l'entreprise et à la nature de l'activité exercée.

En résumé, plus l'entreprise grandit, plus elle aura tendance à s'orienter vers des marchés éloignés. De même, cette tendance à s'orienter vers les marchés extérieurs concerne plus fréquemment les entreprises de gros œuvres (charpentes, maçonnerie) alors que les activités de finition (peinture, électricité) ont plutôt des marchés locaux, soit le canton, voire le canton voisin.

Ce dernier point est aussi lié à la réputation de qualité et de professionnalisme des artisans de l'intérieur pour un coût sans doute moindre. Bien entendu, il s'agit là de tendances générales ressortant des interviews pratiquées ; il peut, comme dans tout phénomène, y avoir des exemples contraires, plus l'entreprise est importante plus elle aura une zone de chalandise large.

Pour conclure ce chapitre et selon les zones, on constate les déplacements suivants :

- ✓ les entreprises de la zone de Bidache vont vers l'agglomération bayonnaise ;
- ✓ celles de la zone de Saint Palais / Iholdy vont aussi sur la Côte Basque et un peu sur le Béarn ;
- ✓ les artisans de la Soule peuvent travailler aussi sur la zone de Saint-Palais et du Béarn, de par leur position géographique ;
- ✓ Enfin les artisans d'Hasparren du fait de la proximité du BAB renforcée par la voie rapide vont assez souvent sur le BAB alors que pour la raison inverse les entreprises de Saint Jean Pied de Port / Saint Etienne de Baïgorry sortent peu de leur territoire.

A signaler que les entreprises interrogées travaillent toutes avec des plans de charge à un an au minimum.

CONCLUSION

Qu'il s'agisse des entreprises bénéficiaires ou des acteurs locaux, le regard porté sur les ORAC qui se sont déroulées au cours de la décennie écoulée est globalement positif. Au delà de l'aide à l'investissement, levier souvent fondamental pour les TPE généralement écartées des autres dispositifs d'aide, l'intérêt a résidé dans la mise en place d'actions structurantes. Cette mise en oeuvre de projets collectifs est un succès au regard des réalités de la TPE à tendance plutôt individualiste, mais ils sont aussi la preuve d'une réelle évolution entre les deux vagues de procédures ORAC passées. En effet, si les trois premières ORAC se sont attachées à monter des dossiers de subvention et à mettre en place des actions de formation, celles d'Amikuze-Iholdy et d'Adour-Ursuia sont montées d'un cran dans la valeur ajoutée : au delà des dossiers individuels, l'accent a été mis sur le développement de projets collectifs ambitieux. On constate que ces projets sont souvent portés par une minorité d'autant plus fragile qu'elle s'investit bénévolement, d'où la nécessité d'avoir un dispositif d'animation en capacité de les appuyer efficacement. Un des enjeux des futures procédures est de maintenir et de conforter ce type d'action par un soutien franc aux entreprises leaders.

Le contexte d'exercice des artisans et commerçants est globalement porteur : l'économie se développe. Il n'en reste pas moins que la zone rurale reste confrontée à des difficultés qui vont s'accroissant au fur et à mesure de l'éloignement par rapport à la zone littorale, cette dernière restant le réceptacle principal de la population, des activités et de la croissance. Dans ce contexte, les artisans et commerçants jouent souvent, surtout en zone rurale, un rôle primordial dans le maintien des populations et des activités. C'est pourquoi il est fondamental, dans le cadre des ORAC, d'aller au delà du simple montage d'un dossier de subvention, en bâtissant une véritable politique stratégique pour le chef d'entreprise. L'aide financière est un plus, mais l'organisation, la gestion et la projection sont autant d'atouts qui pérennisent l'entreprise. La formation complète ces sujets. Se former n'est pas toujours une évidence pour les entrepreneurs... avant de l'avoir essayé. La formation participe à rompre l'isolement et permet de s'améliorer.

L'implication des entreprises dans le dispositif sera efficace si les critères d'éligibilité sont énoncés clairement dès le début du projet. De la même manière, les anciennes procédures ont montré l'intérêt d'une bonne communication entre les différents acteurs du terrain (élus, animateurs, financeurs). Il s'agit ici de maintenir cet acquis.

Les groupements d'entreprise du Pays Basque ont démontré sur de nombreuses actions leur dynamisme. Certains faits montrent aussi une évolution de leur positionnement, au delà de leur rôle de lobbying traditionnel, ils revendiquent désormais le besoin d'être acteurs à part entière des politiques de développement économique. Les élus l'ont d'ailleurs intégré puisque des partenariats se sont développés lors d'opérations de réaménagement de bourg et à l'occasion de l'organisation d'assises de l'entreprise. La naissance des communautés de communes, quatre en trois ans, avec une compétence économique, le fonctionnement des futurs PCD (Programmes collectifs de développement) sont autant d'éléments nouveaux qui nécessitent la participation des entrepreneurs. L'ORAC est une procédure qui pourra aider à structurer et organiser ces nouveaux fonctionnements.